



HAL
open science

Un Plan d'Action Territorial, une politique publique territorialisée qui engendre des représentations différenciées suivant les acteurs

Estelle Dugoujon

► To cite this version:

Estelle Dugoujon. Un Plan d'Action Territorial, une politique publique territorialisée qui engendre des représentations différenciées suivant les acteurs. Géographie. 2016. dumas-01532260

HAL Id: dumas-01532260

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01532260>

Submitted on 2 Jun 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Estelle DUGOUJON

Sous la direction d'Yves POINSOT

UN PLAN D'ACTION TERRITORIAL, UNE POLITIQUE PUBLIQUE TERRITORIALISÉE QUI ENGENDRE DES REPRÉSENTATIONS DIFFÉRENCIÉES SUIVANT LES ACTEURS



Année universitaire 2015-2016

Master 2

Géographie – Aménagement – Sociologie

Spécialité « Développement durable, Aménagement, Société, Territoire » (DAST)

MEMOIRE DE MASTER 2
Université de Pau et des Pays de l'Adour
Département de Géographie-Aménagement
UMR 5319 – Passages CNRS/UPPA

Estelle DUGOUJON

Sous la direction d'Yves POINSOT

UN PLAN D'ACTION TERRITORIAL, UNE POLITIQUE
PUBLIQUE TERRITORIALISÉE QUI ENGENDRE DES
REPRÉSENTATIONS DIFFERENCIÉES SUIVANT LES ACTEURS

Année universitaire 2015-2016
Master 2
Géographie – Aménagement – Sociologie
Spécialité « Développement durable, Aménagement, Société, Territoire » (DAST)



Stage de 4 mois (du 01/04/2016 au 31/07/2016)

Structure d'accueil du stage et nom du service : Syndicat
Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la région d'Estang

Adresse :
Rue Principale
32240 Estang

Maître du stage : Christophe SEREUSE, Directeur

Syndicat des Eaux
Estang

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier un certain nombre de personnes suite à la rédaction de ce mémoire.

Premièrement, côté université, je souhaite remercier l'ensemble de l'équipe pédagogique et en particulier mon directeur de mémoire Yves POINSOT pour m'avoir suivie et conseillée.

Deuxièmement, côté structure d'accueil, je tiens à remercier l'ensemble de l'équipe pour son accueil durant ces quatre mois et en particulier la Présidente du syndicat France DUCOS, pour m'avoir permis de faire mon stage dans sa structure et mon maître de stage Christophe SEREUSE, pour m'avoir suivie et épaulée tout au long de mon stage.

Troisièmement, je voudrais remercier l'ensemble des personnes extérieures qui m'ont aidé pendant le stage, en particulier Sophie GONZALEZ du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Pays Gersois (CPIE) et Sarah Briand de l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

Pour finir, un grand merci à l'ensemble des personnes qui m'ont reçue en entretien et à celles qui ont répondu au questionnaire envoyé à la population du syndicat.

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

- ARS : Agence Régionale de la Santé
- AAC : Aire d'Alimentation du Captage
- CIPAN : Culture Intermédiaire Piège à Nitrates
- CPIE : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement
- CRPF : Centre Régional de la Propriété Forestière
- CUMA : Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole
- DCE : Directive Cadre sur l'Eau
- DDT : Direction Départementale des Territoires
- DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
- DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- ESU : Eaux Superficielles
- ESO : Eaux Souterraines
- GABB 32 : Groupement d'Agriculture Biologique et Biodynamique du Gers
- MAE : Mesures Agro-environnementales
- MAET : Mesures Agro-environnementales Territorialisées
- NOTRe (Loi) : Nouvelle Organisation Territoriale de la République
- OMS : Organisation Mondiale de la Santé
- PAC : Politique Agricole Commune
- PAT : Plan d'Action Territorial
- PSG : Plan Simple de Gestion
- PVE : Plan Végétal pour l'Environnement
- SIAEP : Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable
- ZSCE : Zone Soumise à Contraintes Environnementales

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS	5
LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS	6
SOMMAIRE	7
PARTIE 1 : LE PAT, UNE POLITIQUE PUBLIQUE TERRITORIALISÉE, DONC DE MISE EN ŒUVRE COMPLEXE.....	14
PARTIE 2 : UN VÉCU TRÈS DIFFÉRENCIÉ ENTRE CEUX QUI IMPOSENT ET CEUX AUXQUELS ON IMPOSE	29
PARTIE 3 : UNE POLITIQUE QUI IMPLIQUE PEU LES COMMUNES ET LA POPULATION EXTÉRIEURE A ESTANG, MAIS AUX EFFETS PLUTOT POSITIFS	49
CONCLUSION.....	64
BIBLIOGRAPHIE	66
SITOGRAFIE	67
TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	68
TABLE DES ANNEXES	69
ANNEXES.....	70
TABLE DES MATIÈRES	93
DÉCLARATION ANTI-PLAGIAT	94
RÉSUMÉ	95
MOTS-CLES.....	95

La thématique de l'eau est une thématique multi-acteurs, publics et privés qui interviennent à des échelles diverses. Au-delà des échelles classiques communale, départementale, régionale, nationale, européenne, le millefeuille s'intensifie avec l'échelle des grands bassins hydrographiques. A chacune des échelles se décline un niveau d'action et de nouveaux acteurs, ce qui rend les politiques publiques liées à l'eau extrêmement complexes. D'après Eau France, service public de l'information sur l'eau, même l'utilisateur est mis à contribution à travers « *les Commissions consultatives des services publics locaux (CCSPL) qui s'inscrivent dans l'article 5 de la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité.* » Il peut ainsi faire entendre sa voix, faire des propositions sur la gestion du service, bien que ces comités sont limités aux communes de plus de 10 000 habitants (Eau France, s-d). La multitude d'acteurs s'explique par le fait qu'il s'agit d'une problématique qui concerne l'ensemble de la population, son importance est capitale. En tant que partie intégrante de l'environnement elle « vit » en interaction avec tous les éléments de ce dernier, ce qui fait d'elle une thématique multisectorielle, qui peut toucher aussi bien à l'écologie, à l'aspect sanitaire, à l'agriculture, à l'industrie... Cet élément essentiel est convoité et se doit donc d'être surveillé tant sur le plan de la quantité, que sur le plan de la qualité. C'est pourquoi, les politiques publiques liées à la protection de l'eau sont des politiques complexes et multi-acteurs. Si les politiques publiques sont décidées à l'échelle nationale voir même plus couramment à l'échelle européenne, l'application quand à elle peut être locale avec une définition d'un périmètre de protection. Aujourd'hui, ces politiques publiques de protection des eaux sont également des politiques de « gestion spatiale ».

Comme le précise Jean-Baptiste Narcy, il y a un intérêt à faire une gestion spatiale de l'eau car quand on parle d'une politique de l'eau, on parle de gestion des usages de l'eau mais aussi des usages du sol. Cependant, les politiques de l'eau ont rencontré des difficultés à se spatialiser et sont longtemps restées dans l'ombre des politiques spatiales, la gestion de l'eau passant au second plan. Par exemple, les interventions des Agences de l'eau vis-à-vis de l'agriculture se sont portées pour la thématique agricole sur l'accompagnement technique et le développement. La seule politique de l'eau spatialisée gérée par les Agences de l'eau était la préservation des zones humides qui ne représentait qu'un ou deux pourcents de leur budget jusqu'au début des années 2000. Cet auteur va jusqu'à dire « *La gestion spatiale de l'eau n'est pas seulement marginale dans la politique des agences de l'eau : elle y est également difficilement justifiable* » (Narcy, 2003 p192) Ce temps semble résolu au regard des politiques publiques de protection des eaux qui se spatialisent de plus en plus. Ces politiques de « gestion spatiale » s'approchent des politiques de « gestion intégrée ». D'après François Laurent ces dernières visent à associer usages de l'eau et usages du sol dans des plans d'actions via une approche systémique. (Laurent, 2015)

Une fois le cadre défini, la politique publique territorialisée vient s'implanter dans les territoires et s'adapter logiquement aux spécificités locales. Les politiques publiques de protection de l'eau ne sont également pas des politiques publiques ordinaires, elles passent par des orientations qui doivent se traduire par des actions concrètes, qu'il s'agisse de réduire les prélèvements ou limiter les pollutions par exemple. A noter que l'ensemble des politiques publiques de protection des eaux sont dictées par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) de 2000 dont l'objectif « *est d'atteindre d'ici 2015 un bon état général tant pour les eaux souterraines que pour les eaux superficielles, y compris les eaux estuariennes et côtières.* » (Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, 2013)

La mise en place de ces politiques de protections des eaux spatialisées va souvent de paire avec la mise en place de MAE Mesures Agro-environnementales sur le territoire concerné. Ces dernières ont vu le jour en même temps que le deuxième pilier de la Politique Agricole Commune (PAC) en 1985. Les politiques de l'eau se voient de plus en plus territorialisées, on constate une territorialisation de l'action publique en général et donc aussi de l'agriculture et des MAE qui sont liées à la gestion de l'eau depuis sa spatialisation.

« Les MAE sont un des instruments économiques dont dispose le régulateur confronté à un enjeu de préservation de la qualité de l'eau en présence de pollutions diffuses d'origine agricole. Elles prennent la forme d'une subvention contractuelle sur cinq ans proposée aux agriculteurs pour les inciter à mettre en œuvre des pratiques respectueuses de l'environnement. Les MAE à enjeu eau ont connu des évolutions liées aux réformes successives de la PAC pour accompagner la montée en puissance de la prise en compte des enjeux environnementaux dans les activités agricoles. » (Gassiat, Zahm, 2013)

Les MAE constituent désormais un outil clé pour la gestion de l'eau. D'autant que peu à peu ces dernières ont évolué se territorialisant elles aussi avec la création des MAET, les MAE dites territorialisées en 2007. Ces MAE sont mises en place sur des territoires précis à l'image de celui qui nous intéresse ici qui concerne les abords d'un captage d'eau potable. Les MAET sont construites au niveau régional pour le côté règlementaire mais mises en application à l'échelon local suite à l'émergence de projet. Pour autant, d'après Gassiat et Zahm le terme « territorialisé » n'est pas adapté *« puisque ces territoires ont émergé en tant que support d'action publique et n'ont pas été construits de façon consensuelle par les acteurs locaux. »* Dans tous les cas, ils mettent en évidence l'importance de l'animateur (chambre d'agriculture, syndicat d'eau potable, collectivités territoriales) des projets qui doit être capable de motiver les agriculteurs, motivation sans laquelle le projet est voué à l'échec. Pour les MAE eau, le périmètre est en général lié à un captage d'eau potable ou un bassin versant et motivé par une dégradation de la qualité des eaux et des possibilités de changements de pratiques agricoles (Gassiat, Zahm, 2013). C'est également ce qu'on verra à travers ce mémoire. Les MAE portent aujourd'hui particulièrement sur la réduction de la fertilisation via l'attention portée à la présence de nitrates dans l'eau.

Le nitrate est le sel de l'acide nitrique (NO_3^-), composé d'azote et d'oxygène. Dans la nature se sont les bactéries du sol qui fabriquent les nitrates à partir de la décomposition de végétaux et d'animaux morts. Cet élément indispensable à la croissance des plantes est également présent dans l'eau. La part de nitrates non consommée par les plantes, peut être lessivée par les pluies pour atteindre les cours d'eau. Ces nitrates sont donc à la fois perdus pour l'agriculteur et à la fois une source de pollution des eaux. La présence de nitrates dans l'eau est sensible sur le plan sanitaire, notamment pour les personnes vulnérables comme les nouveaux nés et les femmes enceintes. Il y a des risques de méthémoglobinémie, maladie qui provoque des problèmes d'apport en oxygène et des risques cancérigènes. La grande majorité des excès de nitrates dans l'eau proviennent de l'agriculture, via les apports azotés. Les excès de nitrates posent également des problèmes écologiques bouleversants les écosystèmes. On note également des problèmes d'eutrophisation entre autres. Toutes ces problématiques ont entraîné la mise en place de normes. Tout a commencé en 1958, l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) a imposé le taux maximal des 50mg/l d'eau destinée à la consommation. (Mission agrobiosciences, 2013)

« La norme des 50 mg/l est reprise par la Communauté européenne dès 1975, avec la directive 75/440/EEC sur les eaux superficielles destinées à la production d'eau alimentaire. Le 12 décembre 1991, la Communauté européenne va plus loin avec la directive 91/676/EEC concernant la protection des eaux contre la pollution par les nitrates à partir de sources agricoles dite « Nitrates ». Elle fixe le seuil de concentration pour les eaux brutes (c'est-à-dire avant tout traitement de potabilisation) souterraines et de surface à 50 mg/l. [...] Cette directive impose d'identifier les eaux polluées (ou susceptible de l'être) et de désigner les communes vulnérables, c'est-à-dire, sur lesquelles courent les eaux qui alimentent les eaux polluées. Reste à élaborer des programmes d'actions de quatre ans pour ces communes, ajouté à une interdiction de dépasser 170 kg d'azote par hectare de surface agricole utile, sauf dérogation. Il faut par ailleurs établir un code de bonnes pratiques agricoles d'application volontaire en dehors des zones vulnérables. [...] Enfin, en 2000, la Directive Cadre sur l'Eau (2000/60/CE), reprend la directive « Nitrates » impose aux États d'établir une cartographie qualitative des bassins hydrographiques afin de rétablir une bonne qualité des eaux en 2015. » (Mission Agrobiosciences, 2013)

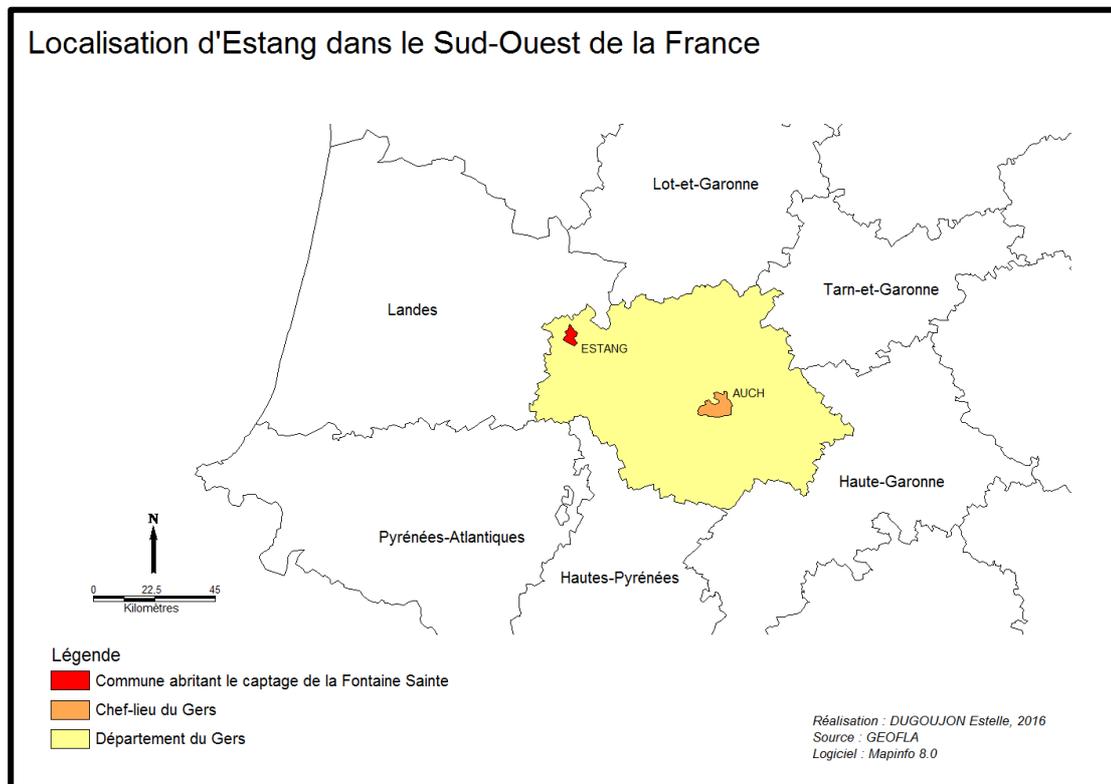
L'agriculture est une nouvelle fois montrée du doigt. Et la France a du mal à faire respecter les réglementations de plus en plus contraignantes pour les agriculteurs. Cette directive nitrates a fait sortir les agriculteurs dans la rue à plusieurs reprises. Les nitrates ne sont pas les seuls à être dans le collimateur de l'Europe, il y a également les pesticides.

« Les pesticides – appelés également produits phytosanitaires, produits de protection des plantes, ou produits phytopharmaceutiques – sont utilisés en agriculture, dans les jardins des particuliers ou encore dans les lieux publics pour lutter contre des organismes vivants considérés comme « nuisibles ». Dans une acception plus large, le terme pesticide – qui vient des mots latins caedere (signifiant « tuer ») et pestis (signifiant « fléau ») – inclut également des produits à usage domestique (boules antimites, poudres antifourmis, bombes insecticides, colliers antipuces...) ainsi que des substances qui répondent à des problèmes d'hygiène publique (par exemple, pour l'élimination des cafards et des rats dans les habitations), de santé publique (insectes parasites vecteurs de maladies et bactéries pathogènes de l'eau), de santé vétérinaire, ou qui concernent les surfaces non agricoles (bords des routes, aéroports, voies ferrées, jardins publics, cimetières, etc.). » (Blogowki, s-d)

Tout comme pour les nitrates, des normes sanitaires sont également en vigueur, via la Directive européenne 98/83/CE transposée en droit français dans le code de la santé publique, articles R. 1321-1 à R. 1321-66. Tout comme pour les nitrates c'est l'arrêté du 11 janvier qui fixe la concentration autorisée dans l'eau, la concentration de chacun des pesticides ne doit pas dépasser les 0,1µg/l, la concentration totale en pesticides, quant à elle, doit être inférieure à 0,5 µg/l. (Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, 2013)

Suite à ces nombreuses réglementations, combinant à la fois environnement et santé publique, lors du Grenelle de l'environnement, un certain nombre de captages en France ont été classés comme captages prioritaires (ce dispositif sera traité plus en détail en Partie 1). Le captage de la Fontaine Sainte situé à Estang dans le Nord Ouest du Gers petit village d'environ 650 habitants est concerné. Ce captage est géré par ma structure d'accueil, le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la région d'Estang (SIAEP).

Figure 1 : Localisation d'Estang dans le Sud-Ouest de la France



Ce dernier alimente 17 communes pour environ 5 000 abonnés. Suite au classement du captage, un Plan d'Action Territorial (PAT) a été mis en place. Il s'agit d'une politique publique de protection des eaux territorialisées qui implique la mise en place d'un périmètre de protection, contrairement aux politiques publiques non territorialisées comme par exemple l'Opération FERTI-MIEUX. Cette dernière proposée au niveau national, vise également une amélioration de la qualité de l'eau vis-à-vis des nitrates. Mais les projets émanent du local en vue de l'obtention d'un label. (Gennetais, 1993) Alors qu'ici l'ensemble du processus est imposé dès le départ. De la mise en place de ce périmètre émane un « dedans » et un « dehors » qui aura une incidence sur le comportement des acteurs. Ce PAT d'une durée de cinq ans, démarré en 2011 s'est achevé l'année dernière. Un nouveau plan devrait voir le jour en 2017. Cette année de transition est l'objet de préparer au mieux l'arrivée de ce nouveau PAT. Cette phase de préparation passe dans un premier temps par le bilan du premier plan. Le syndicat a choisi de faire un bilan en deux parties. Un bilan quantitatif, faisant le point sur les résultats sur la qualité de l'eau, les actions réalisées, non réalisées etc... Ce bilan est réalisé par le Syndicat et le CPIE Pays-Gersois co-animateur du PAT. Or, les analyses sur la qualité de l'eau actuelle reflètent les pratiques agricoles d'il y a une quinzaine d'années compte tenu de l'âge de l'eau dans la nappe phréatique. Entre le moment où la goutte d'eau tombe sur l'Aire d'Alimentation du Captage et le moment où elle pourra être pompée il s'écoule environ 9 à 15 ans. En conséquence, les résultats de ce premier PAT ne seront visibles que dans une dizaine d'années. Or, un PAT est une politique publique qui engage beaucoup d'argent public, notamment de la part de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, principal financeur. Il est donc nécessaire de trouver un moyen d'évaluer cette politique. C'est pourquoi, le syndicat a également choisi de faire un bilan qualitatif s'intéressant au « vécu » de

ce PAT, par les différents acteurs concernés, à travers une évaluation patrimoniale et sociétale. C'est pour réaliser ce deuxième bilan que j'ai été missionnée.

L'évaluation ou audit patrimonial et sociétal a pour objectif de répondre à « *une situation de problème complexe et multi-acteurs* » (Redon, 2016). Or, un PAT est un dispositif complexe qui implique l'intervention de nombreux acteurs, services de l'état, communes du syndicat, acteurs du monde agricole et forestier... Il nécessite également une bonne appropriation et implication de leur part pour espérer obtenir des résultats. Ce système d'évaluation semble donc adapté pour mesurer l'appropriation du PAT par les différents acteurs. L'objectif de ce type de bilan est double. En plus de s'intéresser à l'appropriation des acteurs, il permet en particulier d'évaluer avec les différents intervenants les points positifs et négatifs, échecs et réussites, les points d'amélioration possibles.... Il ouvre également la porte aux propositions des différents acteurs impliqués dans le PAT. L'évaluation patrimoniale et sociétale permet donc dans le cas présent d'apporter des pistes d'amélioration pour la mise en place du nouveau PAT. L'évaluation de ce PAT s'intéresse à tous les acteurs impliqués dans un PAT mais également à ceux qui bénéficient de ce dernier.

D'un côté, il y a les acteurs indispensables au PAT, impliqués pour des raisons règlementaires (services de l'état par exemple), ou impliqués sur le terrain (animateurs, agriculteurs, forestiers). A noter que cet engagement intervient à des échelles différentes. Afin d'estimer au mieux l'appropriation de ces différents acteurs, il est important de passer du temps avec chacun d'entre eux, en les laissant s'exprimer le plus librement possible. La meilleure technique est de procéder par des entretiens individuels auprès des différentes catégories d'acteurs concernées par le PAT. Les entretiens et l'évaluation en général doivent être réalisés par une personne extérieure, c'est pourquoi le syndicat a choisi de faire appel à une stagiaire.

De l'autre, pour sa mise en œuvre, un PAT a besoin de la participation d'une multitude d'acteurs, mais il ne faut pas oublier à qui il bénéficie. Un PAT s'applique sur un territoire précis, la population qui réside dans les communes desservies par le captage d'eau potable protégé. La réussite d'un PAT s'évalue donc également sur l'appropriation de ce dernier par les habitants. Afin d'en savoir plus sur la connaissance du PAT au niveau de la population locale et sa vision de l'action du syndicat, ainsi que de recueillir un maximum d'avis, il a été convenu l'envoi d'un questionnaire aux abonnés du syndicat.

Face à la diversité des acteurs en présence et les différentes échelles observées, on peut s'interroger sur les différentes représentations de ce PAT selon les échelles ou les fonctions. La mise en place d'un PAT implique la création d'un périmètre précis pour la mise en place d'actions, il s'agit de l'Aire d'Alimentation du Captage (AAC). Ce dernier engendre la création d'un dedans et d'un dehors qui a également une incidence sur les acteurs en fonction de leur position par rapport à celui-ci. On peut donc se poser la question suivante. Comment une politique publique de protection des eaux, territorialisée via le périmètre d'un PAT, est vécue ou représentée en fonction du degré d'implication territorial des différents acteurs ?

A partir de cette problématique, trois hypothèses peuvent être établies.

Tout d'abord, dans toute politique publique on identifie d'un côté, les acteurs chargés de sa mise en place et de son application, et d'un autre ceux à qui elle est imposée. Cette hiérarchie peut poser des problèmes. Cette remarque aboutit à l'hypothèse suivante : une politique publique est mal vécue par ceux à qui elle est imposée.

Ensuite, une politique publique peut engendrer des actions volontaires ou obligatoires. Si la création d'un PAT a été imposée, le syndicat en partenariat avec les autres acteurs a décidé d'opter de valoriser les actions volontaires notamment pour les agriculteurs. En effet, les actions volontaires sont logiquement mieux acceptées. Cependant, comme elles ne sont justement pas obligatoires, tous ne vont pas s'y soumettre et cela peut entraîner un sentiment d'injustice de la part des participants. Ce parti pris amène l'hypothèse suivante. Les actions volontaires sont mieux acceptées que les actions imposées mais elles engendrent néanmoins le sentiment d'efforts inutiles pour leurs participants. A noter aussi, le sentiment d'injustice que les acteurs peuvent ressentir en fonction de leur position du bon côté ou non de la frontière du périmètre des actions.

Enfin, une politique publique territorialisée s'applique sur un espace donné. Si ici elle s'applique sur l'AAC et donc uniquement sur la commune d'Estang, c'est l'ensemble des communes du syndicat qui bénéficient du PAT de par l'amélioration de la qualité de l'eau distribuée. Pour autant, ces dernières se sentent-elles concernées puisque le périmètre ne les atteint pas ? Cela semble peu probable et oriente la dernière hypothèse. Plus on est proche de la politique, dans l'espace (dans ou hors périmètre) ou dans sa fonction, plus on se sent concerné.

Suite à ma mission de stage, j'ai recueilli de nombreux éléments que ce soit via les 23 entretiens réalisés ou les 368 réponses au questionnaire. Ces éléments se sont avérés suffisants pour pouvoir traiter la question posée. Je me suis basée sur les éléments récoltés, dans lesquels j'ai effectué une sélection des données susceptibles de pouvoir m'aider à répondre à ma problématique. Je me suis spécifiquement intéressée d'une part, à la différence de point de vue entre ceux qui imposent, soit principalement les services de l'Etat et ceux à qui on impose et plus particulièrement les agriculteurs. D'autre part, aux différences de vécus entre la commune hôte du captage et les autres communes du syndicat.

Dans les deux cas, on constate des écarts importants. Les acteurs qui imposent semblent satisfaits de la politique et en attente d'efforts supplémentaires de la part des agriculteurs qui voient avant tout des problèmes à améliorer. Au niveau des communes, l'engagement de la commune d'Estang est très fort en comparaison avec les autres communes plutôt spectatrices.

Pour répondre à la problématique, la première partie s'attachera à présenter le contexte, les captages prioritaires et le dispositif de protection mis en place. La deuxième partie quand à elle opposera le point de vue de ceux qui imposent à celui de ceux à qui on impose. Et la troisième fera l'objet d'une comparaison entre le ressenti de la commune d'Estang élus et population et celui des autres communes du syndicat.

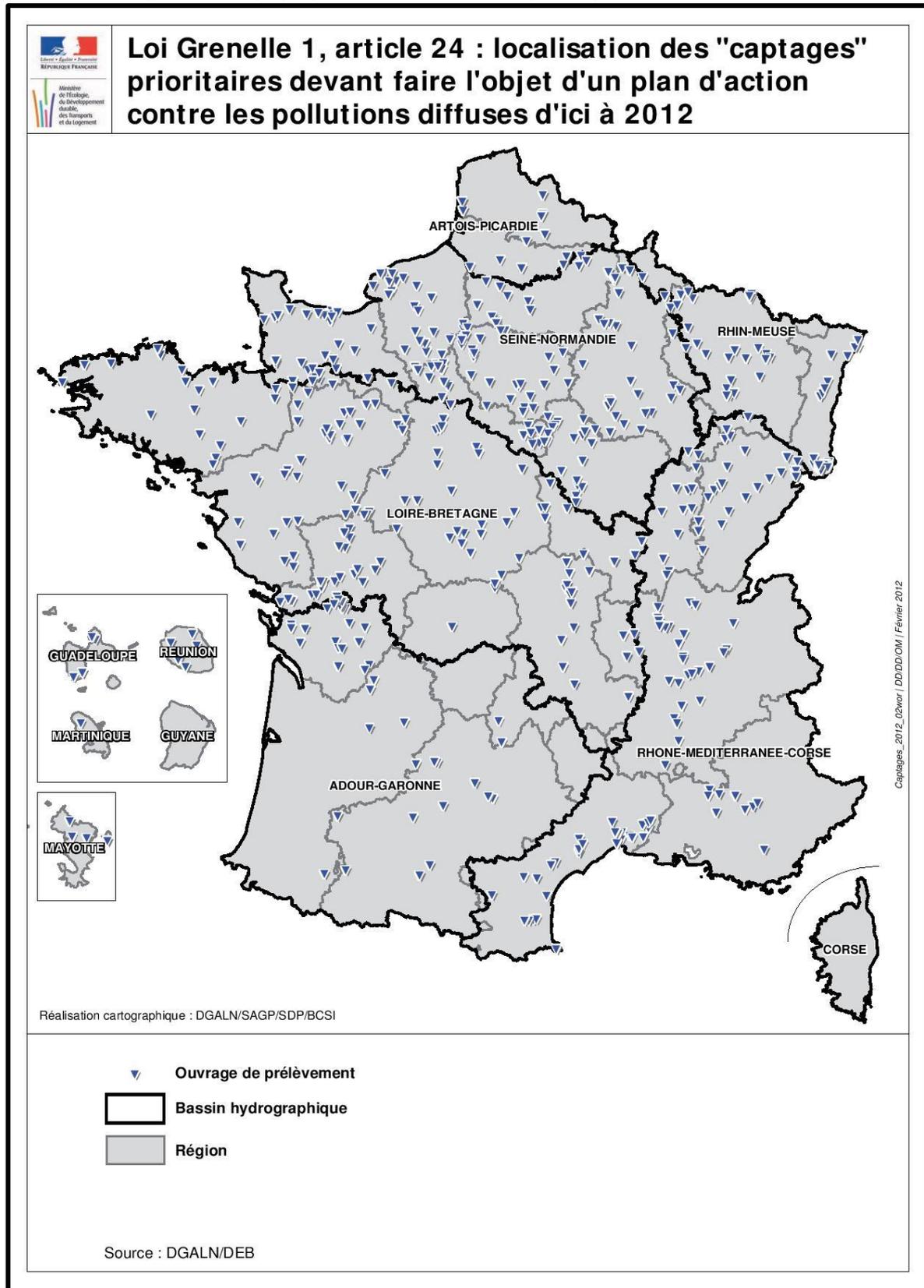
PARTIE 1 : LE PAT, UNE POLITIQUE PUBLIQUE TERRITORIALISÉE, DONC DE MISE EN ŒUVRE COMPLEXE

1. La naissance d'un PAT, un processus imposé

1.1. Un classement en captage prioritaire sélectif

Depuis la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992, tout captage destiné à la consommation humaine doit être doté d'un périmètre de protection contre les pollutions ponctuelles et accidentelles relatées dans les articles L. 1321-2 et R. 1321-13 du code de la santé publique. La loi s'est ensuite durcie pour certains captages. En 2009, le captage de la Fontaine Sainte situé à Estang dans le Nord-Ouest du Gers, a été classé parmi les 507 captages prioritaires du Grenelle de l'environnement (voir Figure 2). C'est le seul captage du Gers concerné parmi les 57 captages prioritaires au sens du Grenelle du Bassin Adour-Garonne. La liste des captages prioritaires s'est agrandie depuis et concerne désormais 530 ouvrages représentant 890 points de prélèvement. Les captages concernent soit les eaux superficielles ESU, soit les eaux souterraines ESO comme c'est le cas à Estang (Agence de l'eau Adour-Garonne, 2013, (s)). On note déjà le côté territorialisé de la politique par rapport à la sélection des captages. A noter que la France compte environ 34 000 captages (Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, 2013).

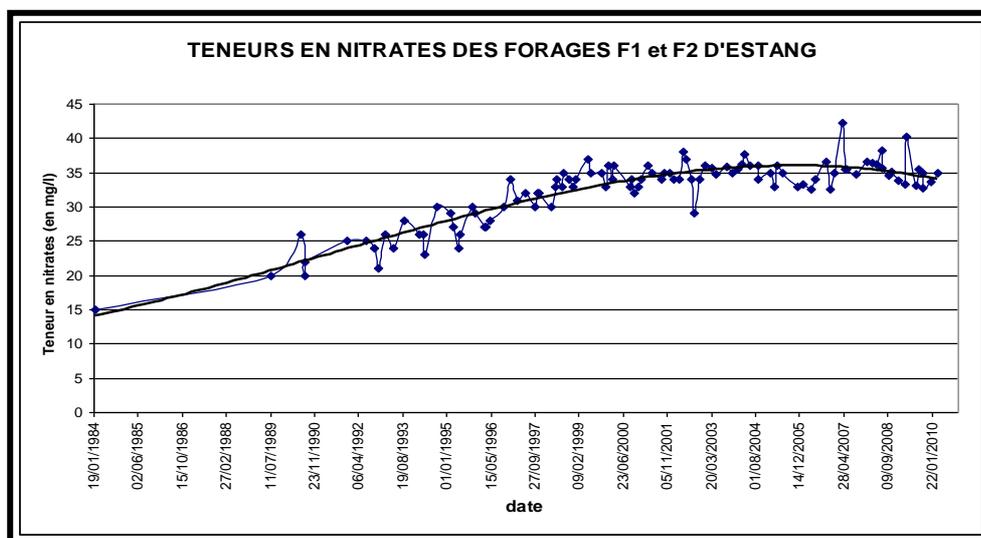
Figure 2 : Les captages prioritaires devant faire l'objet d'un plan d'action d'ici à 2012



Source : DGALN/SAGP/SDP/BCS, « Loi Grenelle 1, article 24 : localisation des "captages" prioritaires devant faire l'objet d'un plan d'action contre les pollutions diffuses d'ici à 2012 », 2012, 1p, URL : http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/Captages_2012_02%2072%20DPI.pdf

Ces captages ont été sélectionnés suivant trois critères : « *l'état de la ressource vis-à-vis des pollutions par les nitrates ou les pesticides ; le caractère stratégique de la ressource au vu de la population desservie, enfin la volonté de reconquérir certains captages abandonnés.* » (Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, 2013) Or, le captage de la Fontaine Sainte est un captage stratégique pour le Nord-Ouest du Gers. Il s'agit d'une ressource très abondante par rapport aux autres captages présents dans cette partie du département. Bien que de bonne qualité par rapport aux captages voisins, il était également nécessaire de surveiller la progression des nitrates. Une augmentation importante du taux de nitrate, bien qu'inférieur à la norme a été constatée depuis les années 80, 90. La présence de pesticides était également à surveiller. Les molécules présentes à l'époque du classement concernaient la simazine, l'atrazine et ses dérivés, toutes deux interdites depuis le début des années 2000. Toutefois, il est important de surveiller les pesticides, la liste des molécules recherchées dans l'eau (pouvant être nocives pour la santé) évoluant constamment. Dans tous les cas, le préventif coûte moins cher que le curatif, il a donc été privilégié ici. A noter que l'installation actuelle est composée de deux forages exploités respectivement depuis 1989 et 1990 qui ont remplacé un puits et des galeries drainantes qui avaient une production insuffisante (SIAEP d'Estang et al, 2011). Le syndicat quant à lui existe depuis 1956.

Figure 3 : Evolution des teneurs en nitrates à la Fontaine Sainte 1984-2010

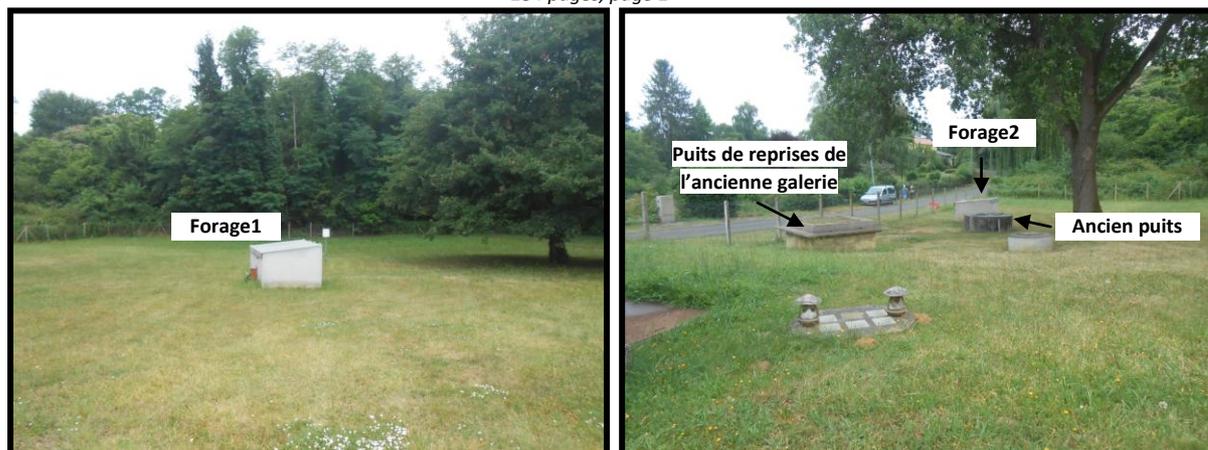


Source : analyses réglementaires ARS, délégation du Gers) disponible dans, SIAEP d'Estang et al, La fontaine Sainte, captage Grenelle : vers la protection d'une ressource souterraine stratégique, 2011-2015, 2011, 184 pages, page 9

Figure 4 : Localisation des forages de la Station de la Fontaine Sainte



Source : SIAEP d'Estang et al, *La fontaine Sainte, captage Grenelle : vers la protection d'une ressource souterraine stratégique, 2011-2015*, 2011, 184 pages, page 1



Source : Estelle DUGOUJON, 21/07/2016

1.2. Le dispositif de protection normalisé

Le classement en captage prioritaire s'est accompagné d'un dispositif de protection appelé Zone Soumise à Contraintes Environnementales (ZSCE), issu de l'article 21 de la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006. Ce système de protection implique la mise en œuvre d'une action réglementaire par rapport à l'activité agricole ou « *l'espace dans lequel elle s'inscrit* » (Agence de l'eau Adour-Garonne, 2013).

La première étape du processus consiste à délimiter l'Aire d'Alimentation du Captage (AAC). Celle d'Estang est plutôt restreinte 273 ha en comparaison à la majorité des captages. Comme son nom l'indique, il s'agit de « *la surface sur laquelle l'eau qui s'infiltre ou ruisselle participent à l'alimentation de la ressource* » (Agence de l'eau Adour-Garonne, 2013 (b)). Une fois l'AAC

déterminée, on établit la cartographie de la vulnérabilité intrinsèque de l'aquifère (indépendante du polluant et de l'occupation du sol) puisqu'ici il s'agit d'un captage en eau souterraine. « *Ce paramètre traduit la vitesse de propagation d'une pollution vers et dans la nappe et correspond donc à la capacité de défense de la nappe vis-à-vis d'une pollution. La vulnérabilité est caractérisée selon 5 critères : la pluie efficace, la capacité protectrice de la couverture du sol, l'infiltration, l'épaisseur de la zone non saturée et la perméabilité de l'aquifère* » (SIAEP d'Estang et al, 2011).

Cette AAC a été agrandie à une zone de protection de 470 ha, cette zone correspond à l'AAC élargie aux contours des îlots PAC qui la croisent. On recense une quinzaine d'exploitations impactées. A noter un point essentiel, l'ensemble de l'AAC se situe sur la commune d'Estang.

Figure 6 : Situation du captage de la Fontaine Sainte par rapport à l'AAC

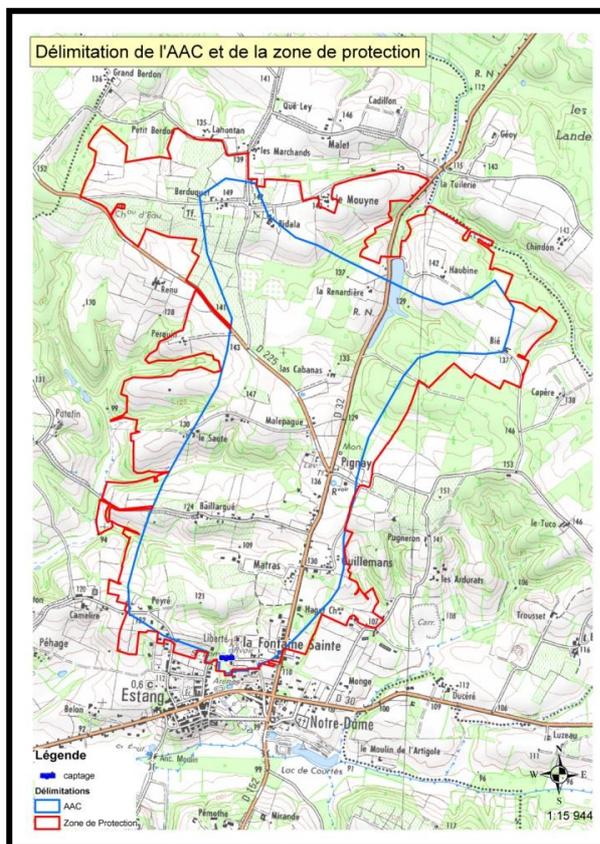
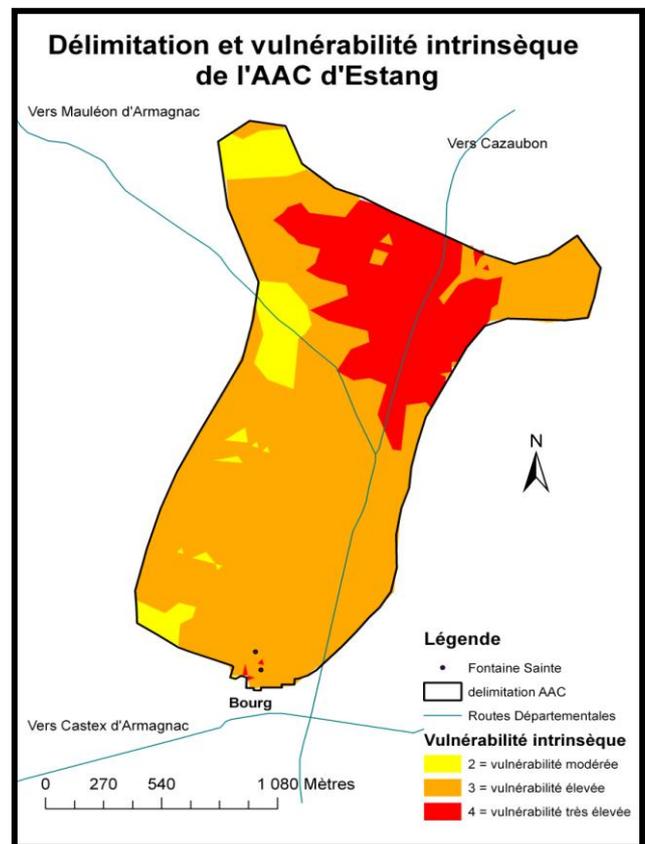


Figure 5 : Cartographie de la vulnérabilité intrinsèque de l'AAC



Source : SIG Conseil général du Gers – Service de l'Eau

Disponible dans, SIAEP d'Estang et al, *La fontaine Sainte, captage Grenelle : vers la protection d'une ressource souterraine stratégique, 2011-2015, 2011, 184 pages, page 11 et 12*

La petite taille d'une AAC est plutôt bénéfique pour un PAT. Plus le secteur concerné est petit, plus il est facile de faire entrer les acteurs dans la démarche. Aussi, sur Estang tous les agriculteurs se connaissaient avant d'avoir entamés la démarche. Les PAT de grandes tailles peuvent se solder par des échecs comme le PAT Gers Amont qui ne concernait pas un captage prioritaire, mais qui n'est pas arrivé à son terme d'après différents acteurs interrogés. Ce dernier

concernait cinq points de captages desservant près de 30 000 abonnés répartis sur 47 000 ha et 55 communes avec 700 exploitations. A noter que ce dernier concernait des eaux superficielles (Captage ESU). La maîtrise d'ouvrage de ce dernier était assurée par la Chambre d'Agriculture du Gers (Conseil général du Gers et al, 2008). Si les acteurs peuvent se sentir plus concernés de par l'attachement au secteur désigné, il peut également y avoir un sentiment d'injustice, « pourquoi nous ? ».

Sur les captages identifiés comme prioritaires, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne prône la mise en place de démarches intégrées avec l'ensemble des partenaires. Ces démarches sont appelées Plans d'Actions Territoriaux (PAT). Ces plans d'actions répondent à l'article 27 de la loi de programmation relatif à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement du 3 août 2009 (Loi Grenelle I). A ce titre, ils sont principalement financés par les Agences de l'eau (Légifrance, 2009). Un PAT permet de mobiliser les acteurs du territoire autour d'un objectif concret de reconquête de la qualité de l'eau altérée par des pollutions diffuses, phytosanitaires, nitrates ou autre.

Le SIAEP d'Estang s'est donc emparé du problème et a mené la démarche sur son captage. Le document a été rédigé en coopération avec le Conseil Général du Gers aujourd'hui Conseil Départemental, qui a animé le plan jusqu'en 2014. Depuis, le SIAEP s'est doté d'un Directeur qui a repris en main l'animation avec le CPIE Pays Gersois en soutien.

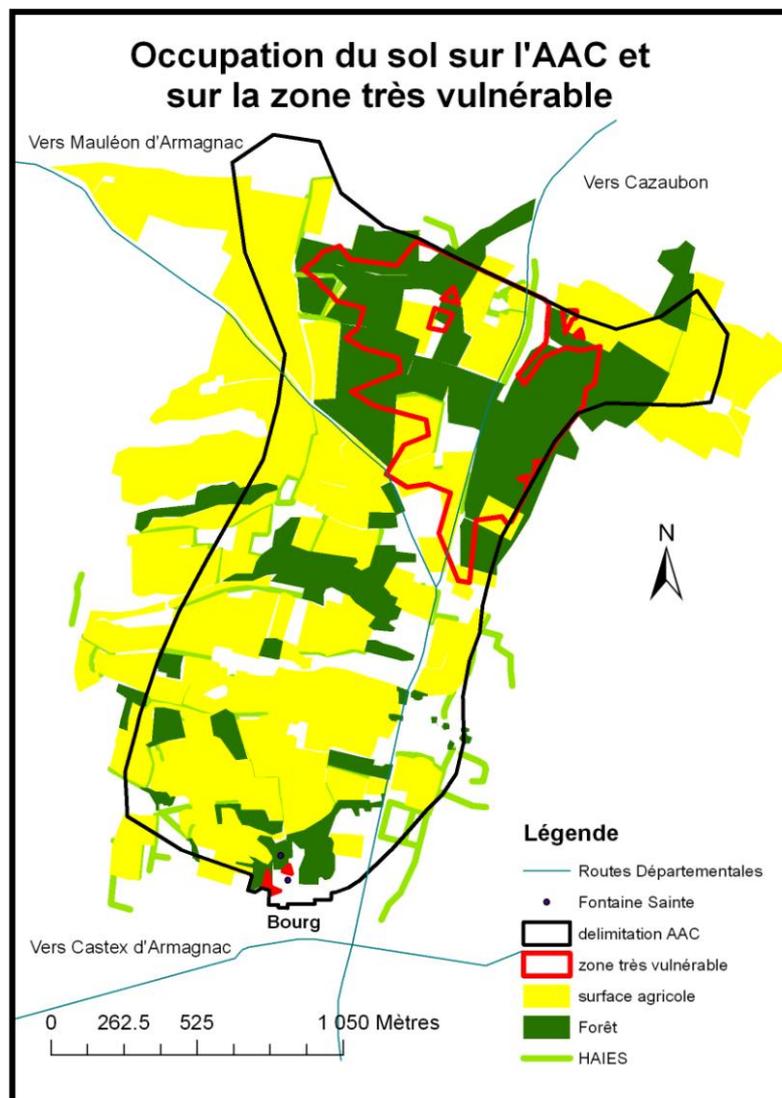
Sur l'AAC, un diagnostic des pressions sur la ressource a été mené pour aboutir à la construction du PAT de la Fontaine Sainte composé de quatre volets : un volet zone agricole, un volet zone forestière, un volet zones non agricoles et un volet suivi qualité de l'eau. Dans chacun des volets, une liste d'actions a été proposée avec un budget alloué. L'objectif du plan était de « *Ne pas dépasser les normes eau traitée de 0,1 µg/l pour les pesticides individuellement pour les molécules actuellement autorisées et de 0,5 µg/l pour les pesticides totaux, ne pas observer de pic de nitrate au dessus de la norme de 50mg/l* » (SIAEP d'Estang et al, 2011). C'est donc tout naturellement que le volet principal est le volet agricole.

Figure 7 : Un paysage forestier et viticole sur l'AAC



Source : Estelle DUGOUJON, 21/07/2016

Figure 8 : Occupation du sol sur l'AAC et sur la zone très vulnérable



Source : SIAEP d'Estang et al, *La fontaine Sainte, captage Grenelle : vers la protection d'une ressource souterraine stratégique*, 2011-2015, 2011, 184 pages, p16

Le volet « Zone agricole » est composé de trois sous-objectifs :

- Réduction de la pression par les nitrates et par les phytosanitaires sur les couverts Grandes cultures et Herbes (réduction de l'azote sur les prairies, création de couvert en prairies, réduction de l'azote et des phytosanitaires sur les grandes cultures, maintien et conversion en agriculture biologique) ;
- Amélioration de la maîtrise des risques de pollution par les pesticides sur les couverts vignes (diminution de l'IFT herbicide vigne, conversion en agriculture biologique) ;
- Optimisation des éléments linéaires de bords de parcelles (entretien des haies, des fossés et des talus) (SIAEP d'Estang et al, 2011).

Le volet « Zone forestière » a lui aussi beaucoup d'importance. Si l'accent est bien évidemment mis sur l'agricole puisqu'on cherche avant tout à réduire la présence de phytosanitaires et des les nitrates, il ne faut pas négliger l'importance de la forêt. D'abord, la

forêt concerne la grande majorité de la partie la plus vulnérable de l'AAC. Il faut donc veiller d'autant plus à sa bonne gestion (ex : éviter les coupes de nombreux hectares en même temps). Aussi, la forêt ne requiert pas l'utilisation d'engrais azoté, ni l'utilisation de produits phytosanitaires et son système racinaire permet une meilleure filtration de l'eau. Ce volet quant à lui est composé de 6 axes :

- *« Boisement des terres non forestières*
- *Acquisition par le SIAEP d'ESTANG de parcelles du PPR de l'AAC en vue de leur boisement*
- *Sensibilisation au reboisement après la tempête KLAUSS*
- *Le boisement existant et sa gestion*
- *Réalisation d'une étude de diagnostic paysager de l'AAC par l'association Arbre et Paysage 32 » (SIAEP d'Estang et al, 2011)*

Le volet « Zone Non Agricole » dépasse les limites de la zone de protection, il concerne l'ensemble des communes du syndicat, du moins pour une partie des actions. Il s'agit du volet de la sensibilisation et des pollutions autres qu'agricoles, soit, l'assainissement et l'utilisation des produits phytosanitaires utilisés par les collectivités et les particuliers. Il se découpe en sept axes :

- *« Sensibilisation des élus de la commune d'Estang et de la Communauté de Communes du Grand Armagnac et des communes adhérentes au SIAEP.*
- *Amélioration des pratiques phytosanitaires de la commune d'Estang.*
- *L'assainissement autonome et collectif de l'AAC.*
- *Amélioration des pratiques d'entretien des voiries de l'AAC.*
- *La valorisation du ruisseau de l'Arbout.*
- *Campagne de sensibilisation vers les particuliers de l'AAC, de la C.C. du Grand Armagnac et des communes adhérentes au SIAEP.*
- *Liens entre les professionnels et les particuliers de l'AAC, de la C.C. du Grand Armagnac et des communes adhérentes au SIAEP. » (SIAEP d'Estang et al, 2011)*

Le dernier volet et non des moindre concerne le Suivi de la Qualité de l'Eau (« Suivi Qualité Eau »). Le rôle de ce dernier consiste à évaluer l'impact des actions menées via les trois autres volets. Mis en place dès le départ, ce n'est que lors du deuxième voir du troisième PAT que nous pourrons voir si les actions de ce premier plan ont porté leur fruit compte tenu de l'âge de l'eau de la nappe (9-15ans). Ce volet est composé de trois axes :

- *« Suivi de la Qualité des Eaux Superficielles « ESU »*
- *Suivi de la qualité des Eaux Souterraines « ESO »*
- *Amélioration du suivi des Eaux Souterraines » (SIAEP d'Estang et al, 2011)*

Figure 9 : Contrôle des nitrates en continu dans la Station de la Fontaine Sainte



Source : Estelle DUGOUJON, 21/07/2016

A noter qu'un PAT est un document qui doit être élaboré et conduit en concertation. Un comité de pilotage multi-acteurs a donc été créé, comité qui a participé à toutes les étapes d'élaboration du plan. Depuis, ce dernier se réunit une fois par an pour suivre les avancées du plan. Le volet « zone agricole » étant le plus fondamental et délicat à mettre en place, un comité agricole a été spécialement créé, formé des agriculteurs et de la coopérative Vivadour, animateur du volet agricole, auquel s'est ajouté le SIAEP. De nouveaux acteurs ont également fait leur apparition en vue de la préparation du nouveau PAT.

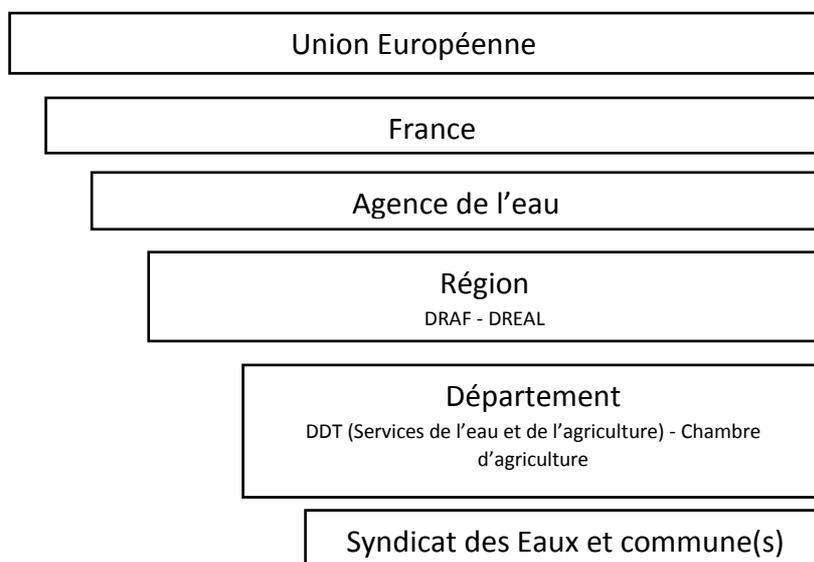
2. Un PAT, une implication d'acteurs nombreux par le territoire et ses multiples échelles de gestion, à l'origine d'une méthodologie différenciée

2.1. Des acteurs nécessaires à un PAT et des acteurs qui en bénéficient

a. Les acteurs indispensables à la mise en place d'un PAT

Il s'agit des acteurs « administratifs », principalement des représentants des services de l'Etat : l'Agence de l'eau Adour-Garonne (principal financeur), la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF), la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL), l'Agence Régionale de la Santé (ARS) et la Direction Départementale du Territoire (DDT). Impliquant le monde agricole, on y retrouve également la Chambre d'agriculture. Il s'agit d'acteurs « non locaux », bien que le caractère local soit relatif, puisqu'on peut les considérer comme locaux en comparaison au niveau européen. A travers la mise en place de cette politique publique on voit clairement le millefeuille administratif, chaque échelon se voit imposer la politique pour ensuite devoir l'imposer lui-même à son tour.

Figure 10 : Millefeuille administratif pour la mise en place du PAT de la Fontaine Sainte



Source : DUGOUJON Estelle, 2016

b. Les acteurs qui font vivre le PAT

Premièrement, un PAT ne peut pas vivre sans animateurs. Le PAT d'Estang est composé de 4 volets, un volet « Zone Agricole », un volet « Zone Forestière », un volet « Zones Non Agricoles » et un volet « Suivi Qualité Eau ». L'animation générale de ce PAT a premièrement été réalisée par le Conseil général du Gers (aujourd'hui Conseil départemental) également animateur du volet qualité de l'eau et du volet zone non agricole, avant d'être cédée au maître d'ouvrage du plan, c'est-à-dire au SIAEP d'Estang après que ce dernier se soit doté d'un Directeur, actuel animateur du PAT. L'animation générale du PAT est également partagée avec le CPIE apportant un appui sur le volet administratif. Le volet agricole a été animé par Vivadour, coopérative agricole dominante parmi les agriculteurs concernés par l'Aire d'Alimentation du Captage (AAC) et le Groupement d'Agriculture Biologique et Biodynamique du Gers (GABB 32). Quand au volet forestier il a principalement été mené par le Centre Régional de la Propriété Forestière Midi-Pyrénées. On peut déjà voir un détail un peu gênant, certes Vivadour était la coopérative dominante sur le secteur, mais on peut s'interroger de la légitimité d'une coopérative à animer un PAT destiné à réduire l'utilisation des produits phytosanitaires et intrants alors qu'elle-même vend ces produits.

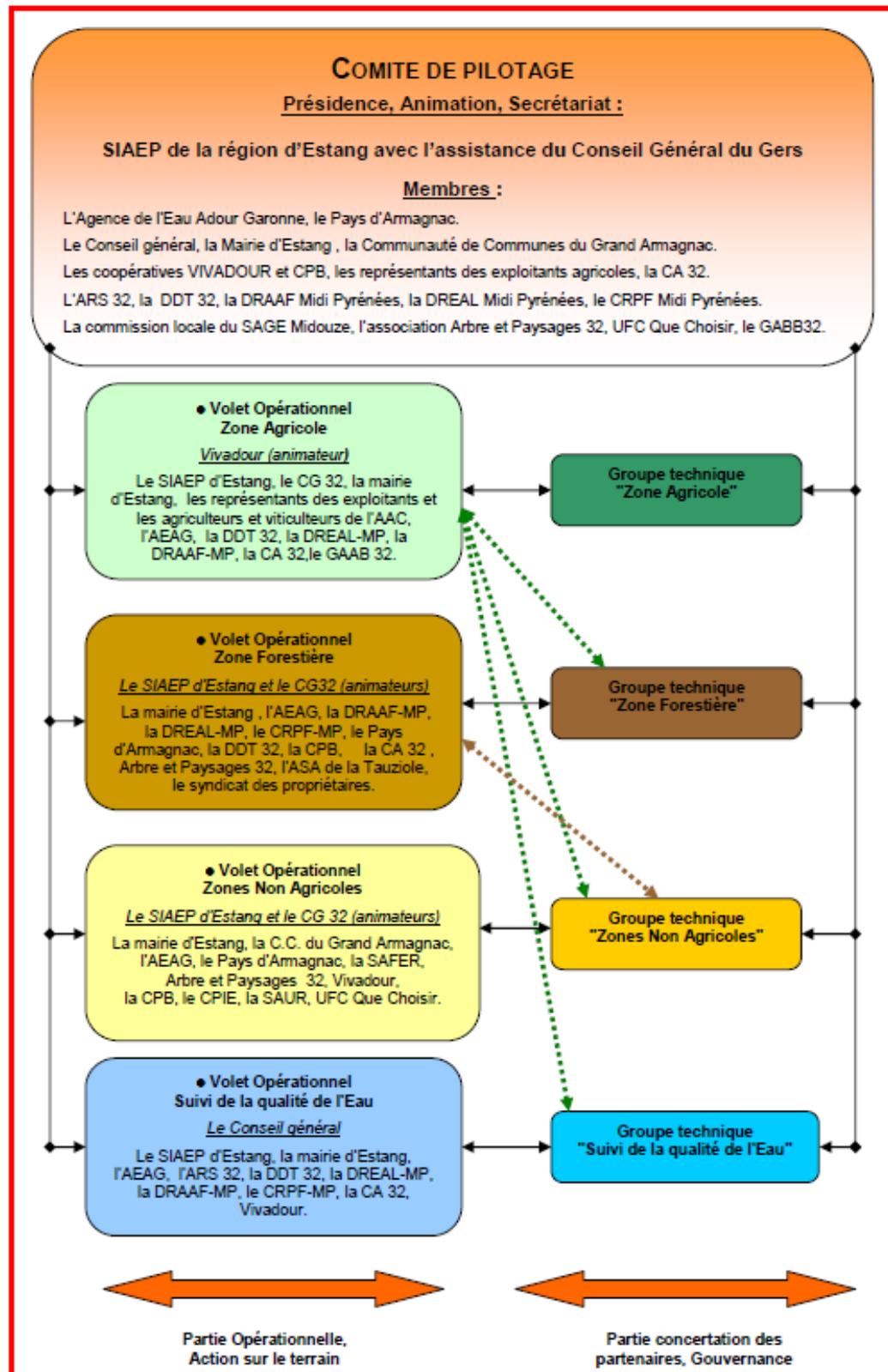
Deuxièmement, un PAT bien qu'imposé au territoire nécessite l'appropriation locale pour fonctionner correctement. Les élus des communes du syndicat et des communautés de communes ainsi que le Pays d'Armagnac (regroupant l'ensemble des communes du Syndicat) doivent donc être parties prenantes de la démarche et peuvent également réaliser des actions.

Troisièmement, les acteurs les plus importants sont les agriculteurs et les forestiers. C'est de leurs implications et de leurs pratiques que dépend le succès d'un PAT.

Quatrièmement, d'autres organismes peuvent être impliqués dans le cadre d'un PAT par le biais d'actions, comme ici avec Arbres et Paysages 32 et la Fédération de pêche du Gers.

Enfin, la population consommatrice ne pouvant pas être présente autour de la table, l'association UFC Que Choisir est là pour la représenter.

Figure 11: Les acteurs du PAT de la Fontaine Sainte



Source : SIAEP d'Estang et al, La fontaine Sainte, captage Grenelle : vers la protection d'une ressource souterraine stratégique, 2011-2015, 2011, 184 pages, p36

c. Les acteurs qui bénéficient du PAT

La population bénéficie du PAT de par l'amélioration de la qualité de l'eau distribuée, pour autant elle n'en a pas forcément conscience. L'AAC se trouve entièrement sur Estang, par contre, le PAT bénéficie à l'ensemble de la population alimentée par le syndicat, représentant environ 5000 abonnés. Le syndicat est composé de 17 communes dont trois nouvelles communes adhérentes au 1^{er} janvier 2016 ; Cazaubon, Campagne d'Armagnac et Le Houga. Les 14 autres communes faisaient déjà partie du syndicat lors du premier PAT, Ayzieu, Castex d'Armagnac, Estang, Lannemaignan, Larée, Laujuzan, Lias d'Armagnac, Mauléon d'Armagnac, Maupas, Marguestau, Monclar d'Armagnac, Monlézun d'Armagnac, Panjas et Salles d'Armagnac.

Le siège du syndicat se trouve sur Estang, commune abritant à la fois le captage et le plus d'habitants au moment de la création du syndicat. Aujourd'hui, avec environ 650 habitants (677 en 2006 d'après l'INSEE), Estang est la deuxième commune du syndicat derrière Cazaubon et ses 1700 habitants (1773 en 2011 d'après l'INSEE), auquel s'ajoute les nombreux touristes et curistes de la station thermale de Barbotan-les-Thermes. Avec l'arrivée de trois nouvelles communes, le syndicat a doublé son nombre d'abonnés, bien que la quantité d'eau distribuée n'ait pas particulièrement évoluée puisqu'Estang vendait déjà de l'eau à Cazaubon. Aussi, le SIAEP a récupéré les sources présentes sur Cazaubon et le Houga.

Figure 12 : Localisation du SIAEP d'Estang dans le Gers en 2016

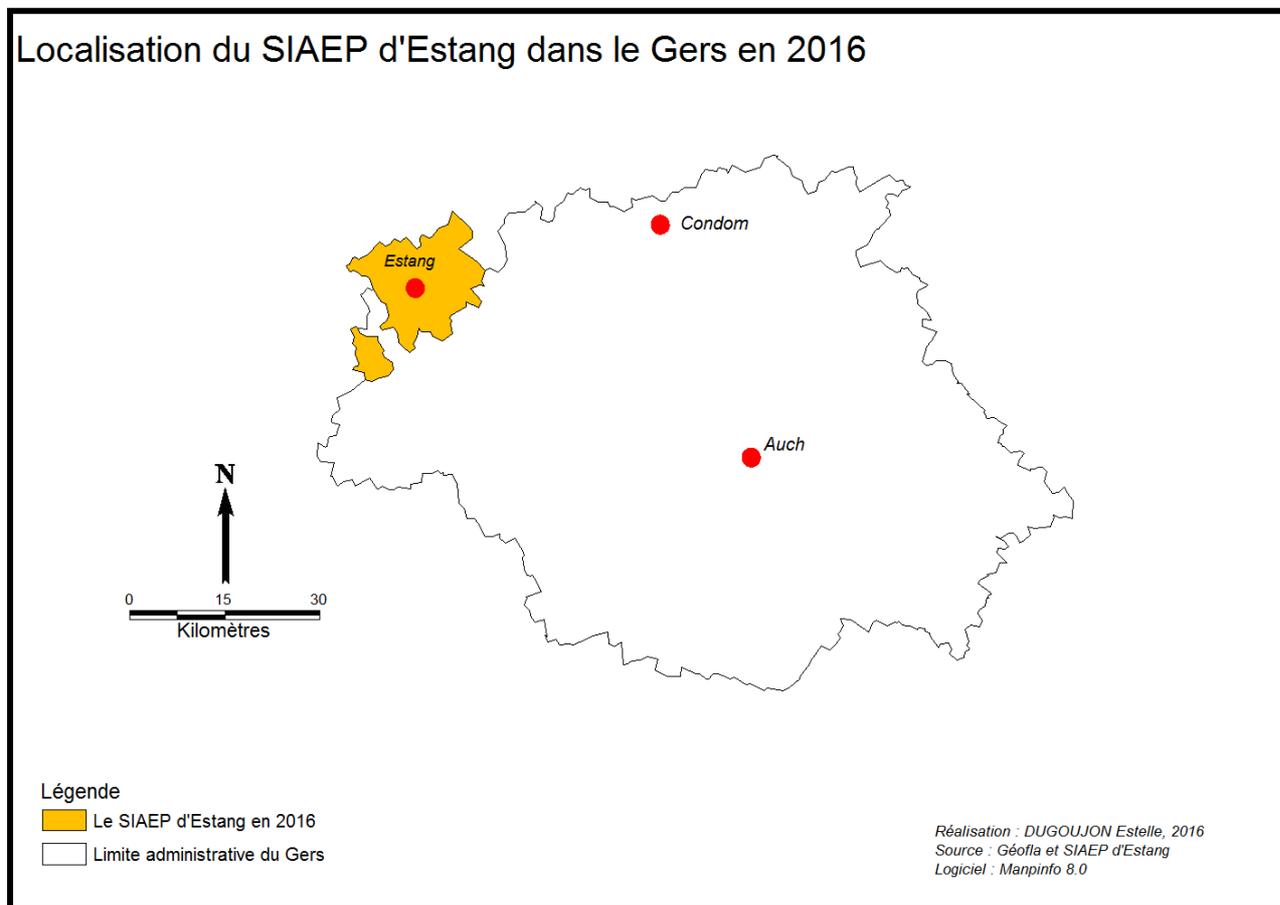
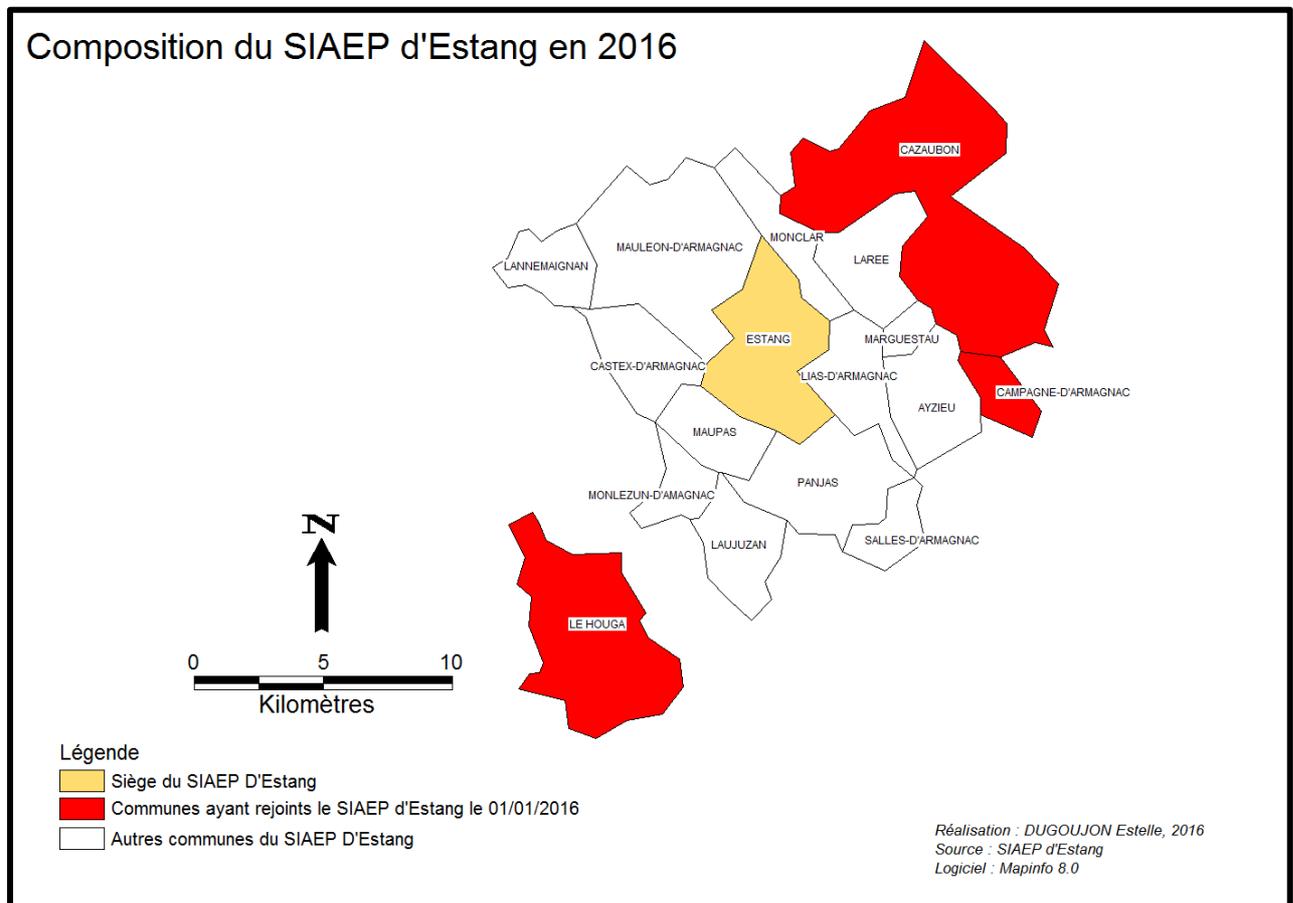


Figure 13 : Composition du SIAEP d'Estang en 2016



2.2. Une méthodologie adaptée aux acteurs

La mission de mon stage consistait à faire une évaluation patrimoniale et sociétale du PAT de la Fontaine Sainte. Le SIAEP souhaitait avant tout évaluer l'appropriation du PAT par les acteurs. Deux grandes catégories d'acteurs se sont dessinées, ceux qui font partie du PAT et ceux qui bénéficient de ce dernier sans y participer fondamentalement, c'est-à-dire la population. La première catégorie connaît de fait le PAT et peut faire preuve d'un certain recul vis-à-vis de ce dernier, en pouvant mettre le doigt sur ce qui a bien marché ou au contraire qui a posé problème. A partir de là, ils peuvent également faire des propositions pour le futur PAT. Pour cette catégorie, il a été décidé de procéder via des entretiens semi-directifs pour permettre aux acteurs de s'exprimer librement sur l'ensemble du PAT. La population quant à elle ne connaît pas forcément le PAT, et celle qui le connaît ne le connaît pas en détail. Un habitant lambda n'est pas en mesure de dégager des points forts ou faibles par exemple. Par ailleurs, recueillir l'avis de la population implique d'avoir une certaine représentativité. Bien que le secteur soit très rural, il est impossible d'aller interroger chacun des 5 000 abonnés. Pour cette catégorie, il a donc été convenu de distribuer un questionnaire par voie postale.

a. Les entretiens semi-directifs

Dans le cadre de ma mission de stage, face à l'importance du nombre d'acteurs en présence, un choix a dû être fait. Les acteurs à interroger ont été classés en six catégories. Bien que je n'aie pas repris exactement ces catégories pour mon analyse, il est important de les présenter car ce sont elles qui ont dicté les grilles d'entretien.

La première catégorie d'acteurs concerne les services de l'Etat avec la DDT Service eaux et risques et le service agriculture, notamment par rapport aux Mesures Agro-Environnementales Territorialisées (MAET) et l'ARS qui contrôle la qualité sanitaire de l'eau. La DRAAF et la DREAL n'ont pas été retenues, car plus éloignées du territoire et moins présentes pendant les réunions. L'Agence de l'eau Adour-Garonne n'a pas été interrogée puisqu'elle est en attente des résultats de cette évaluation. Dans cette catégorie, nous avons également inclus le Conseil départemental. En effet, l'ancien animateur du PAT ayant quitté le Conseil départemental du Gers, le rôle actuel de cet organisme s'approche aujourd'hui, de celui des services de l'Etat.

La deuxième catégorie s'occupe des acteurs locaux. L'approbation locale est fondamentale, il est donc important d'aller à la rencontre des communes, de la communauté de communes dominante du secteur, Communauté de Communes du Grand Armagnac et du Pays d'Armagnac. Ces acteurs peuvent également avoir un impact sur le PAT à travers des actions de communication et des changements de pratiques sur la gestion des espaces-verts ou des bords de voiries, du financement, en fonction de ses compétences. Le syndicat étant composé de 17 communes, il était techniquement compliqué de les rencontrer toutes par rapport aux délais de restitution. Afin d'assurer tout de même une certaine représentativité il a été convenu de rencontrer cinq communes, dont une des nouvelles arrivantes.

La troisième catégorie est dans la lignée de la deuxième. Elle concerne les délégués syndicaux. Leur regard et connaissance du PAT peuvent être un peu différents de la catégorie « acteurs locaux ». C'est pourquoi, il a été prévu d'en interroger deux.

La quatrième catégorie concerne les agriculteurs. Il s'agit de la catégorie la plus fondamentale, c'est de l'implication de ces derniers dont dépendent les résultats sur la qualité de l'eau. En conséquence, nous avons opté pour aller à la rencontre d'un maximum d'agriculteurs sur la zone, soit 10 sur les 17 présents, les 8 agriculteurs cultivant les surfaces les plus importantes de l'AAC, et 2 agriculteurs non impliqués lors du premier PAT, pour connaître les raisons de leur non implication et leur vision du PAT. Par souci de temps, l'accent a été mis sur les acteurs qui appliquent le PAT sur le terrain, c'est pourquoi la coopérative Vivadour et le GABB 32 ne seront pas interrogés dans le cadre de cette évaluation.

La cinquième catégorie concerne les forestiers. Leurs pratiques ont également une influence sur la qualité de l'eau. Cette catégorie étant plus difficile d'accès, il n'a été prévu de rencontrer que deux propriétaires. Pour palier à cet éventuel manque d'information, une sixième catégorie a été créée avec le CRPF, animateur du volet forestier et Arbres et Paysages 32 qui a une approche sur l'arbre en général.

Pour lancer la discussion, les entretiens doivent démarrer par la présentation de la structure/commune/exploitation. Dans le cadre d'un audit patrimonial et sociétal quatre étapes sont ensuite fondamentales pour tout entretien : l'identification de la problématique, le diagnostic des actions engagées, la prospective et les propositions (Redon, 2016). Mais chaque

catégorie d'acteur n'a pas la même approche du PAT, pas le même type d'implication, il est donc important d'adapter la grille d'entretien en fonction, tout en partant d'une base commune.

- **Identification de la problématique** : missions du syndicat (pour voir le regard qu'ont les acteurs sur le rôle du syndicat) et connaissance de la potabilisation pour les acteurs les plus éloignés du domaine de l'eau, connaissance de la problématique et du PAT et engagement de l'acteur (changement dans l'exploitation ou actions engagées).
- **Diagnostic des actions** : connaissance et avis sur la gouvernance et l'animation du plan, atteintes des objectifs, actions à reconduire, à ne pas reconduire, points forts et points faibles du PAT.
- **Prospectives** : nécessité pour le syndicat de poursuivre ses actions sur la préservation de l'eau « brute » et implication dans le futur PAT.
- **Propositions** : actions, gouvernance, animation, démarche, moyens technique et financier.

En plus de cette base commune, chaque acteur a droit à des questions plus spécifiques : délégués syndicaux (ex : rôle de relais auprès de leur commune), communes (ex : adaptation à la réglementation sur le zéro phyto), agriculteurs (ex : motivation sur les changements de pratiques agricoles, avis sur les MAET), propriétaires forestiers (ex : motivation des changements de pratiques sylvicoles), CRPF et Arbres et Paysages 32 (avis sur l'absence de nouveau boisement).

b. Le questionnaire

Afin de recueillir un maximum d'avis, un questionnaire a été distribué dans l'ensemble des boîtes aux lettres des 14 communes qui faisaient déjà parties du syndicat lors du premier PAT. Campagnes d'Armagnac, Cazaubon et Le Houga, ne sont pas concernées. 1555 exemplaires ont été distribués. Ce questionnaire était multi-objectif, il est disponible en Annexe 1. Premièrement, savoir si le PAT est connu : connaissance du captage, du plan, contenu du plan. Évaluer le succès de la sensibilisation : panneaux de sensibilisation, lecture des plaquettes et avis sur ces dernières, poursuite de la sensibilisation. Deuxièmement, connaître l'avis de la population sur le PAT et si la population approuve l'action du syndicat : avis sur le PAT et sur l'action. Troisièmement, connaître les techniques de jardinage de la population et leurs avis sur les efforts demandés ainsi que sur la Loi Labbé : nettoyage espace extérieur, traitement, désherbage, engrais, raison de la préférence pour les produits phytosanitaires, raison de la préférence pour les techniques alternatives, utilisation de produits phytosanitaires, avis sur les efforts demandés, connaissance et avis sur la Loi Labbé. Quatrièmement, connaître la consommation d'eau de la population : choix de l'eau au quotidien et les raisons de ce choix. Enfin, savoir le profil des gens qui utilisent ou non les techniques alternatives et en particulier savoir s'il y a des différences entre les communes.

Pour répondre à la problématique je me suis principalement concentrée sur l'opposition des points de vue entre les organismes et les agriculteurs. Puis sur les différences entre la commune d'Estang et les autres communes du syndicat. Je me suis également intéressée aux clivages entre les acteurs, participants/non participants ou dans le périmètre/hors périmètre.

PARTIE 2 : UN VÉCU TRÈS DIFFÉRENCIÉ ENTRE CEUX QUI IMPOSENT ET CEUX AUXQUELS ON IMPOSE

1. Un fossé entre les catégories d'acteurs

Au niveau de ceux qui imposent, quatre acteurs ont été rencontrés. Une personne du Conseil départemental, une personne de l'Agence Régional de la Santé (délégation gersoise), deux personnes de la DDT du Gers, une personne du service agriculture et une du Service eaux et risques. La grille d'entretien de cette catégorie est disponible en Annexe 2. Ils correspondent à la catégorie « organismes ». Ceux qui imposent sont donc des acteurs non locaux principalement départementaux. A noter que la Chambre d'agriculture présente par rapport à l'importance du volet agricole a eu un rôle encore plus distancé que les autres organismes, elle ne s'en est pas préoccupée d'après le SIAEP. Aussi, le SIAEP qui s'est vu imposé le classement du captage et quelque part devenue la personne publique qui impose puisque c'est la maîtrise d'ouvrage du PAT et donc c'est désormais lui qui pousse à la réalisation des actions. Mais s'il pousse aux actions c'est bien parce qu'il est contrôlé derrière et les actions restent de l'ordre du volontariat.

Au niveau de ceux auxquels on impose, en dehors de la commune qui interviendra en partie 3, on avait deux catégories d'acteurs, les agriculteurs et les forestiers (voir grille d'entretien en Annexes 3 et 4). Malheureusement je n'ai rencontré aucun forestier. J'ai dû me contenter de deux acteurs s'occupant du volet forestier pour avoir une idée de leur vision, Arbres et Paysages 32 et le CRPF (Voir grille en Annexe 5). Par contre j'ai rencontré huit agriculteurs sur les dix envisagés dont deux qui n'étaient pas impliqués dans le premier PAT et les agriculteurs présentant les surfaces plus importantes du PAT. A noter que l'un des agriculteurs qui n'a pas souhaité me rencontrer considérait avoir déjà perdu assez de temps avec ce PAT, il est plutôt mécontent et ne voulait plus y consacrer de temps. N'ayant pas rencontré les forestiers, la partie sera largement orientée sur le point de vue des agriculteurs.

Suite aux entretiens avec les deux types d'acteurs on voit une nette différence quand au vécu sur l'arrivée et le déroulement du PAT.

1.1. Une arrivée du PAT et un dispositif perçus différemment

La problématique nitrates et pesticides ainsi que le captage d'Estang semblent être des priorités d'action côté organismes. Le fait qu'il y ait un PAT sur ce territoire est extrêmement positif. Comme il s'agit du seul captage prioritaire du Gers cela renforce son importance et l'attention portée sur lui.

«Comment qualifieriez-vous l'importance de la problématique du captage de la Fontaine Sainte ?

Donc stratégique, c'est comme ça que ça a été défini, puisque c'est un captage Grenelle, donc captage prioritaire. Donc l'objectif c'est de mettre tous les moyens sur certains captages de par leur intérêt stratégique, à la fois pour la population et à la fois pour l'environnement. C'est plus ou moins comme ça que j'ai compris les captages prioritaires. Donc moi ça me paraît tout à fait essentiel de mettre en œuvre tous les moyens pour préserver ce type de captages, plutôt que de les abandonner ou se raccorder à d'autres ressources, étant donné

que c'est une ressource qui est fragile et qui nécessite de l'attention à tous les niveaux. Donc vraiment stratégique et primordial. [...]L'eau potable, tout le monde est concerné. La problématique nitrates et pesticides est une problématique sanitaire, on va dire à moyen et long terme et elle a un effet sur notamment les personnes vulnérables, nitrates, on sait que les femmes enceintes et les nourrissons sont les plus impactés. Les pesticides à termes, il y a un effet cancérigène avéré sur la population, au bout d'un certain seuil qui n'est pas atteint mais qui impacte forcément. Donc forcément c'est prioritaire vu l'impact sur l'ensemble des populations. Fin population desservie par le syndicat.» (Organisme 1)

A travers cette citation d'entretien, on voit que les nitrates et les pesticides sont clairement pointés du doigt. C'est bien pour cela que l'agriculture a été mise à contribution en tant que responsable, mais aussi la foresterie pour ses côtés bénéfiques, non utilisation de produits phytosanitaires et d'intrants, filtration des eaux, diminution de l'érosion. Le PAT a souhaité favoriser les nouvelles plantations et pour les forêts existantes une gestion optimale vis-à-vis de la protection des eaux. Au niveau des agriculteurs l'arrivée du PAT a pour la plupart suscité plutôt de la crainte.

« Et comment vous avez-vécu l'arrivée du Plan d'Action Territorial ?

Au tout début on a eu des craintes, on va dire. Crainte pas de la peur, des interrogations. A partir du moment où des services extérieurs s'intéressent tout d'un coup à quelque chose qui nous appartient un peu, on a des interrogations. Après là-dessus on a essayé de nous rassurer, nous motiver, il y a eu beaucoup de discours.

Après du coup c'était plus comme une contrainte ?

Une contrainte, oui, il faut le dire. D'une situation où il se passait rien, on nous a demandé, fait prendre conscience etc, demandé d'être vigilant sur pas mal de pratiques, sur des comportements. » (Agriculteur 4)

On voit déjà nettement une méfiance envers la catégorie des organismes, des « services extérieurs », extérieurs à leur exploitation et extérieurs au territoire, car non locaux. A noter que dans ces services extérieurs on compte également l'Agence de l'eau, qui n'a pas été interrogée car c'est pour elle que l'évaluation du PAT a été faite (pour pouvoir montrer les résultats et ainsi demander les financements pour le prochain PAT). J'ai néanmoins rencontré la personne en charge du dossier à plusieurs reprises notamment lors d'un entretien en début de stage ayant pour objectif de m'immiscer rapidement dans le plan. Cette dernière semblait très satisfaite de ce PAT.

Au niveau des forestiers, l'objectif du PAT était d'augmenter les surfaces boisées mais également d'améliorer si possible la gestion des forêts existantes via un Plan Simple de Gestion concerté (PSG). Malheureusement, aucun propriétaire forestier n'a souhaité signer le document et s'engager dans la démarche, en sachant que le document les engageait pour 10 ans. Les propriétaires forestiers sont difficiles à accrocher dans ce type de démarche, tous n'habitent pas le secteur, la plupart sont extrêmement âgés et ne souhaitent pas engager leurs héritiers. Or, il est plus difficile de motiver une personne âgée qu'une personne jeune et les jeunes propriétaires sont souvent pluriactifs et la forêt n'est pas une priorité pour eux. C'est en tout cas les raisons d'échec évoquées par le CRPF auteur du PSG. Ce dernier précise aussi que ce type de plan met du temps à se mettre en place, d'autant que les propriétaires forestiers ne veulent pas travailler

ensemble en général. Or, le but du PSG concerté est justement de les engager dans un même document. Je me suis donc confrontée à ces difficultés lors de mes tentatives de rencontres qui se sont soldées par des échecs, en sachant que j'avais finalement très peu de contact de propriétaires résidant à proximité de la zone. On note une nouvelle fois la difficulté de l'aspect territorial de cette politique, les propriétaires qui habitent loin du périmètre sont peu mobilisables pour autant qu'ils aient des terrains dans l'AAC. Donc il y a un dedans/dehors du périmètre et il y a un dedans/dehors du périmètre vécu. C'est ce que m'a confié un agriculteur.

« Vous pensez que c'est possible de préserver la ressource tout en restant sur des actions volontaires ?

Oui parce qu'on n'est pas nombreux, on est 5 ou 6 et comme on vit sur la zone, on fait encore plus attention que si on n'y vivait pas. Si j'habitais à Cazaubon et que je venais travailler ici à Estang peut-être que je me sentirais moins concerné. Mais comme j'y vis dessus. La preuve c'est que jusqu'à maintenant, la preuve qu'on n'a pas fait d'excès c'est que la source est potable. Si on n'aurait pas fait attention comme dans certains endroits, on aurait des nitrates et compagnie. [...] Et si les 5 ou 6 qu'on est, on n'aurait pas fait attention, les taux auraient été au dessus des normes avant que le PAT soit là. » (Agriculteur 8)

On ne peut donc pas dire que l'arrivée du PAT ait suscité un grand intérêt pour la catégorie des propriétaires forestiers, notamment par rapport au paramètre de la proximité. Pour autant le CRPF considérait que l'animation avait quand même eu un certain succès avec une bonne participation aux réunions publiques qu'il avait organisées. Aussi travailler avec des forestiers est un travail de longue haleine qui nécessite une présence importante sur le terrain et des relais locaux, qui se sont avérés insuffisants lors du premier PAT.

L'ensemble des organismes semble plutôt satisfait de ce premier PAT. Lorsqu'on leur demande qu'est-ce qu'ils ont pensé de ce dernier, tous parlent de la bonne dynamique qu'il y a eu et qu'il y a encore autour du plan, avec notamment la participation active des agriculteurs. Aucun ne parle de l'implication des propriétaires forestiers. A noter que dans l'ensemble des catégories d'acteurs interrogés y compris chez les acteurs de la forêt les efforts doivent être portés sur le volet agricole, ainsi que sur les plantations de forêts. La gestion des forêts est nettement plus secondaire.

« Non je pense qu'il y a une très bonne synergie qui s'est faite entre le Département, le maître d'ouvrage et les services de l'Etat, l'ARS qui a fait que ce Plan d'Action Territorial a été correctement mené et que il y a eu une écoute attentive aussi des acteurs du territoire, comme par exemple les agriculteurs ou les particuliers qui sont sur le périmètre. » (Organisme 2)

« En tout cas c'est un territoire très intéressant, parce que déjà c'est un petit territoire avec une possibilité d'action plus impactant. Et du coup une dynamique au niveau des agriculteurs, puisque tous les acteurs du PAT sont concernés et peuvent mettre en place ces pratiques de changements. C'est vrai que moi par rapport à ce PAT, par rapport à d'autres plans d'actions j'ai trouvé en tout cas le périmètre restreint du territoire qui était très pertinent, pour la mise en œuvre de ces MAEC. » (Organisme 3)

Le retour semble donc très positif, comme s'il n'y avait pas de problèmes ou s'ils étaient mineurs face au succès du PAT, notamment de part la bonne dynamique suscitée. Or, on verra par la suite que les problématiques agricoles sont nombreuses. L'échec du volet forestier a quant à lui déjà été évoqué, en sachant non seulement qu'il n'y a donc eu aucune signature du PSG, mais par ailleurs il n'y a eu aucun nouveau boisement. Les agriculteurs se sont plutôt bien entendu et une dynamique intéressante s'en est dégagée.

« Oui, en point fort, ce qui était bien c'est qu'on a créé un groupe. D'avoir créé un groupe. On se connaît tous à Estang, les agriculteurs d'Estang on se connaît mais comme ça. Là ça nous a permis d'être ensemble, je trouvais ça bien. D'avoir créé un groupe avec tous les gens du PAT. » (Agriculteur 8)

Tout en continuant sur la dynamique, la diversité des acteurs semble dans la même logique être un point fort essentiel pour les organismes.

« Qu'avez-vous pensé de ce PAT ?

Mon retour il est positif sachant que je n'ai vu que la fin, mais, parce que le grand mérite de ce PAT est d'avoir réussi à réunir tous les acteurs autour de la table et d'avoir fait travailler ensemble des structures assez diverses dans un objectif commun. Quand je vois que l'ARS, la Chambre d'Agriculture, la DDT, des associations, qui ont réussi à mettre en place toute une série d'actions, c'est quand même remarquable et c'est quand même assez rare d'avoir des instances ou des plans qui arrivent à mettre autour de la table autant de personnes. » (Organisme 1)

« Peut-être comme point fort, vous parliez de la bonne dynamique qui avait été créée, pour vous c'est un point fort ?

Ah oui c'est un point fort. Il y a eu d'autres PAT où les gens ne se sont pas parlés donc ça n'a pas marché. Si on arrive à mettre tous les acteurs autour d'une table et qu'ils arrivent à trouver des consensus et des actions à mettre en commun, c'est très important. Si on leur impose des choses, ça ne marchera jamais. Il faut justement que ça soit les acteurs du territoire qui trouvent des solutions. Imposer ça ne marchera pas. C'est mon opinion. Après, comme c'est un territoire qui est petit, ça a permis justement de pouvoir intégrer tout le monde. Les plus gros territoires c'est beaucoup plus compliqué. » (Organisme 4)

On remarque au fur et à mesure l'importance de la territorialité de cette politique. Une partie importante de la réussite de ce PAT reposerait sur la taille restreinte du périmètre concerné. Il semble plus facile de créer une bonne dynamique sur des petits territoires. Il est plus facile de créer du lien. Ceci va dans le sens de l'hypothèse de départ, plus on est proche du périmètre, dans l'espace ou dans sa fonction, plus on se sent concerné. Aussi le choix des acteurs interrogés va dans ce sens. Les acteurs régionaux, la DRAAF et la DREAL n'ont pas été interrogés, car ces derniers étaient beaucoup moins présents aux rencontres du Comité de pilotage de départ et sont de fait beaucoup plus éloignées du secteur. Le seul acteur régional interrogé était l'ARS mais il s'agissait d'une délégation gersoise. Aussi pour en revenir à l'idée de fonction, c'est justement la personne de l'ARS, impliqué par l'aspect sanitaire que j'ai senti le plus concerné par ce PAT. Côté agriculteur en revanche, cette diversité d'acteurs est vue dans le sens inverse.

« Sauriez-vous présenter le PAT en terme de gouvernance et ensuite en terme d'animation ?

Non, je ne pense pas.

En terme d'acteurs qui étaient présents dans le premier PAT en dehors des agriculteurs ?

Les acteurs, ceux qui sont venus sur le terrain, ce qui sont venu nous voir ?

Les acteurs qui font parti du plan en dehors des agriculteurs ?

Oh, tous les grands organismes, là, l'Agence de l'eau et tout ça ? Toutes ces structures qui sont venues se greffer là. Je préfère mettre de l'eau dans mon vin parce que je deviendrais méchant. Parce que vraiment c'est ce qui me hérissé, c'est quand je vois tous ces gens autour de la table, alors que ce sont nous les acteurs, pas eux. Et eux ils se posent là en donneurs d'ordres, et ça c'est ce que je n'aime pas. Je vois rouge assez vite. A une époque je les avais comptabilisés, il y avait plus d'acteurs en dehors du PAT, que d'acteurs sur le PAT. Autrement dit, on était 6 agriculteurs, ils étaient 15 représentants de différentes formes juridiques et sociétales et compagnie. Entre les coopératives, l'Agence de l'eau, le Conseil général, la DREAL, tout le monde. C'était affreux, ils venaient à deux ou trois par truc en plus. Heureusement que ça n'a pas duré longtemps parce que je me serais mis en colère. Les grandes messes, j'appelle ça une grande messe.

Ils sont toujours au comité de pilotage du plan.

Ils n'apportent rien. C'est ce que je regrette dans ce monde qu'on a mit en place. C'est qu'on a mit en place un système dans un millefeuille total, on ne sait pas qui fait quoi. Et là on est les derniers dindons de la farce. On dirait que sans ces organismes rien ne se fait, rien ne se passe. C'est pas pour ça que ça marchait bien, ils se renvoyaient la balle l'un à l'autre. On a perdu un temps fou et on a rien fait de positif, on a perdu deux ans rien qu'avec ça. Sur un PAT de cinq ans, il y en a trois à peu près qui ont marché. Les deux premières années, c'est une catastrophe terrible. » (Agriculteur 6)

La présence de tous ces organismes n'est pas vue d'un très bon œil par les agriculteurs. On voit clairement un manque de lisibilité pour eux dans le rôle que chaque acteur présent autour de la table doit jouer. Cette frontière entre ces deux « mondes » n'est pas superflue. Si chaque domaine professionnel a ses particularités, le monde agricole en a encore plus. On pourrait dire qu'il faut y être né dedans ou être agriculteur pour en connaître la réalité. Aussi, lors des entretiens avec les services de l'Etat, certains m'ont avoué ne faire pratiquement plus que de l'administratif au détriment de la technique et du terrain qui ont désertés les formations. Comment leur en vouloir de ne pas comprendre les problématiques agricoles et comment les faire accepter auprès des agriculteurs ? Le dilemme semble insurmontable. Il y a également une frontière territoriale. Les acteurs qui sont sur le territoire, sur le terrain, ce sont les agriculteurs, c'est ce qu'on ressent dans leur discours.

A noter que pour les organismes le simple fait que le PAT soit arrivé au bout est quelque chose d'extrêmement positif en comparaison à celui de Gers Amont qui n'a pas été au bout des cinq ans.

« Et en terme de réussites et d'échecs ?

Réussite, un peu comme je l'ai dit avant, être allé jusqu'au bout du plan, c'est déjà pas gagné d'avance. Parce qu'il y a d'autres plans qui sont voués à l'échec, qui s'arrêtent en cours de route ou qui ne démarre même pas. » (Organisme 1)

Ce succès il est en grande partie du à la taille du périmètre, comme on l'a vu plus haut le PAT Gers Amont concernait autour de 700 exploitations. Il est difficile d'animer une telle politique sur un territoire aussi vaste. Ici par contre les organismes félicitaient le syndicat d'avoir pris les

choses en main. Il s'agit d'un acteur de proximité, donc ça passe mieux qu'avec une chambre d'agriculture, qui en plus n'avait pas l'air de faire l'unanimité dans son animation du PAT Gers Amont.

Si le succès de ce premier PAT semble effectif pour les organismes, les agriculteurs sont plus sur la réserve. Néanmoins, les attentes sont importantes des deux côtés pour le prochain PAT.

1.2. Des attentes sur l'amélioration de la qualité de l'eau

Pour les organismes, il semble que le syndicat soit sur la bonne voie pour atteindre les objectifs. Pour l'un d'entre eux, il y a même déjà des résultats, il y a une stabilisation des nitrates par rapport aux années 80, 90. Mais pour un autre, il faudra voir sur le long terme et pour les deux derniers, il faut aller plus loin si on peut. On note une certaine attente de la part de la majorité d'entre eux. Seul un considère que conserver ce qui a été fait pour le premier PAT est déjà bien. Les autres souhaitent que le deuxième PAT aille plus loin. Il y a beaucoup d'attentes sur le volet agricole, avec des attentes d'amélioration de la qualité de l'eau. Mais ces résultats ne seront pas forcément visibles à la suite du prochain PAT compte tenu de l'âge de l'eau de la nappe (9-15 ans). Aussi la mise en place de piézomètre pour mesurer une eau plus jeune est à l'étude.

« Qu'attendez-vous du prochain PAT ?

Le maintien déjà de ce qui a été proposé, qu'il n'y est pas une dégradation du suivi. Qu'il y est une implication importante donc de certains propriétaires viticoles et aussi comme on vient de l'apprendre des propriétaires forestiers, qui ne sont pas des moindres et qui représentent une grande partie du périmètre. » (Organisme 2)

« Qu'attendez-vous du prochain PAT ?

Avoir des Mesures Agri-environnementales un peu plus ambitieuses, parce que là il y avait effectivement l'acceptation par les agriculteurs locaux. Il y avait des essais en bios, etc, avec des résultats bons. On sait que ça a été mis en place. J'avais bien retenu l'intervention de la personne d'Arbres et Paysages : maintenant on a fait de l'expérimentation, il faut dépasser ce stade après. Et arriver à réduire drastiquement les phytos sur cette zone là. Et ça serait bien qu'à la fin de ce prochain PAT on aurait des résultats sur la qualité de l'eau. Parce que finalement ça revient à ça. Si on met en place des actions et qu'il n'y a pas de résultats, aussi bien la population, que les partenaires vont s'essouffler s'il n'y a pas de résultats. Et c'est là-dessus que sera jugé le syndicat et les partenaires puisqu'on est tous associé. » (Organisme 1).

On voit bien que même s'il s'agit des organismes qui imposent et contrôlent, ils sont eux-mêmes jugés sur la réussite de la politique. Donc on note une nouvelle fois le jeu d'échelle qui incombe d'une politique publique territorialisée. Les attentes sont très fortes, mais les résultats ne dépendent pas d'eux. D'autant qu'ici les essais semblent avoir été une réussite alors que c'est l'une des problématiques importantes qui a été évoquée avec les agriculteurs. Il y a eu un problème de suivi de la part de Vivadour, l'animateur du volet agricole et les essais en bios ont été un véritable échec.

Les efforts sont donc essentiellement portés par les agriculteurs et quelque part eux aussi attendent des résultats sur la qualité de l'eau, pour savoir si leurs efforts sont récompensés et utiles. Par contre, au niveau de leurs attentes il y a également plus de stabilité et de pertinences dans la liste des molécules recherchées dans l'eau.

« Après nous ce qu'on ne gère pas, c'est toutes ces molécules qu'ils recherchent. Il y a 5 ou 6 ans, il n'y avait je vais dire même pas 1/3 des molécules qu'ils recherchaient. Aujourd'hui ils en recherchent 3 ou 4 fois plus. Je ne suis pas contre, mais je trouve qu'ils recherchent souvent des molécules dont nos produits ont été interdits il y a très longtemps. Pour moi c'est une perte de temps. Pour moi c'est bien de savoir où est-ce qu'on en est. Mais rechercher des choses dont on ne se sert plus. » (Agriculteur 1)

Afin d'atteindre l'objectif de maintien de la qualité de l'eau voir d'amélioration, les exigences envers les agriculteurs vont être augmentées. Les organismes ne semblent pas trop voir les problématiques que peuvent rencontrer les agriculteurs, qui doivent pourtant faire face à de nombreuses difficultés.

2. Pour les agriculteurs, une implication inégale et des contraintes nombreuses

C'est sur les agriculteurs que reposent la réussite d'un PAT puisque son objectif consiste à maintenir la qualité de l'eau dans le respect des normes vis-à-vis des nitrates et des pesticides. Or, sans faire une quelconque stigmatisation l'agriculture en reste la première consommatrice, bien qu'il ne faille pas négliger l'utilisation des collectivités et des particuliers. Les rencontrer n'a pas été une mince affaire compte tenu de la période des entretiens, le mois de mai, qui est un mois extrêmement chargé pour les agriculteurs, plantation de la vigne, semis du maïs, du tournesol... Pourtant huit agriculteurs ont fait l'effort y compris les deux agriculteurs non impliqués, ce qui montre quand même quelque part un intérêt pour le travail du Syndicat.

Le système d'aides des agriculteurs résultait dans les MAET, Mesures Agro-environnementales Territorialisées. L'objectif d'une MAET est à l'origine de permettre à l'agriculteur de compenser une éventuelle perte de revenus en contrepartie d'un effort consentie. Ex : les MAET impliquant la diminution de l'utilisation des produits phytosanitaires ou l'utilisation des fertilisants sont censées compenser la perte de revenue engendrée par cette diminution. Pour autant ce dispositif n'est pas sans défaut et d'autres problèmes ont également émergés.

2.1. Quelques avantages pour certains

Quels bilans pour les agriculteurs à la fin de ce PAT ? Positif ou négatif. On note un bilan inégal en fonction des exploitations. Pour le seul agriculteur bio, aucun effort au niveau de son exploitation ne lui a été demandé. Donc il a pu voir le côté positif de ce type de projet sans en avoir de contrepartie douloureuse. Une des MAET proposé concernait le maintien en herbe de parcelles. Il s'agit d'enherber une parcelle puis de la garder en prairie durant les cinq ans de contractualisation ou bien de souscrire la MAET sur une parcelle déjà enherbée. Soit la parcelle est ensuite pâturée, soit l'herbe est récoltée afin de garder une parcelle « propre » (à condition de limiter les apports d'azote voir de ne pas en faire. On voit clairement le gain de temps que

cela peut engendrer en comparaison avec une culture. Encore faut-il que le montant soit suffisant pour pouvoir se permettre de ne pas faire de production sur cette parcelle, le prix de l'herbe et celui du maïs ne sont pas comparable surtout si l'herbe est donnée. Cela n'a pas été le cas dans le premier PAT, pour autant cette mesure a quand même eu du succès auprès de deux agriculteurs notamment. Un éleveur pour qui rien n'a changé, il a pu souscrire cette MAET sur l'ensemble de ses prairies pâturées inscrites dans le périmètre. Pour lui l'arrivée de ce PAT a été très bénéfique puisqu'il touche de l'argent pour conserver ce qu'il faisait déjà avant. Ce dernier aimerait même que le périmètre soit agrandi pour pouvoir inclure ses autres prairies.

« Je n'ai que de l'herbe, avec la mesure réduction d'azote. Ce qu'on m'impose aujourd'hui, je le faisais déjà avant. Pour moi ça ne change rien. » (Agriculteur 7)

Un autre agriculteur qui se trouve être double actif a souscrit sur une partie de ces parcelles cette MAET pour des raisons de gain de temps. Il a touché un revenu sans avoir de main d'œuvre sur ces parcelles, d'autant plus qu'il donnait l'herbe à un amis qui venait se faire le foin. Pour autant, le montant de la rémunération étant assez modeste il n'a pas pu se permettre de mettre l'ensemble de ses parcelles comprises dans le périmètre en herbe et à donc conserver des parcelles en production.

Figure 14 : Cohabitation des prairies et des vignes sur l'AAC



Source : Estelle DUGOUJON, 21/07/16

Pour les autres agriculteurs, des souscriptions ont été faites sur des parcelles de jachères, des parcelles inexploitées. Avec l'aide au boisement, c'est la mesure la plus efficace pour aller vers une amélioration de la qualité de l'eau. Une aide conséquente pour le maintien en herbe pourrait permettre un changement de pratique conséquent et logiquement une amélioration importante de la qualité de l'eau sur cette zone.

2.2. De nombreuses contraintes plus ou moins importantes

a. Des MAET source de problèmes

On vient de le voir que les MAET peuvent avoir des côtés positifs. Des côtés positifs qui restent secondaires vis-à-vis de ses nombreux défauts. L'ensemble des agriculteurs ont fait des reproches à leur égard. Tout d'abord de nombreuses MAET ont vu leur montant diminué au cours des 5 ans, et ceux parfois à plusieurs reprises. La baisse la plus importante s'est portée justement sur cette MAET liée au maintien en herbes qui a diminué de moitié passant de 350€/ha et par an à 170€/ha.

« Moi je parle toujours pour l'herbe, au départ j'ai signé des contrats à 315€ maintenant on est à 170. Il ne faut pas quand même. Premier contrat 315€, 1 mois après on recevait une lettre comme quoi on passait à 200 et quelques, ils avaient changé les règles sans nous avertir, qu'est-ce que vous voulez qu'on dise, il n'y avait pas le choix. On n'a pas eu le choix, il faut accepter, c'est comme ça. » (Agriculteur 2)

L'agriculteur signe un contrat avec un montant précis censé être le même durant les 5 ans de contractualisation sous condition de respecter certaines contraintes. Pour autant, l'Etat se permet de diminuer les montants et l'agriculteur lui garde toutes les contraintes et doit persévérer dans ces efforts jusqu'à la fin du contrat même si ces derniers peuvent mettre en péril l'exploitation après la diminution de la MAE. En effet l'agriculteur qui choisit le maintien en herbe pour le gain de temps est coincé pour une durée de cinq ans, pour autant le montant de la compensation diminuant de façon importante, il peut finalement aboutir à des pertes très importantes. Aussi la diminution des montants sur les MAET visant la réduction de l'emploi de 20 ou 50% des produits phytosanitaires et de 20 ou 50% la fertilisation azotée peut être fatale, par rapport à la baisse de rendement que peut engendrer une telle diminution en fonction des années (conditions météorologiques, parasites...). Aussi, un agriculteur n'a pas reçu l'argent de la dernière année pour une de ses MAET souscrite. Certaines MAET ont également été supprimées par l'Etat avant la fin des cinq ans sans explication. La rémunération des MAET est également aléatoire en fonction des années, l'agriculteur ne sait jamais à quelle période il va recevoir l'argent, ce qui est problématique pour les petites exploitations avec peu de moyens.

Les MAET visant à diminuer les phytosanitaires et la fertilisation n'ont pas fait l'unanimité, certains n'ont pas voulu prendre le risque de souscrire ce type de MAET et même ceux qui les ont souscrits considèrent qu'elles ne sont pas adaptées au territoire. Aussi, les bases de ces MAET sont trop sévères. D'après un agriculteur, les exploitants de ce secteur utilisaient déjà beaucoup moins d'intrants et de produits que la moyenne. Pour autant ce sont leurs pratiques qui ont dicté la valeur de référence dans la MAET. Diminuer encore plus les doses devient difficile.

« Ces MAE ne sont pas adaptées à notre système de production, à notre petite région. Ça rentre en contradiction souvent. On a été pénalisé, parce que. Il y a eu un diagnostic agricole qui avait été fait à l'origine. Il est apparu qu'on avait une IFT inférieure à la région, donc ça veut dire que déjà on avait des pratiques modérées. Mais seulement c'est ces valeurs qui ont servit de base, donc on s'est retrouvé à devoir utiliser moins encore que d'autres agriculteurs. Pour la vigne c'est pareil on nous a sorti un IFT de Gironde où je ne sais pas où, parce qu'ils n'avaient pas de valeurs, et là c'est pareil on s'est trouvé pénalisé pour avoir des pratiques et être dans les clous par rapport à ces MAE. » (Agriculteur 4)

Ce témoignage va dans le sens des données présentes dans le document du PAT. Ces MAE territorialisées ne sont finalement pas adaptées au territoire. Voir Annexe 6.

Aussi, la majorité des agriculteurs considèrent déjà ne pas faire d'excès, bien que les raisons soient principalement économiques. En effet, les agriculteurs interrogés m'ont confié qu'il était difficile pour eux de faire de la marge, donc toute économie d'engrais ou de produits phytosanitaires qui par ailleurs coûtent de plus en plus cher est la bienvenue. Et si les marges sont si faibles dans cette région, c'est notamment pour une raison précise.

« Avant le PAT aviez-vous des contraintes par rapport à la protection de l'eau ?

Il n'y a pas de contraintes, parce qu'avant le PAT, on faisait déjà des efforts de réduction, on faisait déjà attention. Pas premièrement pour l'environnement ou la protection de l'eau, mais premièrement je pense on faisait des efforts parce que les produits sont très chers et on a une exploitation non irriguée, et donc non irriguée il y a des années c'est très dur et tout seul on s'auto, on essaie de grappiller des dizaines de litres pour en avoir soit en stock, soit pour en acheter moins. D'ailleurs ici, pour moi la plus grosse contrainte sur mon exploitation c'est de ne pas pouvoir irriguer. On a des terres sableuses sur Estang, et les années où il ne pleut pas, à par la vigne, il n'y a rien. En secours, on a une assurance, mais sinon on perd d'office. C'est pour ça que quand on sème, on ne sait jamais le prix auquel on va vendre, ni le rendement puisqu'on n'irrigue pas. Et dès le départ on essaie que ça nous coûte le moins cher possible. » (Agriculteur 8)

Sur l'Aire d'Alimentation du Captage, seul l'agriculteur bio est en capacité d'irriguer car ce dernier possède un lac. Aucune ressource autre que personnelle n'est disponible, les cours d'eau sont protégées, et les ressources souterraines sont réservés pour la consommation humaine.

« Et les raisons pour lesquelles vous ne pouvez pas irriguer ?

Il n'y a pas de possibilité de faire ni de lac, ni de forage. Plus autre chose, même si on pouvait il y a trop de contrainte aujourd'hui pour créer un lac.

Et du coup vous n'avez pas de cours d'eau à proximité ?

Si justement j'ai un cours d'eau, j'ai la rivière l'Estang, j'ai pas mal de terres qui bordent ce cours d'eau mais c'est strictement interdit, de faire un lac à partir de ce cours. Si ça n'avait pas été interdit je l'aurais fait.

Et on ne peut pas pomper directement ?

Non, parce qu'il est classé, en plus il fait parti de Natura 2 000, donc c'est interminable. Nous on trouve vraiment dommage, l'été où on ne voit pas une goutte d'eau et on a ce cours d'eau qui passe juste à côté, on a l'eau à côté et s'est interdit d'en tirer 10 litres. Ah oui, oui. » (Agriculteur 8)

Les agriculteurs sont donc dépendants de la pluie, notamment pour le maïs qui en plus est une culture très consommatrice de nitrates. Donc sans eau et sans fertilisants, les rendements seraient quasi nuls. Dans ces conditions, il y a des risques importants de sur-fertilisation.

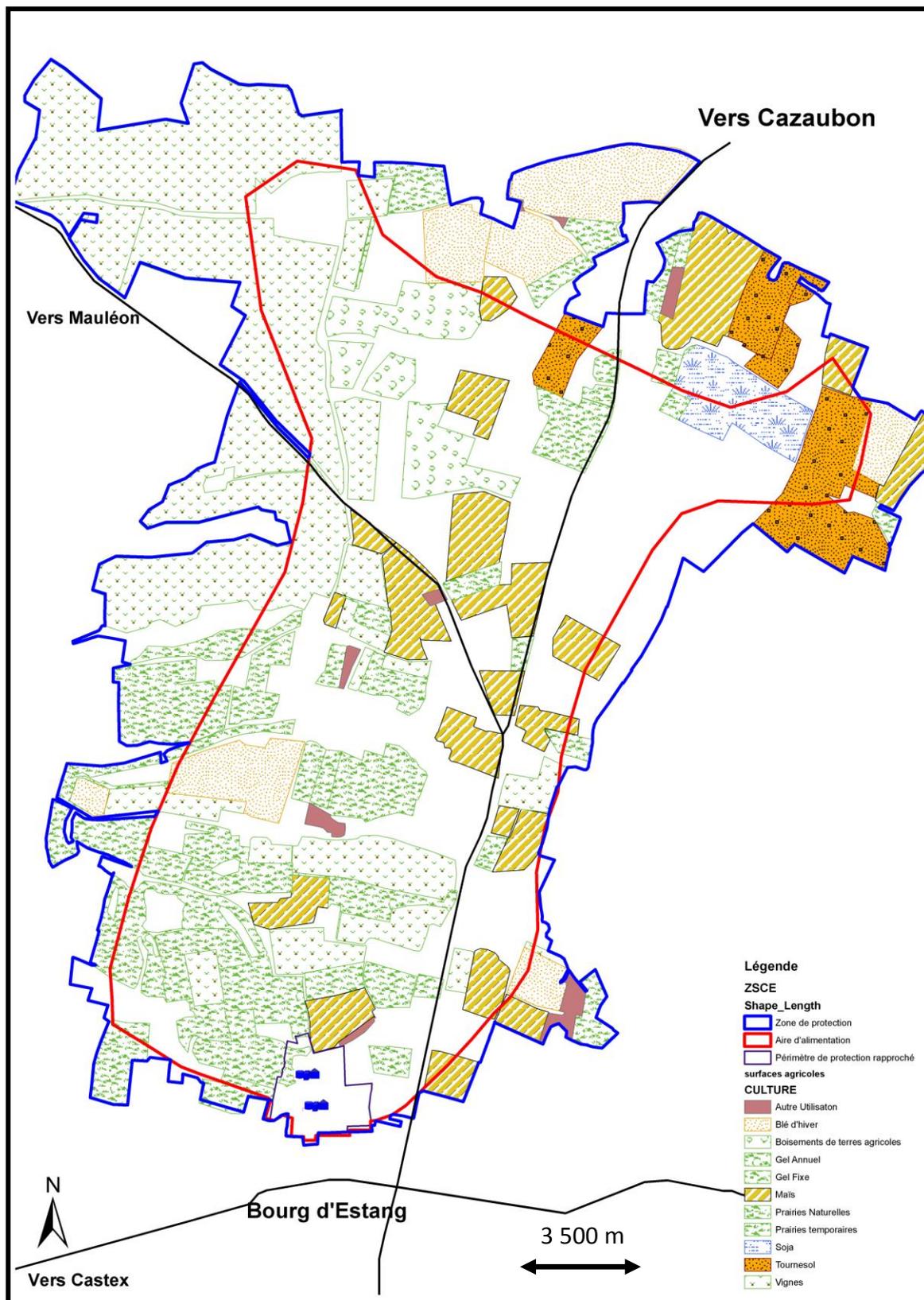
« Toutefois, les agriculteurs soulignent que les risques de sur-fertilisation sont mal maîtrisés sur le maïs en agriculture non irriguée. En effet, le stade 7-8 feuilles est le dernier stade auquel on peut fertiliser. Au-delà, le maïs est trop haut et le risque de casse trop important. Or, au stade 7-8 feuilles, on ne peut évaluer précisément le potentiel de la culture sans connaître l'apport d'eau dans les prochaines semaines. C'est pourquoi, étant donnée la pluviométrie irrégulière et très incertaine, il peut y avoir des écarts importants entre le rendement espéré et le rendement réalisé, d'où la présence de reliquats d'azote dans les sols après récolte. » (PAT, 2011, p22)

Aussi, dans ce secteur on recense beaucoup de vignes (voir Figures 15, 16, 17), production qui supporte les sols du secteur, assez pauvres et qui n'est en général pas irriguée. Or il s'agit d'une production fragile sujette à de nombreuses maladies (oïdium, mildiou, rouille....) et ravageurs (phylloxera, acariens...). S'agissant d'une culture pérenne on ne peut pas se permettre la prolifération de ravageurs ou des maladies qui pourraient entacher la récolte pour de nombreuses années.

« Les exploitants agricoles de l'AAC semblent avoir fait évoluer leurs pratiques de fertilisation de manière plus importante que leurs pratiques phytosanitaires. En effet, ils acceptent le risque d'obtenir un rendement moindre au nom d'un compromis économique entre la perte de récolte et le coût des intrants nécessaires à l'obtention d'un rendement élevé. En revanche, pour les traitements phytosanitaires, ils adoptent une stratégie « zéro prise de risque ». Peut-être cela s'explique-t-il par le fait que la vigne, principale consommatrice de produits phytosanitaires, est une culture pérenne : l'apparition d'une maladie ou d'un parasite sur une parcelle pourrait affecter la production sur plusieurs années. » (PAT, 2011, p23)

Il y a donc peut-être un coup à jouer sur la recherche de techniques alternatives aux produits phytosanitaires sans parler de bio, sur la vigne.

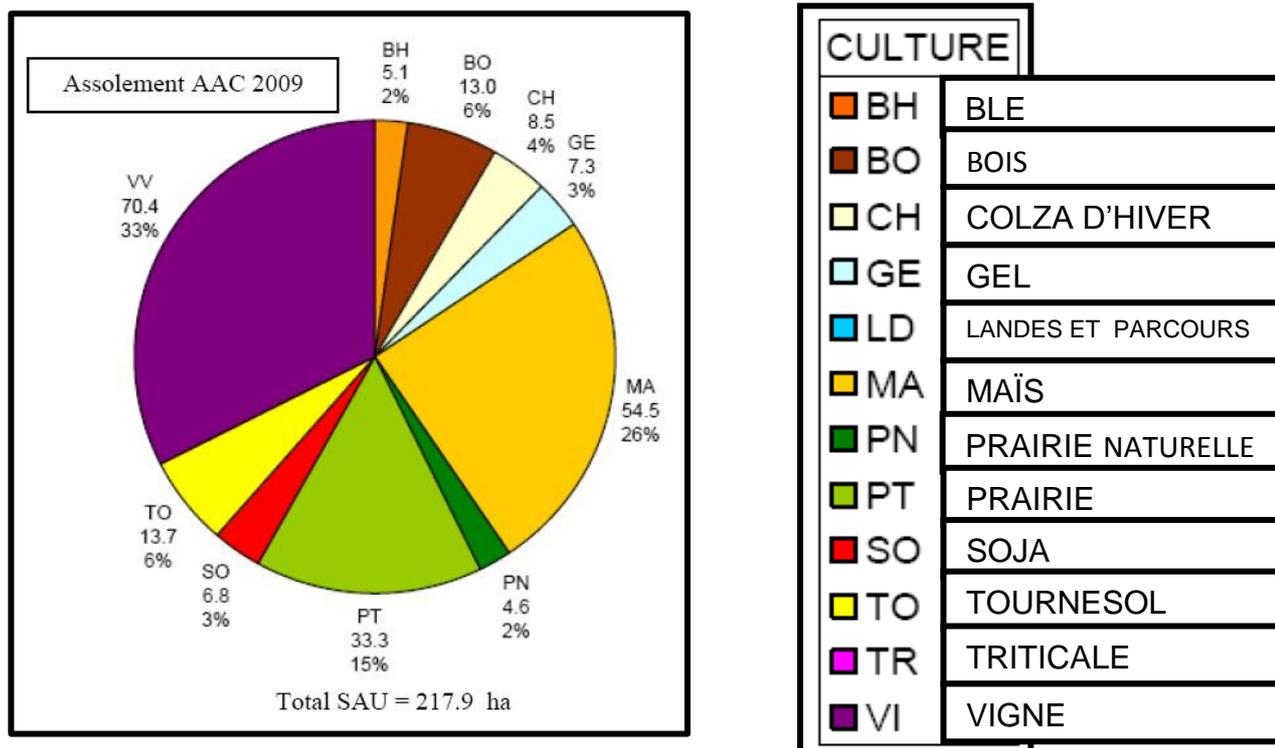
Figure 15: Cartographie de l'assolement de l'AAC en 2009



Source : SIAEP d'Estang et al, La fontaine Sainte, captage Grenelle : vers la protection d'une ressource souterraine stratégique, 2011-2015, 2011, 184 pages, pages 45

UN PLAN D'ACTION TERRITORIAL, UNE POLITIQUE PUBLIQUE TERRITORIALISÉE QUI ENGENDRE DES REPRÉSENTATIONS DIFFÉRENCIÉES SUIVANT LES ACTEURS
Estelle DUGOUJON

Figure 16 : Répartition de l'assolement sur l'AAC en 2009



Source : SIAEP d'Estang et al, La fontaine Sainte, captage Grenelle : vers la protection d'une ressource souterraine stratégique, 2011-2015, 2011, 184 pages

Figure 17 : De la vigne à perte de vue sur l'AAC jusqu'au pied du Château d'eau du Pouchalet



Source : Estelle DUGOUJON, 21/07/2016

Côté organismes les avis sur les MAE sont mitigés, si la majorité ne se prononce pas par manque de connaissance, une des personnes n'est pas une adepte des MAE mais considère que malheureusement il n'existe rien de mieux au jour d'aujourd'hui.

« Les MAE liées à l'agriculture, c'est vrai que c'est compliqué à mettre en place. Il faut bien les définir par rapport aux objectifs qu'on veut donner. C'est vrai que c'est pas facile quoi.

Et pour vous le système des MAE c'est à reconduire, ou est-ce qu'il y aurait d'autres moyens de faire ?

Pour moi les MAE c'est pas terrible. Mais comme autre moyen existant, à l'heure actuelle, pour pouvoir financer les pertes agricoles, à part le syndicat mais je ne sais pas s'il a le droit. Les MAE c'est tellement contraints dans les mesures qu'ils peuvent appliquer, que parfois ça ne s'adapte pas au territoire. Et après c'est pareil, il ne faut qu'il y est l'effet opportuniste pour 5 ans, de l'agriculteur qui prend la MAE, de toute façon j'en ai pour 5 ans et ensuite je fais ce que je veux. » (Organisme 4)

La dernière quant à elle semble plutôt satisfaite du système. Toutefois lorsqu'on lui demande des systèmes de remplacement, elle semble assez ouverte à la discussion, pour autant que les solutions avancées semblent un peu faciles.

« Et quelque chose qui permettrait de remplacer les MAE pour les agriculteurs. Parce que les agriculteurs n'étaient pas forcément partisans des MAE, ils cherchaient d'autres solutions sur le long terme.

De toute façon il y a toujours les aides à l'investissement. Après il y a la mise en place de GIEE, comme je disais, pour les agriculteurs. Ça peut créer des dynamiques, même si aujourd'hui il n'y a pas d'enveloppe derrière, ça permet des points de sélection pour bénéficier d'autres aides. Et ça peut créer une dynamique autre qu'un engagement dans une MAE. Il y a ça. Il y a les aides à l'agroforesterie, s'ils veulent s'engager sur autre chose que des MAE mais avec aussi ces objectifs là. Il y a aussi les aides bios qui sont dans un autre cadre que les MAE. Je pense que pour la problématique eau, il y a plein d'autres dispositifs qui peuvent être pris en compte par les agriculteurs, que juste le volet MAE. »

Aujourd'hui, la majorité des agriculteurs ne sont pas prêts à repartir sur de nouvelles MAE, ils sont en attente de solutions plus fiables avec des revenus stables. Donc, il a par exemple été évoqué la mise en place d'une sorte « d'assurance diminution ». En cas de baisse du montant dispensé par l'Etat, le syndicat pourrait combler la perte.

b. Des réunions très contraignantes

Le temps passé en réunion a été critiqué par l'ensemble des agriculteurs qui ont un planning très chargé et qui n'apprécient pas forcément non plus d'être enfermé dans un bureau pendant des heures. Il faut des réunions, cependant la plupart n'ont aboutie à rien.

« Le temps passé. Ça vous pouvez le mettre en majuscule parce que c'est l'élément qui est ignoré, qui n'est pris en compte nulle part. On a passé beaucoup de temps, des rendez-vous, des rencontres, des réunions, les re-recontres, les re-réunions, le téléphone etc. » (Agriculteur 4)

« La contrainte des réunions pour nous informer, qui nous a fait tourner en rond. C'était et c'est très lourd. Passer des réunions pour nous expliquer et où on sortait aussi couillon que quand on est rentré. » (Agriculteur 7)

Aussi, la majorité des exploitations ont de la vigne, une production gourmande en temps quelque soit la période de l'année et les exploitants du secteur n'ont pas les moyens de prendre du personnel. Pour certains la survie de l'exploitation n'est même pas assurée.

« C'est de moins en moins viable, la preuve c'est qu'on doit faire quelque chose à côté pour pouvoir s'en sortir. Moi je suis un peu saisonnier, je travaille un peu en dehors de l'exploitation et c'est ce qui me sauve. [...] Moi pour être plus viable ça serait de moins dépenser en phytosanitaires, c'est plus gros budget. La plus grosse dépense qui nous plombe sur l'exploitation, c'est les commandes de phytosanitaires, si un jour on peut faire sans, c'est sûr que ça serait mieux. Après il faut voir si c'est possible. » (Agriculteur 8)

Là encore le prix des produits phytosanitaires est encore en ligne de mire. Des solutions viables pour pouvoir se passer des produits phytosanitaires sur le secteur seraient les bienvenues. Il y a le bio bien sûr, mais la majorité considère que sur le secteur, sans l'irrigation le bio n'est pas possible. Là encore au niveau des organismes, il faut favoriser le bio mais ils n'apportent pas forcément de solutions.

« Que pensez-vous de ce premier PAT ? en terme d'ambition des objectifs.

[...]On a toujours des nitrates même s'ils ont baissé de manière assez limité. Sur les pesticides on voit toujours des dépassements sur les pesticides. Mais bon vu que se sont des pollutions diffuses avec des temps assez long de renouvellement de la nappe on verra les effets que sur le long terme. Donc il faut continuer, il n'y a pas d'effet immédiat. Peut-être sur la partie agricole il y avait un intervenant qui avait dit au dernier COPIL, qu'il fallait aller plus loin et dépasser le stade des essais et passer sur de l'agriculture biologique ou biodynamie avec absence d'intrants de façon définitive sur toute l'aire d'alimentation. Donc effectivement ce type d'action me paraît plus ambitieux pour le prochain plan. Parce que la solution sur la qualité de l'eau c'est limité au maximum l'implantation de produits phytosanitaires. » (Organisme 1)

« Est-ce que vous voyez des manières de plus les sensibilisations vers le bios, sachant qu'ils ont leur problématique de l'irrigation qui les freine par rapport à la conversion ?

Je ne sais pas particulièrement sur ce territoire. Après il y a clairement des aides bios plus, mieux rémunérées aujourd'hui, qui de toute manière incitent beaucoup plus les agriculteurs à se convertir. Donc on est quand même sur une grosse dynamique d'aide sur le bio dans le Gers, donc je ne vois pas pourquoi Estang, fin les acteurs ne pourraient pas y passer comme les autres. Après quoi faire de plus.

Pour vous le bio sans l'irrigation c'est possible ?

Après il faut voir de quoi on parle, sur quelles exploitations et quelles cultures derrière. Et après pourquoi ne pas irriguer ne serait pas compatible avec le bio ?

Il n'y a que l'agriculteur bio sur Estang qui peut irriguer.

Ah, il y a que l'agriculteur bio qui peut irriguer.

Et donc en fait, une des réponses quand on leur parle du bio, c'est comme ils ne peuvent pas irriguer, ils ont du mal à voir comment passer en bio sans l'irrigation.

Et sur d'autres systèmes d'exploitation, aujourd'hui je ne sais pas on est sur des céréaliers, qui ne pourraient pas passer en bio parce qu'ils ne pourraient pas irriguer. Ah là je pense qu'il faut voir ce qu'il se fait au niveau du bio. Je pense que le bio il se fait sur beaucoup d'endroits, il faut peut-être échanger justement avec les réseaux bios, sur les couverts permanents..., je

pense qu'il y a beaucoup de choses. Et il y a des aides aussi pour combler la perte de rendement. Donc j'en sais rien il faudrait faire une étude plus précise du territoire, voir un peu ce qu'il en est, voir un peu quelles sont les problématiques. J'avoue que j'ai un peu du mal à croire que c'est impossible de passer en bio sur ce territoire. » (Organisme 3)

Il faut donc étudier plus en détail la question. Mais une fois encore, les discours des organismes semblent laisser croire que tout est facile. Par ailleurs, une grande partie des agriculteurs devraient prendre leur retraite d'ici quelques années, et il s'avère difficile d'attendre de leur part un changement aussi fondamental de leur système d'exploitation. Toutefois, d'autres essais devraient être envisagés pour le prochain PAT avec des nouveaux acteurs en présence. Il s'agit d'intervenants portés sur l'agronomie arrivés à la fin du PAT via les formations qui ont depuis intégré le comité agricole et de la plateforme agro-écologique du Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole d'Auzeville qui devrait en partie animer le volet agricole.

c. Le système des PVE et ses défauts, des difficultés aux changements de pratiques

L'absence d'irrigation est un problème pour le changement de pratiques. Mais le principal frein à l'évolution des pratiques semble le manque de matériel adapté et les difficultés pour investir. Le manque de connaissance, les inquiétudes économiques, l'apparition de nouvelles adventices difficiles à éliminer peuvent également être considérés comme d'autres freins. Mais comme on l'a vu précédemment la santé des exploitations est fragile, les investissements sont donc relativement limités et risqués. Pourquoi ne pas favoriser l'investissement alors ? Pas si simple. Un dispositif avait pourtant été proposé lors du premier PAT, via le PVE, Plan Végétal de l'Environnement.

« Le plan végétal pour l'environnement (PVE) est un dispositif d'aide aux investissements à vocation environnementale pour le secteur végétal qui s'applique à tout le territoire. Il permet de répondre aux engagements pris dans le cadre du Grenelle pour l'environnement et s'inscrit dans la programmation du développement rural pour la période 2007-2013. La mise en œuvre du PVE en faveur des productions végétales répond à la volonté de soutenir la réalisation d'investissements spécifiques permettant aux exploitants agricoles de mieux répondre aux exigences environnementales d'une agriculture durable. Les enjeux du plan concernent la reconquête de la qualité des eaux visée par la directive cadre sur l'eau fixant l'objectif de bon état écologique de l'ensemble des eaux en 2015. » (Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, 2009)

Tout semble donc en accord avec la démarche du PAT. Mais il présente tout de même certains défauts.

Premièrement, les agriculteurs ne supportent pas ce qu'ils appellent communément « la paperasse ». Le processus est apparemment très lourd administrativement et relativement long. Par ailleurs, pour des achats ou des travaux il est nécessaire d'apporter deux devis et ce même pour des sommes minimales. Cela rend les choses plus délicates.

« En deux mots, au début les premiers PVE je n'étais pas du tout intéressé du tout, qui étaient intéressants, c'était en 2014, enfin peu importe. Et puis j'ai eu le déclic, j'ai fait un hangar. Maintenant je fais une aire de lavage et maintenant les nouveaux PVE, trop

contraignant. On ne pouvait pas faire d'auto-construction, il fallait fournir deux devis. Aller voir deux artisans, ça aussi ça m'a fait bondir pour des investissements mineurs, c'était quoi 4 000€. D'aller voir un artisan pour qu'il me fasse un devis et voir un autre artisan pour dire tu me fais un devis mais tu ne vas pas faire le boulot. Ça fait partie des choses qu'on a du mal à digérer, il ne faut pas se foutre de la gueule du monde. Et après comme après ça allait prendre du temps, le temps de tout ça, j'ai dit bon je me démerderai, je le financerai moi-même. Je n'ai pas fini, l'aire de lavage est faite et je voulais faire un phytobac, j'ai fait le trou, les tranchés, je pensais que ça serait opérationnels au printemps, ça ne l'est pas. Et là maintenant je pense que ça serait pour l'hiver prochain, à mes frais, mais je vais le faire. » (Agriculteur 4)

Dans ces secteurs ruraux où tout le monde se connaît il est difficile de faire des devis à des artisans en leur disant qu'ils ne feront pas ensuite les travaux. Un autre agriculteur a également fait remarquer un défaut du premier PAT. Une fois le PAT mis en place on a donné la liste des outils ou travaux pouvant prétendre à un PVE avant d'avoir fait les formations, ni même d'avoir expliqué l'intérêt des outils présents sur la liste. Pour lui, on est parti à l'envers. Peut-être que ces derniers auront plus de succès pour le prochain PAT, puisque seulement deux agriculteurs en ont bénéficié. Mais même avec les PVE certains agriculteurs n'ont pas les moyens d'investir. L'un entre eux regrettait que l'investissement dans un PVE ne soit pas possible en CUMA (Coopératives d'utilisation de matériels agricoles). Cela leur a été refusé. Pour autant d'après le Ministère de l'Agriculture cela est envisageable.

*« Le Plan Végétal pour l'Environnement
POUR QUI ?*

Tous les exploitants développant des productions végétales situés sur l'ensemble du territoire hexagonal quel que soit le statut de leur exploitation sont concernés par ce plan. Des priorités d'actions sont définies au niveau régional en fonction des zones à fort enjeu notamment au regard de la qualité de l'eau. Les coopératives d'utilisation de matériels agricoles en commun (CUMA) sont également éligibles. » (Ministère de l'Agriculture de l'agroalimentaire et de la forêt, 2009)

Il y aura donc des éléments à éclaircir dans le prochain PAT pour favoriser les investissements et donc les nouvelles pratiques. L'une des nouvelles pratiques très attendue est la mise en place de couverts végétaux. Cette dernière a pour objectif d'avoir une couverture végétale sur la parcelle tout au long de l'année sur l'ensemble de l'AAC. Ces derniers sont logiquement semés directement après avoir récolté la production et détruit/enfoui pour le semis de la prochaine production la saison suivante. L'objectif principal étant de limiter l'érosion et les lessivages. Il permet également d'améliorer la structure du sol entre autre. Parmi les types de couverts il y a les CIPAN, Cultures Intermédiaires Pièges à Nitrates, pour qui l'objectif principal est justement principalement de capter les résidus azotés dans le sol. Le résultat n'en sera que meilleur pour la qualité de l'eau. De par les formations, les agriculteurs semblent être convaincus des bénéfices de ces couverts. Pour autant, leur mise en place reste complexe et coûteuse.

« Ce que j'ai réussi à comprendre c'est que ces couverts végétaux, qu'on ne connaissait pas avant le PAT. J'ai compris que c'était bénéfique, mais on n'a pas trop le temps, c'est du temps supplémentaire et c'est coûteux à l'achat et à la mise en place. Et là je pense qu'on pourrait nous aider. Soit financer la semence. » (Agriculteur 8)

Bien que ces systèmes soient donc coûteux en temps et en argent, les agriculteurs souhaitent les mettre en place, ils sont justes en attente de solutions pratiques. La discussion semble bien engagée.

d. Territorialité et animation

Un certain nombre de points sont à améliorer pour le prochain PAT si on ne veut pas perdre la motivation des agriculteurs, sans compter l'amélioration attendue au niveau de l'animation qui n'a pas été évoqué jusqu'à présent. Les problèmes d'animation ne sont pas liés à la politique publique en elle-même. Par contre on peut tout de même évoquer quelques éléments portant sur la territorialité de cette animation. Il a été convenu d'une co-animation du volet agricole entre Vivadour qui se trouvait être la coopérative présente sur la quasi-totalité des exploitations en présence et le GABB 32 afin d'apporter une approche sur les techniques alternatives. Si la proximité de Vivadour a fait quasi l'unanimité auprès des agriculteurs, le GABB 32 a mis un peu plus de temps à trouver sa place. Mais ce dernier a finalement offert plus de satisfaction de part les intervenants intéressants qu'il a amené. Aussi, l'ancienne carrière de la personne en charge du dossier en agriculture conventionnelle a facilité le contact, par rapport à quelqu'un qui aurait toujours travaillé dans le bio. Cependant, les apports du GABB ont été un peu effacés par les problèmes qu'il y a eu avec Vivadour. Au final, de part son implantation dans le territoire, ce dernier prenait justement un peu tout pour acquis, comme sa place d'animateur. L'un des reproches fait à Vivadour était le manque d'implication de la part du technicien, mais les agriculteurs ont jugé que ce dernier avait un secteur trop grand à gérer et trop d'à côtés pour pouvoir s'impliquer correctement dans le PAT. Les agriculteurs aimeraient qu'il y ait une personne de plus attirée au PAT. Il n'y avait pas de très nettes différences entre les conseils promulgués pour les parcelles dans le périmètre et hors périmètre, mais pas le sens qu'on pourrait attendre c'est-à-dire vers l'évolution des pratiques sur l'ensemble de l'exploitation, au contraire. A noter que pour le prochain PAT, l'objectif est de faire évoluer les pratiques sur l'ensemble des exploitations, avoir une approche systémique. Pour autant, les aides ne peuvent pas intervenir en dehors du périmètre. Cela impliquerait ainsi, soit une perméabilité du périmètre pour percevoir les aides sur l'ensemble des exploitations (via des MAE Systèmes), soit la mise en place des nouvelles pratiques autosuffisantes.

L'ensemble des problématiques ci-dessus, rendent l'avenir du PAT incertains si les améliorations attendues par les agriculteurs ne sont pas à la hauteur des espérances, un autre problème non évoqué jusqu'alors peut être encore plus critique et fatal pour l'avenir du PAT.

2.3. Les agriculteurs non impliqués et les conséquences de leurs non implication

Les actions volontaires ont été préférées aux actions règlementaires, pour que ça soit mieux acceptés par les agriculteurs. Cet avis est partagé par les organismes. « *Si on leur impose des choses, ça ne marchera jamais. Il faut justement que ça soit les acteurs du territoire qui trouvent des solutions. Imposer ça ne marchera pas.* » (Organisme 4) Cela a été le cas puisque la majorité des agriculteurs ont participé. Et chacun d'entre eux adhère à ce choix, ils préfèrent tous que cela reste de l'ordre du volontaire, pour que chacun puisse faire, choisir les actions qu'il juge faisables

et viables sur son exploitation, notamment économiquement. Le recours au règlementaire semble être à privilégier uniquement en dernier recours. Si ce principe est mieux accepté, il entraîne quelque part une certaine inégalité, injustice. Les agriculteurs qui participent peuvent avoir l'impression de faire des efforts pour rien tant que l'ensemble des agriculteurs de l'AAC ne sont pas impliqués dans la démarche.

« D'ailleurs il y en a d'autres qui sont dans le PAT qui ne sont jamais venus aux réunions, je ne vois pas pourquoi eux ne seraient pas embêtés, et nous on serait embêtés. Alors déjà. Ce qui est non plus pas trop trop normal.

Pour vous il faudrait les obliger à venir ?

Il y a un minimum quand même. Parce que pourquoi moi je vais faire attention et le gars à côté il ne va pas faire attention ? L'eau elle arrive au même endroit. Parce qu'en clair ce qu'on fait ça sert à rien, parce que si les autres à côté ils font comme avant. Ça apporte pas grand-chose.

Il faudrait passer du volontariat à l'obligatoire ?

Et non.

Mais ça dépend pour qui ? les obliger à venir un minimum sans.

Après ça devient, c'est la dictature, c'est comme ça et puis c'est tout. Mais ça il ne faudrait pas, mais il faudrait aussi. C'est ça le. Mais comment faire. Si sinon le préfet il pond une loi et en avant. C'est pas quand même. Ils étaient venues aux réunions au départ, pas tous mais certains. Mais après ils ont dit, on ne va pas s'embêter à ça. C'est un choix. » (Agriculteur 2)

On voit que le sentiment d'injustice qui se fait ressentir, n'est pas par rapport au fait qu'ils fassent parti du périmètre vis-à-vis des autres agriculteurs sans contrainte mais par rapport à ceux qui font partis du périmètre et qui ne jouent pas le jeu. On est face à une impasse puisqu'il faudrait faire venir tout le monde mais sans passer par du règlementaire, cela semble compliqué. On pourrait se dire que ceux qui participent vont montrer l'exemple et que les autres agriculteurs vont suivre. Pourtant les autres agriculteurs ne semblent pas intéressés pour venir intégrer la démarche, mais la plupart cultivent quelques terres à la retraite ou devrait la prendre prochainement. Ce public est difficile à séduire surtout quand on sait qu'une MAET se souscrit pour cinq ans. Par contre un important viticulteur est touché du doigt, avec 80ha dans le périmètre de protection, qui ne représentent qu'un dixième de son vignoble. Les multiples tentatives d'approches du syndicat se sont soldées par un échec. Son absence est même regrettée au niveau départemental. Or, le syndicat se trouve dans une impasse, puisque l'un des agriculteurs a menacé de ne pas participer au prochain PAT si ce viticulteur ne s'impliquait pas. Le problème c'est que le départ d'un agriculteur peut entraîner une réaction en chaîne, en sachant qu'il s'agissait d'un des agriculteurs les plus moteurs lors du premier PAT. Les attentes pour le prochain PAT sont claires, un volet économique davantage pris en compte, des aides à la hauteur, moins d'administratif, une meilleure animation et pour finir les agriculteurs souhaitent que ça avance plus vite que pour le premier PAT. Si les agriculteurs ne sont pas satisfaits des propositions du syndicat mais que le groupe reste soudé il y a un espoir de garder la mobilisation. Mais par contre si le groupe commence à se dissoudre, si un agriculteur quitte le groupe, la stabilité n'est plus assurée et les départs risquent de s'enchaîner. Cela serait catastrophique pour la survie du PAT. Aussi, ce désengagement volontaire pourraient néanmoins se transformer en réengagement obligatoire. En effet, il est prévu dans les PAT que si les actions volontaires ne sont pas suffisantes, sous entendus s'il n'y a pas assez d'adhérents à la démarche

il faut passer par du réglementaire. (Agence de l'eau Adour-Garonne, 2013 (s)) Donc au final ça pourrait se retourner contre eux et les pénaliser davantage qu'en restant sur du volontariat, car du coup les mesures seraient obligatoires pour tout le monde et ils ne pourraient plus souscrire seulement celles qu'ils auraient souhaitées. Se désengager pourrait revenir à se tirer une flèche dans le pied.

Cette partie permet de répondre aux deux premières hypothèses et en partie à la dernière. On remarque que la politique est plutôt mal vécue pour ceux à qui elle est imposée. Les organismes qui sont là en qualité de contrôle de respect de la politique sont également plutôt mal perçus. Si bien même que certains agriculteurs souhaiteraient que le syndicat gère le PAT a part entière même s'ils ont conscience que « rien ne peut se faire » sans tout ces organismes. Il y en a même un qui souhaiterait que le syndicat gère les aides, sans devoir passer par ce système de PAT.

« Pour moi le PAT c'est bien joli, mais pour moi ça devrait être le syndicat, le syndicat devrait être maître de tout ça. Autant des indemnisations qu'on doit avoir parce qu'on maintient une qualité d'eau, ça a un coût pour nous aussi. Après bien sûr nous aider dans, les mises en pratiques ou les bonnes pratiques agricoles.

Pour vous ça devrait être le syndicat qui gère les indemnités ?

Oui, parce qu'il y aurait une proximité et je suppose qu'il y aurait moins d'administratif à gérer. Parce que quand on rentre dans un PAT c'est de l'administratif à gérer en plus. Et cet administratif là, on n'est pas rémunéré pour le faire, il y en a de plus en plus et on passe notre temps à faire des papiers. Et là on est loin d'être rentable.

Donc moins d'intermédiaires, c'est ça le but ?

Oui. » (Agriculteur 1)

Une fois de plus on voit l'importance du territoire et de la proximité. Les ordres « d'en haut » sont moins bien acceptés. Certains précisent même que c'est pour le syndicat qu'ils ont fait des efforts. En tout cas ce n'est pas pour faire plaisir aux organismes et à l'Agence de l'eau. La première hypothèse est donc validée.

On a également remarqué qu'au départ les actions volontaires sont plutôt bien passées au près des agriculteurs, ce qui a même été reconnu par les organismes et l'Agence de l'eau. Mais, face à l'arrivée d'un nouveau PAT ils semblent plus sur la défensive vis-à-vis des contraintes qu'ils ont du supporter et évoquent pour certains la possibilité de ne pas poursuivre la démarche, annonçant parfois l'absence de certains agriculteurs comme raisons de leur départ. « Pourquoi je ferais des efforts et pas les autres. » La deuxième hypothèse est donc également validée.

En ce qui concerne la troisième hypothèse, on constate déjà que les agriculteurs dans le périmètre se sentent pour la plupart concernés, contrairement aux forestiers qui n'habitent pas le secteur pour la majorité. Au niveau non local, l'intérêt est déjà moindre si ce n'est pour l'ARS qui s'inquiète particulièrement du volet sanitaire. Ces éléments vont dans le sens d'une validation de cette dernière hypothèse également. Il reste à savoir si on constate des différences entre les communes.

PARTIE 3 : UNE POLITIQUE QUI IMPLIQUE PEU LES COMMUNES ET LA POPULATION EXTÉRIEURE A ESTANG, MAIS AUX EFFETS PLUTOT POSITIFS

Comme indiqué plus haut, il y a des acteurs qui bénéficient du PAT, souvent sans le savoir, il s'agit de l'ensemble de la population desservie par le syndicat soit les 17 communes. Pour autant l'ensemble de l'AAC se situe sur la commune d'Estang. Y-a-t-il une différence de vécu entre la population et les élus d'Estang et ceux des autres communes ?

1. Des efforts plus importants et une meilleure connaissance du PAT sur Estang que sur les autres communes

Comme évoqué précédemment 1555 questionnaires ont été distribués dans les boîtes aux lettres des 14 communes qui faisaient déjà parties du syndicat pendant le PAT. Pour rappel le questionnaire est disponible en Annexe 1. Afin de répondre à la troisième hypothèse, je me suis concentrée sur les différences entre les Estangois et les autres.

Sur les 1555 exemplaires, nous avons eu 368 retours, soit 23,7%. Ce résultat est plutôt très positif, ce qui montre déjà l'intérêt de la population pour le travail du Syndicat des Eaux d'Estang. On peut attendre une certaine représentativité. Cependant le questionnaire comporte des questions sensibles vis-à-vis de l'utilisation des produits phytosanitaires, une certaine partie de la population peut fausser ses réponses par culpabilité. Les résultats de l'enquête sont donc à nuancer.

1.1. Un PAT mieux connu par les Estangois

Premièrement, sur les 368 retours on note 99 retours d'Estangois. C'est déjà un résultat puisque, malgré qu'il s'agisse de la commune enquêtée la plus peuplée et de loin, près d'1/3 des foyers estangois ont répondu, puisque cette commune ne compte que 322 boîtes aux lettres. Cela montre déjà un intérêt de la part des habitants de la commune hôte du captage. Bien que le taux de réponse de la deuxième commune soit tout même élevé, 19% avec 39 réponses pour 205 questionnaires distribués, cela reste bien en deçà du taux de réponse d'Estang.

Deuxièmement, on constate que les Estangois ont plus tendance à connaître le captage de la Fontaine Sainte ainsi que le plan, que les habitants des autres communes. Les Estangois ont également plus tendance à avoir remarqué les panneaux d'entrée de l'AAC ce qui semble logique puisqu'elle est située sur Estang. Pour autant, on aurait pu s'attendre à un chiffre plus important puisque seuls 56 sur 96 ont fait attention à la présence des panneaux (Voir tableaux 1, 2 et 3).

UN PLAN D'ACTION TERRITORIAL, UNE POLITIQUE PUBLIQUE TERRITORIALISÉE QUI ENGENDRE DES REPRÉSENTATIONS DIFFÉRENCIÉES SUIVANT LES ACTEURS
Estelle DUGOUJON

Tableau 1 : Connaissance du captage / Communes

Tableau 2 : Connaissance du plan / Communes

Connaissance du captage / Communes				Connaissance du plan / Communes			
	Oui	Non	Total		Oui	Non	Total
Estang	80	18	98	Estang	61	37	98
Autre commune	136	114	250	Autre commune	82	165	247
Total	216	132	348	Total	143	202	345
p = <0.1% ; chi2 = 22.18 ; ddl = 1 (TS) La relation est très significative.				p = <0.1% ; chi2 = 24.39 ; ddl = 1 (TS) La relation est très significative.			

Tableau 3 : Constatation des panneaux de l'AAC / Communes

Panneaux de l'AAC / Communes			
	Oui	Non	Total
Estang	56	40	96
Autre commune	61	184	245
Total	117	224	341
p = <0.1% ; chi2 = 34.21 ; ddl = 1 (TS) La relation est très significative.			

Source : Résultat de l'enquête de l'Evaluation patrimoniale et sociétale du PAT de la Fontaine Sainte, 2016

Figure 18 : Panneau d'entrée dans l'Aire d'Alimentation du captage



Source : Estelle DUGOUJON, 21/07/16

A noter dans la même lignée que les Estangois ont tendance à mieux connaître le contenu du plan et à le voir comme un outil de préservation de la qualité de l'eau (Tableau 4).

UN PLAN D'ACTION TERRITORIAL, UNE POLITIQUE PUBLIQUE TERRITORIALISÉE QUI ENGENDRE DES REPRÉSENTATIONS DIFFÉRENCIÉES SUIVANT LES ACTEURS
Estelle DUGOUJON

Tableau 4 : Connaissance contenu du plan / Communes

Connaissance contenu du plan / Communes							
	Non ou pas vraiment	Oui mais ne précise pas	Protection de la zone	Préservation de la qualité de l'eau	Image un peu fautive (souvent interdiction complète des produits phytosanitaires sur l'AAC)	Quelques éléments ou bonne connaissance	Total
Estang	16	3	2	11	3	8	43
Autre commune	28	2	8	7	4	11	60
Total	44	5	10	18	7	19	103

Source : Résultat de l'enquête de l'Évaluation patrimoniale et sociétale du PAT de la Fontaine Sainte, 2016

Pour le reste du questionnaire il n'y a pas de nette différence entre les Estangois et les autres habitants. Les techniques alternatives sont privilégiées et de loin par rapport aux produits phytosanitaires ou intrants d'origine chimique. (Ensemble des tableaux de résultats simples disponibles en Annexe 7.) On ne peut donc pas détecter de différence pour voir si les Estangois font plus attention du fait de la présence du captage sur leur commune. Par ailleurs, la politique préventive semble être comprise par l'ensemble des communes même si quelques individus s'inquiètent du coût, notamment de la sensibilisation et des répercussions sur le prix de l'eau.

Ce questionnaire était l'occasion de voir les habitudes de consommation d'eau de la population et notamment de savoir s'ils avaient confiance dans la qualité de l'eau. Là encore pas de différence entre les Estangois et les autres. A noter tout de même que l'inquiétude par rapport à la qualité de l'eau est très forte. On recense au total 118 personnes qui s'en inquiètent, lorsqu'on additionne ceux qui boivent de l'eau en bouteille par inquiétude de la qualité de l'eau et ceux qui boivent l'eau du robinet pour des raisons économiques malgré leurs craintes (tableaux 5, 6 et 7). Cette inquiétude est générale entre les communes, elle dépasse donc la commune hôte du captage.

Tableau 6 : Type d'eau consommée

28. Au quotidien quel type d'eau buvez-vous le plus généralement ?		
Je bois l'eau du robinet	176	56.8%
Je bois de l'eau en bouteille	132	42.6%
Ne se prononce pas	2	0.6%
Total	310	100.0%

Tableau 5 : Raisons de la consommation de l'eau en bouteille

29. Si vous buvez de l'eau en bouteille, quelles en sont les raisons ?	
Goût et/ou odeur	100
Mon régime alimentaire me l'impose	28
Inquiétude sur la composition de l'eau (présence potentielle de nitrates et de pesticides)	85
Par habitude	51
Ne se prononce pas	3

Tableau 7 : Raisons de la consommation de l'eau du robinet

30. Si vous buvez l'eau du robinet, quelles en sont les raisons ?	
Pour des raisons économiques	63
J'ai confiance dans la qualité de l'eau	137
Pour des raisons économiques, même si j'ai des inquiétudes sur la qualité de l'eau	33
Par habitude	89
Ne se prononce pas	4

Source : Résultat de l'enquête de l'Évaluation patrimoniale et sociétale du PAT de la Fontaine Sainte, 2016

Faut-il voir cette inquiétude sur la qualité de l'eau comme un échec de la sensibilisation du PAT ? Pas forcément. Lorsqu'on on dit il y a un Plan d'Action Territorial qui vise à limiter la présence de pesticides et de nitrates dans l'eau, plusieurs réactions peuvent surgir. L'habitant peut se dire, c'est très bien, le Syndicat fait une bonne action ou il peut se dire, encore un projet qui va avoir des retombées sur le prix de l'eau, entre autre. Mais il peut également dire que si un plan a été mis en place c'est que quelque part il y a un problème au niveau de ces nitrates et de ces pesticides. Donc la mise en place d'un PAT peut susciter encore plus d'inquiétudes pour certains. Pour autant, est-ce que les personnes inquiètent correspondent à celles qui connaissent le plan ?

Tableau 8 : Raisons de la consommation d'eau en bouteille par rapport à la connaissance du plan

Raison du choix eau en bouteille / Connaissance du plan			
	Oui	Non	Total
Goût et/ou odeur	35	63	98
Mon régime alimentaire me l'impose	10	18	28
Inquiétude sur la composition de l'eau (présence potentielle de nitrates et de pesticides)	27	57	84
Par habitude	17	34	51
Ne se prononce pas	2	1	3
Total	91	173	264

Tableau 9 : Raisons de la consommation de l'eau du robinet par rapport à la connaissance du plan

Raison du choix eau du robinet / Connaissance du plan			
	Oui	Non	Total
Pour des raisons économiques	37	26	63
J'ai confiance dans la qualité de l'eau	67	68	135
Pour des raisons économiques, même si j'ai des inquiétudes sur la qualité de l'eau	14	18	32
Par habitude	36	51	87
Ne se prononce pas	2	2	4
Total	156	165	321

Source : Résultat de l'enquête de l'Évaluation patrimoniale et sociétale du PAT de la Fontaine Sainte, 2016

On remarque clairement qu'il y a plus de personnes inquiètes par rapport à la qualité de l'eau qui ne connaissent pas le plan que de personnes inquiètes qui le connaissent. Cependant, la proportion de ces derniers n'est pas négligeable. Associés à cette qualité de l'eau, parmi les remarques on note des reproches envers les agriculteurs par rapport à l'utilisation des produits phytosanitaires, un interrogé à même employé le terme de « Gros pollueur », ils évoquent parfois les parcelles marrons après le passage des désherbants, un élément visible pour eux. Il est donc fondamental de continuer la sensibilisation et mettre en valeur les efforts des agriculteurs si on ne veut pas les décourager.

A noter également les remarques plus en dehors du PAT sur la présence importante de calcaire et le mauvais goût de l'eau (javel / chlore), des éléments beaucoup plus visibles que les nitrates et les pesticides et quelque part plus proche du consommateur.

Tableau 10 : Remarques du questionnaire classées

34. Remarques / Commentaires (réponses groupées)	
Calcaire	14
Mauvais goût / odeur (javel/chlore)	15
Merci / Bonne chose de consulter la population	6
Continuer les efforts.	19
Plus d'informations / sensibilisation	8
Pas assez d'efforts de la part des agriculteurs/ critique utilisation trop importante de phytosanitaires	14
Meilleur entretien du réseau, des canalisations / problème de pression / coupures récurrentes	7
Interdire les produits phytosanitaires	6
Accentuer les mesures	4
Prix de l'eau / branchement trop onéreux / inquiétude du coût de la sensibilisation	6
Veiller à garder le syndicat d'Etang	5
Trop de contraintes	1
Autres	9
Eau très correcte/ Bon travail du syndicat	4
Récupération eau de pluie intéressante	2
Total	120

Source : Résultat de l'enquête de l'Évaluation patrimoniale et sociétale du PAT de la Fontaine Sainte, 2016

Pour en revenir à la comparaison entre Estang et les autres communes, une question propre à chacune de ces catégories était posée dans le questionnaire concernant la compréhension des efforts demandés. On voit clairement que les Estangois et le reste de la population comprennent les efforts demandés ou sont prêts à en faire.

Tableau 11 : Compréhension des efforts demandés aux Estangois

22. Si vous habitez Estang, comprenez-vous les efforts qui vous sont demandés dans le cadre du PAT, en sachant que l'AAC se situe sur votre commune ?		
Je comprends, tout le monde doit faire un effort pour protéger la ressource en eau	86	88.7%
J'ai conscience du problème de pollution des eaux, mais ce n'est pas à moi de faire des efforts	8	8.2%
Je n'ai pas d'impact	0	0.0%
Ne se prononce pas	3	3.1%
Total	97	100.0%

Source : Résultat de l'enquête de l'Évaluation patrimoniale et sociétale du PAT de la Fontaine Sainte, 2016

Tableau 12 : Solidarité des efforts par rapport aux Estangois

24. Si vous habitez une autre commune, seriez-vous prêt à partager les efforts fournis par les Estangois, les agriculteurs et les forestiers de l'AAC ?		
J'ai conscience du problème de la pollution des eaux et je fais déjà des efforts	150	60.7%
J'ai pris conscience du problème de pollution des eaux et je suis prêt(e) à adapter mes pratiques	68	27.5%
J'ai conscience du problème de l'eau, mais je ne compte pas adapter mes pratiques	3	1.2%
Non, je ne me sens pas concerné	12	4.9%
Ne se prononce pas	14	5.7%
Total	247	100.0%

Source : Résultat de l'enquête de l'Évaluation patrimoniale et sociétale du PAT de la Fontaine Sainte, 2016

Pour autant, après réflexion ces deux questions n'ont aucun intérêt. Premièrement il est très facile de cocher qu'on comprend les efforts qu'il faut faire, tout comme de cocher qu'on utilise les techniques alternatives. Il paraît politiquement incorrect de dire qu'on ne comprend pas les efforts demandés, bien que le questionnaire soit anonyme. Deuxièmement, ces questions étaient posées à tout le monde, y compris à ceux qui ne jardinent pas et ceux qui ne connaissent pas le plan donc qui ne savent même pas que des efforts leurs étaient demandés. Ces réponses démontrant que même les communes extérieures sont solidaires par rapport aux efforts de la protection n'ont donc aucune valeur.

1.2. Des actions plus concentrées sur Estang

Dans le volet zones non agricoles du PAT, un certain nombre d'actions de sensibilisation de la population étaient prévues. Si certaines actions ont concernées l'ensemble des communes, d'autres en revanche ont plus été ciblées sur Estang.

D'un côté, on peut identifier quelques actions communes à l'ensemble du syndicat. Afin de toucher un maximum de population, des fiches présentant le PAT et les techniques alternatives ont été jointes aux factures d'eau de l'ensemble des abonnés du syndicat. Tour à tour les écoles des différentes communes du syndicat ont été sensibilisées par le CPIE et/ou la Fédération de pêche sur la protection de l'eau.

D'un autre, on recense plus d'actions ciblées sur Estang. Tous les ans sur Estang a lieu la Foire de printemps. Autrefois très focalisée sur l'agriculture, cette dernière est aujourd'hui plus diversifiée. Durant les 5 ans du PAT on pouvait y trouver un stand dédié à ce dernier et aux techniques alternatives aux produits phytosanitaires. Cependant le succès de ce stand a été relativement limité, la fréquentation de la foire dépendant fortement de la météo et les principaux intéressés étant pour la plupart des personnes sensibilisées pratiquant déjà les techniques alternatives. Suite à ce constat, en cette année de transition, le stand n'a pas été renouvelé. D'autres actions ont été plus enrichissantes, la principale étant la renaturation de l'Arbout, ruisseau passant au cœur du village, le long des Arênes en bois classées aux Monuments historiques. Cette renaturation a été faite par les élèves de l'école d'Estang en partenariat avec la Fédération de pêche et le CPIE. Il s'agit là du plus grand succès du volet Zone non agricole. Cette action a d'ailleurs été citée à plusieurs reprises comme un point fort de ce PAT lors des entretiens.

« En points forts il y a la restauration de l'Arbout, le lien avec les scolaires, il y a toute une pédagogie autour du captage, du milieu associé.

C'était le CPIE qui faisait ça ?

UN PLAN D'ACTION TERRITORIAL, UNE POLITIQUE PUBLIQUE TERRITORIALISÉE QUI ENGENDRE DES REPRÉSENTATIONS DIFFÉRENCIÉES SUIVANT LES ACTEURS

Estelle DUGOUJON

Le CPIE, nous on était sur le projet de renaturation de l'Arbout avec la fédé de pêche. Après il y a eu des panneautages, avec la fédé de pêche aussi et l'école d'Estang. On sent que le village s'approprie la problématique, c'est intéressant. Après la chance qu'ils ont entre guillemet, s'en remettre en question l'implication qu'il y a eu par rapport à d'autres PAT. Il a une Aire d'Alimentation réduite, c'est quand même un atout par rapport à d'autres captages prioritaires, comme celui de Beaumont de Laumagne où on a des kilomètres de bassins versants à gérer. C'est quand même un territoire à taille humaine on va dire, ils peuvent arriver à travailler sur cette Aire d'Alimentation et c'est pour ça aussi, au-delà de l'implication des gens il y a plusieurs aspects. » (Organisme 2)

A noter une nouvelle fois cette idée de périmètre restreint source de réussite.

Figure 19 : L'Arbout après renaturation



Source : Estelle DUGOUJON, 21/07/16

UN PLAN D'ACTION TERRITORIAL, UNE POLITIQUE PUBLIQUE TERRITORIALISÉE QUI ENGENDRE DES REPRÉSENTATIONS DIFFÉRENCIÉES SUIVANT LES ACTEURS
Estelle DUGOUJON

Figure 20 : Panneautage renaturation de l'Arbout



Source : Estelle DUGOUJON, 21/07/16

Des actions de communication ont également été mises en place. Un logo dédié au PAT a été créé, ce dernier a été reproduit sur des écocups, des sachets en papiers et des bouteilles d'eau (voir Figure 21). Bouteilles distribuées dans les commerces Estangois, en particulier dans le restaurant. Le panneautage est également concentré sur Estang à travers les panneaux d'entrée de l'AAC (Figure 18) ou encore ceux de la renaturation de l'Arbout (Figure 20).

UN PLAN D'ACTION TERRITORIAL, UNE POLITIQUE PUBLIQUE TERRITORIALISÉE QUI ENGENDRE DES REPRÉSENTATIONS DIFFÉRENCIÉES SUIVANT LES ACTEURS
Estelle DUGOUJON

Figure 21 : Outil de communication du PAT



Source : SIAEP d'Estang, 2013

A noter que parmi les propositions d'actions issues du questionnaire on recense la visite de la station. Cette action si elle aboutit serait donc une nouvelle fois focaliser sur Estang sauf si elle se trouve intégrée dans un parcours itinérant.

Figure 22 : Station du captage de la Fontaine Sainte



Source : Estelle DUGOUJON, 21/07/16

2. Des élus Estangois plus concernés que les autres élus du syndicat

Dans le cadre de l'évaluation patrimoniale et sociétale du PAT, une catégorie Acteurs locaux a été créée pour la phase des entretiens. Cinq élus communaux, un technicien de la communauté de communes du Grand Armagnac et une personne du Pays d'Armagnac ont été interrogés. La grille d'entretien est disponible en Annexe 8. Une autre catégorie concernait les délégués syndicaux. 2 d'entre eux ont été interrogés. La grille d'entretien est disponible en Annexe 9. J'ai choisi de m'intéresser ici au point de vue des élus, donc on ne retiendra que les résultats des élus communaux et des délégués syndicaux.

2.1. Estang, une commune très engagée

Avant toute chose, il est bien de préciser que la Présidente du syndicat actuelle en est à son deuxième mandat. Elle était donc déjà à la tête du syndicat lors du classement du captage. Au départ adjointe à la mairie d'Estang, elle est par la suite devenue maire. Avoir la maire d'Estang comme présidente du syndicat est forcément une bonne chose compte tenu du fait que l'ensemble de l'AAC se situe sur cette commune. L'engagement de la commune s'en ressent. Par ailleurs certains des agriculteurs impliqués dans le PAT sont conseillers municipaux. Il y a donc un lien fort entre la commune, le syndicat et les agriculteurs. C'est l'une des raisons de la bonne dynamique qui est née dans ce PAT.

Lors de mon entretien avec l' élu d'Estang, j'ai clairement senti l'intérêt de la commune par rapport aux autres élus. A noter que l' élu a une relative bonne connaissance du PAT. Le PAT est un sujet beaucoup plus présent lors des réunions du conseil municipal que pour les autres communes. Mais la commune a également fait beaucoup d'efforts.

Premièrement, la commune a adapté ses pratiques pour aller vers le O phyto, elle a profité des aides de l'Agence de l'eau pour faire les investissements nécessaires. Les deux agents de la commune ont également été sensibilisés et formés au Certiphyto.

Deuxièmement, des efforts ont été faits sur l'assainissement collectif et non collectif pour limiter les pollutions. Lors de l'entretien c'est d'ailleurs la seule personne qui a insisté sur l'assainissement comme menace sur la qualité de l'eau

« La plus grande pollution qu'on peut avoir nous, après les traitements, au niveau de la commune, c'est l'assainissement. Et l'assainissement on y travaille beaucoup quand-même, on essaye d'avoir la station d'épuration qui fonctionne le mieux possible, pour avoir des rejets les meilleures possibles. Ça ça a un coût aussi, c'est pas négligeable. » (Commune 2)

Il a également émit le souhait que ce dernier soit un point important dans le prochain PAT car il reste encore des maisons dans des secteurs vulnérables pour la nappe qui ont un système d'assainissement non collectif ne répondant pas aux normes actuelles.

Pour finir, il y a également eu comme évoqué plus la renaturation du ruisseau l'Arbout.

2.2. Des communes plutôt spectatrices

Au niveau des autres communes, quatre d'entre elles ont été interrogées dont une des nouvelles adhérentes, ainsi que deux délégués syndicaux de communes différentes.

Leurs connaissances du PAT sont extrêmement limitées. La commune entrante ne connaissait même pas l'existence du plan. Aucune ne connaît les différents volets du plan, voir même ne sait qu'il y a des volets. Les élus sont favorables au PAT mais ils ne s'en occupent pas. Malgré qu'ils considèrent se sentir concernés soit car ils consomment l'eau du captage, soit parce qu'ils font parti du syndicat cela ne se ressent pas. Les communes ne sont clairement pas engagées dans la démarche. Aucune des communes ne sait les raisons du classement du captage. Ils voient même plutôt le classement du captage comme quelque chose de positif, une reconnaissance de la qualité du captage. Il est vrai qu'en comparaison avec les captages voisins l'eau est de bonne qualité. Cependant ce classement n'est pas quelque chose de positif en soit au départ, mais plutôt une contrainte, puisqu'il a impliqué la création de ce PAT qui est un processus très complexe.

« Je n'en sais rien. Mais je sais que la source a été classée mais je ne sais pas. Peut-être le hasard il fallait qu'il y en ait une. Non mais l'eau est de qualité quand même sur le temps et vous savez l'administration en général elle cherche à trouver des endroits où il y a des conformités puis voilà. Si elle a été classé c'est parce que l'eau est bonne et que ça fonctionne pas trop mal. » (Commune 5)

L'engagement des communes est très limité. Aucune action particulière n'est à noter. Mise à part quelques uns qui font éventuellement un peu de sensibilisation pendant les vœux. Soit les élus font confiance au syndicat, aux professionnels, soit ils se trouvent trop éloignés pour pouvoir agir. Mais les communes ne semblent pas avoir envie de s'impliquer, c'est plus « le problème » d'Estang du fait que l'AAC est entièrement sur cette commune. Ce n'est pas communal donc à partir de là, le PAT ne semble pas être une priorité. Pour évaluer le souhait d'implication des communes, je leur ai parlé de la possibilité de créer une commission qualité de l'eau composée de représentants communaux pour participer au Comité de pilotage du prochain PAT en sachant que les communes n'étaient pas conviées autour de la table pour ceux du premier plan. L'évaluation permettait donc de savoir si elles souhaitaient être davantage impliquées, si elles s'étaient senties lésées. Tous semblent juger qu'il serait opportun d'en créer une, certains élus pouvant éventuellement apporter des idées. Mais cela reste de l'ordre du « Pourquoi pas », mais on ne sent pas un intérêt majeur d'y participer, ça leur semblait bien pour ceux qui auraient des choses à dire, mais pas pour eux en soi. Par contre pour tous le PAT est une bonne chose et il faut absolument poursuivre la démarche. Cela semble facile à dire lorsqu'on en tire les bénéfices sans en subir les contraintes.

Aucune des communes qui faisaient déjà parties du syndicat lors du premier PAT n'a adapté ses pratiques au niveau de l'utilisation des produits phytosanitaires, malgré le diagnostic sur la gestion des espaces verts qui a été fait dans chacune d'entre elles par le Conseil départemental du Gers. Cependant, d'ici le premier janvier 2017, le « zéro phyto » sera obligatoire pour l'ensemble des collectivités avec la Loi Labbé. La communauté de communes du Grand Armagnac et le Conseil départemental ont déjà adapté leur pratique sur l'AAC. Mais cela est beaucoup plus compliqué pour les communes du syndicat. Il s'agit de petites communes avec des petits budgets, ainsi ces dernières se partagent souvent leur cantonnier. Avoir le cantonnier qu'un jour par semaine rend compliqué la suppression de l'utilisation des désherbants. Supprimer les produits phytosanitaires demande plus de main d'œuvre de part les passages plus fréquents pour supprimer les mauvaises herbes par des techniques alternatives. Même au niveau des

investissements cela reste compliqué malgré les aides à 70% de l'Agence de l'eau. Les communes n'ont pas les moyens de faire des investissements. Mais ce problème est assez facile à régler, même si les communes ne savent pas encore quels investissements elles vont réaliser certaines réfléchissent à la mutualisation de ces derniers, du moins celles qui partagent un cantonnier en commun. Cela permettrait d'acheter du matériel plus performant et efficace. Mais les communes n'ont pas les moyens pour augmenter le nombre d'heure de leur cantonnier, des concessions devront être faites, des choix de gestion. Toutefois, il faudra mettre en place des actions de sensibilisation pour expliquer ces nouvelles contraintes à la population.

«Suite au diagnostic sur les pratiques concernant de la gestion des espaces-verts sur votre commune, comptez vous faire des investissements pour limiter l'utilisation des phytosanitaires ?

Pfff. Et beh il va falloir y songer. J'en ai une épaisseur comme ça de diagnostics. Voilà, il va falloir y songer, mais je ne sais pas trop comment on va mettre. Parce qu'ici nous n'avons qu'un cantonnier 6h par semaine, donc je ne sais pas, trop comment on va faire. Parce qu'il va falloir du temps. Si on n'emploie pas de désherbant, il va falloir employer du monde, pour l'herbe, la brûler ou faire quelque chose. Pour le moment nous n'avons pas encore pris de décision.

Et ce qui vous bloque, c'est le manque de connaissance sur les techniques alternatives...

Nous c'est le fait que nous on n'a pas de personnel pour. Autrement les connaissances oui, avec les brûleurs et tout. On peut. Mais il y a de l'investissement. C'est de l'investissement, on n'a pas de gros budget. On n'a pas de personnel. Ce qui nous bloque ça.

Manque de moyen.

Oui manque de moyen, c'est le terme.

Pour l'investissement, même avec les aides de l'agence de l'eau ça resterait compliqué pour vous ?

On sera obligé de faire quelque chose. Je n'ai pas encore étudié ça. Il y a combien, 3 mois, 4 que je l'ai le diagnostic, ils sont passés en fin... On ne l'a pas encore mis à l'étude. Je ne sais pas. Il va falloir qu'on fasse quelque chose. Ce sont des charges, il faut bien l'évaluer pour nous. Parce que s'il faut nous doubler les heures du cantonnier, c'est un investissement pour la commune. On va l'étudier, mais on sera obligé de faire quelque chose. Comme tout le monde. Pour rester dans les bonnes pratiques. Pas peut-être partout, parce qu'on a des zones. Je ne sais pas, ça me fais faire assez de soucis parce que n'ayant pas. Celui qui a du personnel toute la semaine, bon il faut qu'il les emploie, quand il y a du personnel il faut qu'il travaille. Mais en 6h par semaine, rendez-vous compte. [...] Et maintenant on n'aura pas le choix, il va falloir acheter le brûleur. Mais le brûleur il va falloir y passer je pense, l'herbe elle va repousser, toutes les semaines il va aller brûler le gas. Et oui, on a, c'est important les cimetières, parce que les gens quand ils vont au cimetière, s'ils voient un peu d'herbe, automatiquement les félicitations arrivent et au maire. Les félicitations on les fait au maire, en disant il est pas propre le cimetière. Il y a encore quelques mémés très originales qui disent il n'est pas propre le cimetière, il y a un peu d'herbe. Et oui, un peu d'herbe. Alors il faut veiller qu'il n'y est pas d'herbe. Il suffit d'une personne qui y aille et qui voit un peu d'herbe. Je ne sais pas comment c'est ailleurs, mais ici il y a encore quelques mémés qui sont originales à cause de l'herbe. [...] Ou alors, acheter oui, ce qu'on peut faire, c'est acheter du matériel en commun. Comme moi le cantonnier il est sur 3 communes, acheter un bon outil sur les 3

communes, je suppose. Au lieu d'acheter des petits trucs pour brûler. Il doit exister du matériel compétent que le gars, quand il est formé, il puisse s'en servir sur les trois communes. Là peut-être on serait gagnant. D'ailleurs, peut-être on va l'envisager. Parce que j'en ai parlé avec les autres maires, ils disent « on ne sait pas trop ce qu'il faut faire ». Et j'ai dit, au lieu d'acheter chacun son outil, si on achète un outil performant aux trois communes. Et le cantonnier, vu que c'est le même, quand il est habitué. Le mardi il est ici, le lundi il est à Lannemaignan, le jeudi il est à Marguestau, il peut se débrouiller avec cet outil qui va être peut-être plus rapide et qu'une commune n'a pas les moyens d'acheter, une petite commune. Ça doit exister, je ne me suis pas renseigné, mais dans tout les matériels c'est ça, il y a le gros et il y a le petit. Donc ça doit exister. Mettre les moyens en commun, moi je suis pour ça, j'en ai parlé avec le maire de Marguestau. Lui c'est pareil vous pensez avec 70 habitants ou par là, investir. Moi ici une centaine, Lannemaignan pareil. Si on investit à trois sur un bon outil. Et le cantonnier va en avancer le double, peut-être ça nous permettrait de ne pas trop augmenter les heures. On va envisager ça, nous on a pensé à envisager ça. Je ne sais pas si ça existe, mais ça doit exister. Des bonnes machines et des petits trucs. » (Délégués syndical 2)

Les communes sont obligées de s'intéresser à ce changement de pratique de part la réglementation. Mais il y a également d'autres problématiques qui suscitent de leur part plus d'intérêt que le PAT.

L'une des premières questions de la grille d'entretien communes à toutes les catégories concernaient les missions du syndicat. Si la distribution d'une eau de qualité est revenue dans chacune des catégories, dans la catégorie acteurs locaux composée en partie des communes, l'idée de quantité est clairement ressortie. La quantité d'eau au niveau du captage n'est pas un problème, la ressource est abondante, pour autant rien ne sert de la gaspiller. La grille d'entretien laissait la place à chaque catégorie d'acteur de faire des propositions. L'économie d'eau ne faisait pas parti des orientations du premier PAT et des propositions d'actions sur l'économie d'eau ont été formulées.

« Essayer de mettre en place des choses pour lequel on pourrait faire la part des choses entre l'eau potable et le reste. [...] Je dirais pourquoi pas mettre à disposition des communes des réservoirs d'eau de gouttières, pour l'arrosage, ou je ne sais pas pour l'utilisation des toilettes ou les WC des bâtiments communaux, je ne sais pas des petites choses comme ça. Et puis partager l'expérience, on parle de l'eau, de l'environnement, voir comment les différents services espaces-verts arrivent à faire des choses. Il y a ça, il y a le paillage, l'utilisation du broyage des végétaux, des matériaux et tout ça, pour éviter l'évaporation, non plus, limiter l'évaporation quand on arrose. Sensibilisation, essayer d'utiliser l'eau de pluie, même si on reconnaît qu'elle alimente des choses, mais c'est de l'eau qui est non potable. » (Acteur local 1)

Un autre acteur de la catégorie qui n'était pas un élu a également proposé la mise en place d'aide pour l'achat de récupérateur d'eau de pluie pour les particuliers.

Mais la principale préoccupation des communes c'est de garder le Syndicat des Eaux à Estang. L'ensemble des élus y compris les délégués syndicaux ont évoqué leur crainte vis-à-vis du Département via son souhait de créer un syndicat départemental d'eau potable via Trigone, Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable et de traitements des déchets du Gers. Les élus

souhaitent garder la gestion de l'eau. Or, ils sont inquiets par rapport à l'arrivée de la Loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République). La Loi NOTRe prévoit le transfert de la compétence eau potable et assainissement au niveau intercommunal. Le syndicat s'occupant déjà de l'eau potable quand à eux devront regrouper au minimum trois EPCI à fiscalité propre (Légifrance, 2015). Or pour l'heure le Syndicat des Eaux d'Estang ne compte que deux communautés de communes, les communautés de communes du Grand Armagnac et du Bas Armagnac, les élus ont donc des raisons d'être inquiets. Le syndicat se prépare actuellement pour pouvoir assurer la compétence assainissement au 1^{er} Janvier 2017, mais pour l'heure aucun rapprochement avec une commune d'une troisième intercommunalité n'est en cours.

« Vous c'est un souhait que le syndicat grossisse ?

Oui, parce que sinon c'est Trigone. Nous avons été sollicités par Trigone. Mais bon vu qu'on agrandit le syndicat, on a peut-être des chances de rester. Je souhaite vivement qu'on va rester. On fait ce qu'il faut toujours. C'est pour ça que le Grenelle tout ça, ça nous aide. Vu qu'on est quand même, on est un des seuls, 1 ou 2 dans le Gers à avoir eu ça. Et nous je crois qu'on va rester vu qu'on est devenu important, je crois qu'il n'y aura pas de problème. Maintenant si la loi change il faut. Ils avaient dit qu'il fallait être sur 3 communautés, et nous nous sommes que sur 2. Et ça il ne faudrait pas que ça engendre encore des problèmes. Parce que régulièrement, pour pouvoir prétendre garder l'EPCI il faudrait être sur trois communautés. Et nous pour le moment nous sommes que Grand Armagnac et Bas Armagnac. Alors bon, j'espère que ça ça sera supprimé. Oh, ils en suppriment tous les jours des bêtises. Mais ça pour le moment, on ne sait pas. Trigone est à l'affut, Trigone, alors on ne sait pas. Pour le moment on y est, on résiste. » (Délégués syndical 2)

Si au départ le classement du captage était une contrainte, il peut devenir un point fort. Le syndicat a montré qu'il pouvait être à la hauteur, qu'il avait les compétences pour assumer un tel projet. Cette contrainte est devenue aux atouts aux yeux des élus des autres communes. Mais face à la réglementation cela sera-t-il suffisant ?

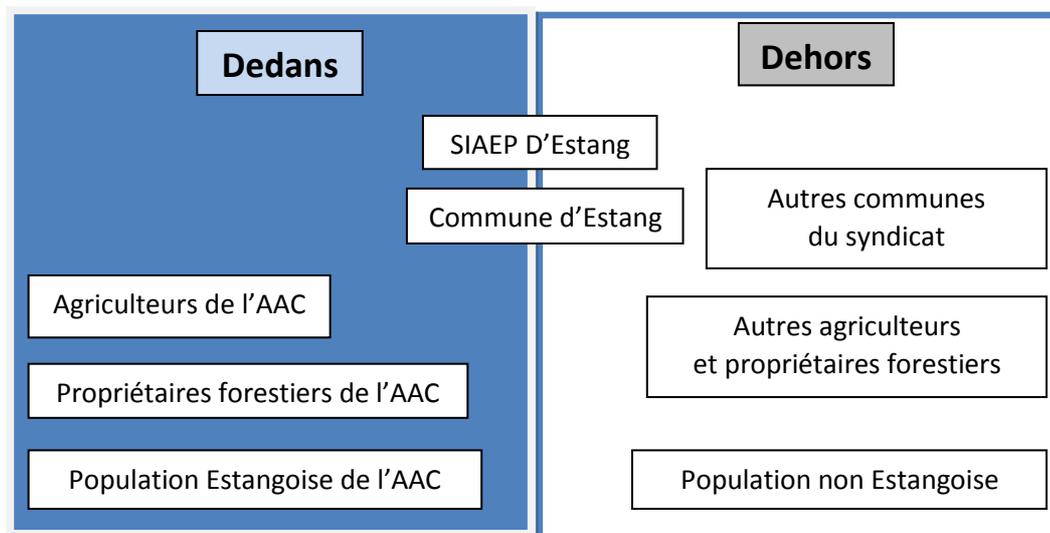
Kévin Caillaud fait remarqué l'importance qu'ont les Conseils généraux (aujourd'hui Conseil départementaux) dans la gestion de l'eau potable, pour autant ces derniers passent souvent inaperçus derrière les Agences de l'eau. Ils ont été moteurs de la gestion de l'eau et y ont accordé des budgets conséquents notamment pour la réalisation de schémas (départementaux) d'alimentation en eaux qui visent une réflexion sur une gestion de l'eau à l'échelle départementale (Caillot, 2015). A noter l'existence d'un tel schéma pour le département du Gers dont l'enjeu est « De l'eau potable à un prix maîtrisé pour tous ». Ce qui passe par une optimisation de la gestion du réseau qui elle-même passe par des mutualisations et la suppression de captages qu'on pourrait qualifier d'obsolète (ex : présentant une mauvaise qualité de l'eau). Il vise également l'exploitation de nouvelles ressources via des connexions interdépartementale. (Département du Gers, s-d) C'est dans cette logique de sécurisation que le Département appelle à des regroupements de syndicats et propose de rejoindre son syndicat départemental. La légitimité de l'intervention des Départements dans la gestion de l'eau potable a même était renforcée par la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques « en leur conférant l'obligation

d'assistance technique en matière de protection et de reconquête des milieux aquatiques auprès des collectivités insuffisamment armées pour exercer pleinement leur mission.» (Caillaud, 2015)

Mais aujourd'hui, le Conseil départemental du Gers s'est désengagé dans la gestion de l'eau potable. C'est en tout à cas ce qu'a affirmé la personne rencontrée lors de la phase des entretiens. Il a donc annoncé un désengagement de l'implication du Département pour le prochain PAT alors qu'il avait fait parti intégrante du premier plan car il a animé ce dernier jusqu'en 2014. Son implication sera désormais limitée à la simple participation aux Comités de pilotage. Ce dernier devrait donc être moins insistant sur sa volonté de créer un syndicat départemental d'adduction d'eau potable.

Pour répondre à la dernière hypothèse, on voit clairement une différence entre Estang et sa population et les autres communes qui sont plutôt spectatrices. Elles ont les bénéfices sans les contraintes. Il semble donc qu'il soit nécessaire de faire partie du périmètre pour se sentir réellement concernés. Lorsqu'on fait une typologie des acteurs « dedans/dehors » du périmètre, on voit vite qu'elle peut se transformer en « participants / non participants ».

Figure 23 : Typologie des acteurs « dedans / dehors »



Source : DUGOUJON Estelle, 2016

On voit clairement que les acteurs qui participent sont ceux qui font partie du périmètre, bien que certains agriculteurs ne se soient pas impliqués. Seuls les propriétaires forestiers sont peut-être impliqués, mais certes ils ont des parcelles dans la zone concernée, mais ils n'habitent pas forcément le secteur. On pourrait donc dire qu'au-delà du périmètre réglementaire, il y a le périmètre « vécu ». Donc ces derniers pourraient en réalité basculer du côté « dehors ». Cela est également en partie vrai pour les agriculteurs. Puisqu'un des deux agriculteurs rencontrés qui n'était pas impliqué lors du premier plan habite dans les Landes.

Ces éléments permettent de finir de valider cette dernière hypothèse.

CONCLUSION

Suite au Grenelle de l'environnement et au classement en captage prioritaire le Syndicat a pris les choses en main avec un panel d'acteurs très variés multi-échelle, du niveau national de part le classement en captage (voir européenne) jusqu'à la parcelle de l'agriculteur. C'est ce côté multi-scalaire qui a fait l'objet de la problématique de ce mémoire. Comment une politique publique de protection des eaux, territorialisée via le périmètre d'un PAT, est vécue ou représentée en fonction du degré d'implication territorial des différents acteurs ?

C'est cette multitude d'acteur en présence et ce jeu d'échelles qui rend si complexe la mise en place d'une politique publique territorialisée à l'image d'un Plan d'Action Territorial.

Dans ce jeu d'acteurs deux côtés s'opposent, celui de ceux qui imposent et celui de ceux auxquels on impose. Pour autant, la frontière n'est pas si évidente. Chaque échelon devient au final la personne qui impose. L'Europe a engendré le Grenelle, les services déconcentrés de l'Etat n'obéissent qu'aux ordres et ne sont là que pour contrôler que la législation est respectée. Pour autant ils ont du mal à se faire accepter par les acteurs sur le terrain. Si on peut leur reprocher leur manque de connaissance pratique et de visite sur le terrain, cela n'est pas leur faute. Ils sont de plus en plus cantonnés au bureau. Comme me l'ont confié certains, ils ne sont désormais formés que sur des aspects administratifs, le côté technique est en passe de disparaître complètement. Comment comprendre alors les problématiques que vivent les agriculteurs et comment se faire accepter auprès de ces derniers ? Le syndicat qui lui s'est vu imposer le PAT peut aussi quelque part être vu finalement comme une entité qui finit par imposer des actions même si pour l'heure ces dernières sont facultatives. Pour autant, lorsqu'on parle avec les agriculteurs, on se rend facilement compte que s'ils font des efforts c'est avant tout pour le syndicat et leur commune, donc il n'y a pas cette opposition, c'est plus un rapport de confiance qui s'est forgé au fil du PAT et ce grâce à la proximité. L'un d'entre eux parlait de complicité avec le syndicat en point fort du PAT. Ce rapport de proximité semble être la clé du succès d'un PAT, et pour celui-ci en particulier le périmètre restreint a été un atout majeur. On peut y voir que le choix du périmètre est fondamental dans la mise en place d'une politique publique territorialisée. Ce dernier peut jouer en faveur ou en défaveur de la politique mise en place. Par contre, la frontière entre les services de l'Etat et les agriculteurs semblent a-territoriale. De part leur manque de connaissance du milieu agricole et du terrain, la présence des services de l'Etat est mal vécu par les agriculteurs qui les considèrent comme des « donneurs d'ordre ». L'arrivée du PAT a donc suscité quelques craintes côté agriculteurs et au final bien qu'ils semblent en retirer du positif il y a également beaucoup de problèmes que ne perçoivent pas forcément les services de l'Etat et le Conseil départemental pour qui le premier PAT est un réel succès. Ce qui valide la première hypothèse.

Dans le cadre de cette politique publique de protection des eaux, les actions proposées aux agriculteurs et aux forestiers sont restées de l'ordre du volontaire. C'est un choix qui peut être à double tranchant. L'ensemble des agriculteurs interrogés préfèrent que les actions soient volontaires, le recours au règlementaire semble être une solution de dernier recours. Ce choix semble également être approuvé par les services de l'Etat qui pensent que ça n'aurait pas été accepté sinon. La majorité des agriculteurs ont « joué le jeu » ce qui n'a pas été spécialement le cas pour les forestiers même si accrocher ces derniers est très complexe car la plupart habitent relativement loin. Le critère de la distance semble fondamental. Pour autant, les actions volontaires ne sont pas adoptées par tout le monde, certains agriculteurs et en particulier un

viticulteur important n'ont fait aucun effort. Au niveau des forestiers il n'y a pas eu de réussite mais, il y a plus une attente sur les nouveaux boisements que sur l'amélioration de la gestion des forêts existantes. Les agriculteurs volontaires du premier PAT ont montré l'exemple, on pourrait se dire que les autres devraient suivre. Rien n'est moins sûr. Les autres agriculteurs ne semblent toujours pas intéressés notamment l'important viticulteur. Cette ignorance des autres agriculteurs envers le PAT engendre même l'effet inverse. Les agriculteurs participants vivent mal le fait de faire des efforts par rapport à ceux qui ne font rien. Cela donne l'impression de faire des efforts inutiles. Si les autres agriculteurs continuent leurs pratiques habituelles les agriculteurs craignent de ne pas voir d'amélioration sur la qualité de l'eau. Ainsi, certains agriculteurs ne savent pas s'ils vont rester dans le PAT si les autres agriculteurs ne font pas d'effort. On est face à un paradoxe puisque les agriculteurs souhaitent rester sur des actions volontaires pour pouvoir faire les actions qu'ils considèrent faisables par rapport à leur exploitation. Mais en même temps ils voudraient que tout le monde participe et entre guillemet les obliger à venir. Ce qui valide la deuxième hypothèse.

On a vu à plusieurs reprises la particularité de ce PAT qui concerne une AAC particulièrement réduite. Les services de l'Etat semblent trouver cela bénéfique par rapport aux autres PAT, engendrant une meilleure dynamique notamment agricole. En effet, les agriculteurs se connaissaient déjà avant le PAT et connaissaient également le syndicat. Il est plus facile de démarrer un projet dans ces conditions. Ils sont également plus attachés à leur territoire et il s'agit de l'eau qu'ils boivent, certains agriculteurs sont même conseillers municipaux de la commune d'Estang qui elle-même s'est très engagée dans ce dispositif. En sachant aussi qu'ici c'est le syndicat des Eaux d'Estang qui est maître d'ouvrage du plan, ce qui n'est pas forcément le cas, en général il s'agit de la Chambre d'Agriculture (PAT Gers Amont, PAT de la Gimone (82)) ou éventuellement du Conseil départemental. Mais ici la particularité du périmètre fait que l'ensemble de l'AAC est géré par le même syndicat et il faut rappeler que la Présidente du syndicat était d'abord adjointe puis maire d'Estang, d'où l'implication à la fois de la commune et du syndicat. Sur des PAT concernant plusieurs milliers d'ha plusieurs syndicats sont concernés avec plusieurs captages en eau souterraine et/ou un captage en eau superficielle, donc si les syndicats veulent être maîtres d'ouvrages ils doivent faire une coopération plus complexe que si le projet peut être géré par un seul syndicat. Dès qu'on commence à s'éloigner via les élus des autres communes du syndicat, l'intérêt est déjà bien moindre. Au niveau départemental on voit que même s'il s'agit d'un programme important, ce PAT est un dossier parmi les autres, au niveau des fonctions des organismes on voit une légère différence, on sent que la personne de l'ARS qui s'intéresse au niveau sanitaire semble plus impliquée et intéressée que les autres. L'objectif du PAT restant avant tout le respect des normes pour que l'eau reste propre à la consommation. La troisième hypothèse est validée.

Côté prospective, l'évaluation patrimoniale et sociétale a permis de dégager les points forts et les points faibles ainsi que des propositions pour repartir sur de meilleures bases pour la rédaction du prochain PAT qui débutera l'année prochaine. Côté recherche, on pourrait orienter la suite du travail vers une réflexion sur des moyens de substitutions des MAET de préférence des systèmes qui permettraient aux exploitations d'être rentables tout en gardant les nouvelles pratiques visées sur le long terme y compris après les PAT. Un nouveau système encore à l'étude devrait être mis en place pour le deuxième PAT d'Estang qui fera parti des territoires tests pour l'Agence de l'eau Adour Garonne. Le deuxième PAT d'Estang pourrait donc faire l'objet d'étude de la recherche pour la substitution des MAET.

BIBLIOGRAPHIE

AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE, Délimiter les aires d'alimentation des captages pour mieux les protéger, juin 2013, 8p, URL : https://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=1&cad=rja&uact=8&ved=0ahUKEwjJyLO09 POAhUHORoKHcF6D2EQFggeMAA&url=http%3A%2F%2Fwww.eau-adour-garonne.fr%2F_attachments%2Fles-captages-pour-l-eau-potable-a-protger-en-priorite-article%2FAires%252520alimentation%252520des%252520captages_juin2013.pdf%3Fdownload%3Dtrue&usg=AFQjCNH8L0o wExVPSeY2cUOoe44TBTL-A (b)

CAILLAUD Kevin, « Les logiques contingentes des politiques départementales de sécurisation de l'eau potable », Géographie, économie, société, Vol. 17, mars 2015, p. 315-337, URL : <http://www.cairn.info/revue-geographie-economie-societe-2015-3-page-315.htm>

CONSEIL GENERAL DU GERS et al, PAT « Gers Amont », Améliorons la qualité de l'eau de la rivière Gers, 2p, URL : http://www.gers-applications.fr/applications/annu_bio/docs/Plaqueette PAT.pdf

DGALN/SAGP/SDP/BCS, Loi Grenelle 1, article 24 : localisation des "captages" prioritaires devant faire l'objet d'un plan d'action contre les pollutions diffuses d'ici à 2012, 2012, 1p, URL : http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/Captages_2012_02%2072%20DPI.pdf

GASSIAT Anne, ZAHM Frédéric, « Améliorer la qualité de l'eau Quelle territorialisation ? Exemple des MAE à « enjeu eau » », Économie rurale, n°333, janvier 2013, p. 81-100 URL : www.cairn.info/revue-economie-rurale-2013-1-page-81.htm.

GENNETAIS Thierry, Le Label FERTI-MIEUX, Carte de visite d'une agriculture respectueuse de l'environnement, Aménagement et nature, n°111, 1993, p30-33, URL : http://documents.irevues.inist.fr/bitstream/handle/2042/49427/AetN_1993_111_30.pdf?sequence=1

LAURENT François, « L'évolution des pratiques agricoles face aux enjeux de la qualité de l'eau : le bassin de l'Oudon (France) », Territoire en mouvement Revue de géographie et aménagement, 25-26, 2015, URL : <http://tem.revues.org/2745>

MISSION AGROBIOSCIENCES, « Les Nitrates agricoles, sources de tension », Veille pédagogique de la mission Agrobioscience, 11p URL : http://www.agrobiosciences.org/img/pdf/Nitrates_d_origine_agricole.pdf

NARCY Jean-Baptiste, « La politique de l'eau face à la gestion des espaces: les Agences de l'Eau aux limites de la modernité », Espaces et sociétés, n°115, 2003, p179-196, <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k56196707.image.f180.tableDesMatiere>

UN PLAN D'ACTION TERRITORIAL, UNE POLITIQUE PUBLIQUE TERRITORIALISÉE QUI ENGENDRE DES REPRÉSENTATIONS DIFFÉRENCIÉES SUIVANT LES ACTEURS
Estelle DUGOUJON

REDON Marianne, *Présentation de l'audit patrimonial*, 2016, 1 page

SIAEP d'Estang et al, *La fontaine Sainte, captage Grenelle : vers la protection d'une ressource souterraine stratégique*, 2011-2015, 2010, 184 pages

SITOGRAPHIE

AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE, *Eau et territoires, Les captages pour l'eau potable : à protéger en priorité*, 26/09/2013, URL : <http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/eau-et-territoires/eau-potable-un-enjeu-de-sante-publique/les-captages-pour-l-eau-potable-a-protger-en-priorite.html> [site consulté le 30/07/16] (s)

BLOGOWSKI Alain, *Pesticides*, Encyclopædia,
URL : <http://www.universalis.fr/encyclopedie/pesticides/> [site consulté le 31 aout 2016]

CONSEIL DEPARTEMENTAL, *Eau potable*,
URL : <http://www.gers.fr/index.php?tg=o&file=economie.html&cat=32&souscat=37&art=114>
[site consulté le 26/08/16]

EAU France, *Les usagers*, URL : http://www.eaufrance.fr/s-informer/comprendre/les-acteurs/les-acteurs-prives/?id_article=31, [site consulté le 23/08/16]

LEGIFRANCE, LOI n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement (1), 2009, URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020949548>, [site consulté le 20/08/16]

LEGIFRANCE, LOI n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (1), 2015,
URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000030985460&categorieLien=id>, [site consulté le 11/08/16]

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORET, PVE : le plan végétal pour l'environnement, 24/02/2009, URL : <http://agriculture.gouv.fr/pve-le-plan-vegetal-pour-l-environnement> [site consulté le 26/08/16]

MINISTERE DE L'ENERGIE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MER, *L'eau potable en France*, 2013,
URL : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/L-eau-potable-en-France,25995.html> [site consulté le 18/08/16]

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Localisation d'Estang dans le Sud-Ouest de la France	11
Figure 2 : Les captages prioritaires devant faire l'objet d'un plan d'action d'ici à 2012.....	15
Figure 3 : Evolution des teneurs en nitrates à la Fontaine Sainte 1984-2010	16
Figure 4 : Localisation des forages de la Station de la Fontaine Sainte	17
Figure 5 : Cartographie de la vulnérabilité intrinsèque de l'AAC.....	18
Figure 6 : Situation du captage de la Fontaine Sainte par rapport à l'AAC.....	18
Figure 7 : Un paysage forestier et viticole sur l'AAC	19
Figure 8 : Occupation du sol sur l'AAC et sur la zone très vulnérable	20
Figure 9 : Contrôle des nitrates en continu dans la Station de la Fontaine Sainte.....	22
Figure 10 : Millefeuille administratif pour la mise en place du PAT de la Fontaine Sainte	23
Figure 11: Les acteurs du PAT de la Fontaine Sainte	24
Figure 12 : Localisation du SIAEP d'Estang dans le Gers en 2016	25
Figure 13 : Composition du SIAEP d'Estang en 2016	26
Figure 14 : Cohabitation des prairies et des vignes sur l'AAC.....	36
Figure 15: Cartographie de l'assolement de l'AAC en 2009.....	40
Figure 17 : De la vigne à perte de vue sur l'AAC jusqu'au pied du Château d'eau du Pouchalet ...	41
Figure 16 : Répartition de l'assolement sur l'AAC en 2009.....	41
Figure 18 : Panneau d'entrée dans l'Aire d'Alimentation du captage	50
Figure 19 : L'Arbout après renaturation.....	55
Figure 20 : Panneautage renaturation de l'Arbout	56
Figure 21 : Outil de communication du PAT	57
Figure 22 : Station du captage de la Fontaine Sainte.....	57
Figure 23 : Typologie des acteurs « dedans / dehors »	63
Tableau 1 : Connaissance du captage / Communes.....	50
Tableau 2 : Connaissance du plan / Communes	50
Tableau 3 : Constatation des panneaux de l'AAC / Communes.....	50
Tableau 4 : Connaissance contenu du plan / Communes	51
Tableau 5 : Type d'eau consommée	51
Tableau 6 : Raisons de la consommation de l'eau en bouteille.....	51
Tableau 7 : Raisons de la consommation de l'eau du robinet	51
Tableau 8 : Raisons de la consommation d'eau en bouteille par rapport à la connaissance du plan	52
Tableau 9 : Raisons de la consommation de l'eau du robinet par rapport à la connaissance du plan.....	52
Tableau 10 : Remarques du questionnaire classées	53
Tableau 11 : Compréhension des efforts demandés aux Estangois	53
Tableau 12 : Solidarité des efforts par rapport aux Estangois.....	54

TABLE DES ANNEXES

Annexe 1 : Questionnaire destiné aux consommateurs du Syndicat des Eaux d'Estang	70
Annexe 2 : Grille d'entretien pour les organismes.....	72
Annexe 3 : Grille d'entretien pour les agriculteurs	74
Annexe 4 : Grille d'entretien pour les propriétaires forestiers.....	77
Annexe 5 : Grille d'entretien pour les acteurs liés à la forêt	80
Annexe 6 : Données agricoles complémentaires en 2009 (IFT et Doses d'Azote).....	82
Annexe 7 : Résultats du questionnaire	83
Annexe 8 : Grille d'entretien pour les Acteurs locaux	89
Annexe 9 : Grille d'entretien pour les Délégués syndicaux.....	91

ANNEXES

Annexe 1 : Questionnaire destiné aux consommateurs du Syndicat des Eaux d'Estang

Enquête destinée aux consommateurs du Syndicat des Eaux d'Estang

Suite au courrier ci-joint, nous vous invitons à répondre à ce questionnaire, dont nous vous rappelons l'anonymat. Merci pour la sincérité de vos réponses et pour votre participation, avant le 10 Juin.

Connaissance du captage et du Plan d'Action Territorial / Avis sur la politique du syndicat

1. Avant de lire le courrier ci-joint, connaissiez-vous l'existence du captage de la Fontaine Sainte ?

1. Oui 2. Non

2. Avant de lire le courrier ci-joint, aviez-vous eu connaissance de l'existence d'un Plan d'Action Territorial (PAT) visant à protéger ce captage ?

1. Oui 2. Non

3. Si oui, avez-vous une idée de ce qu'il contient ?

4. Si vous connaissez le PAT, qu'en pensez-vous ?

5. Pour la préservation de la ressource en eau, le syndicat privilégie une politique préventive plutôt que curative. Qu'en pensez-vous ?

1. Je trouve ça très bien, il vaut mieux prévenir que guérir
 2. Je trouve ça légitime, mais je vois d'autres priorités
 3. Ce n'est pas au syndicat de s'en occuper
 4. Ne se prononce pas

6. Si vous voyez d'autres priorités, quelles sont-elles ?

Sensibilisation

7. Avez-vous déjà vu au moins un des panneaux d'entrée dans l'AAC (Aire d'Alimentation du Captage) aux abords d'Estang ?

1. Oui 2. Non

8. Avez-vous pris connaissance d'au moins une des plaquettes d'informations distribuée(s) avec votre facture d'eau, sur les pratiques de jardinage alternatives " Des conseils pour des jardins et potagers respectueux de la nature " ?

1. Oui 2. Non

9. Si oui, qu'en avez-vous pensé ?

1. Je pratiquais déjà les techniques alternatives
 2. Très bien, elles ont fait évoluer mes pratiques
 3. Elles ne m'ont pas fait changer mes pratiques
 4. Je ne me suis pas senti concerné(e) car je n'ai pas d'espace extérieur ou je ne jardine pas
 5. Ne se prononce pas

10. Si non, pourquoi ?

1. Je n'avais pas envie de la lire
 2. Je ne me suis pas senti concerné(e) car je n'ai pas d'espace extérieur ou je ne jardine pas
 3. Je n'ai pas eu accès à ces plaquettes
 4. Autre
 5. Ne se prononce pas

11. Si 'Autre', précisez :

12. Pensez-vous que nous devrions poursuivre nos actions de sensibilisation et aller plus loin ?

1. Oui 2. Non

13. Si oui, quelles actions vous intéresseraient ?

Pratiques de jardinages

14. Pour nettoyer les surfaces imperméabilisées de votre espace extérieur, comment procédez-vous ?

1. Je n'ai pas d'espace extérieur
 2. Nettoyage à haute pression
 3. Utilisation de produits chimiques
 4. Utilisation de produits d'origine naturelle
 5. Désherbage thermique
 6. Mécaniquement/Manuellement
 7. Ne se prononce pas

Vous pouvez cocher plusieurs cases (3 au maximum).

15. Jardinez-vous ?

1. Oui 2. Non

Si vous ne jardinez pas, vous pouvez passer directement à la question 22.

16. Généralement, quel type de traitement choisissez-vous pour vos plantes ou légumes ?

1. Je ne traite jamais
 2. Produits d'origine chimique
 3. Produits d'origine naturelle
 4. Ne se prononce pas

17. Généralement, comment dés herbez-vous vos plates bandes potagères et florales ?

1. Utilisation de produits phytosanitaires
 2. Utilisation de produits d'origine naturelle
 3. Mécaniquement/Manuellement
 4. Désherbage thermique
 5. Je n'ai que des plantes en pots
 6. Autre
 7. Ne se prononce pas

18. Généralement, quel type d'engrais utilisez-vous ?

1. Je ne mets pas d'engrais
 2. Engrais d'origine chimique
 3. Engrais d'origine naturelle
 4. Ne se prononce pas

UN PLAN D'ACTION TERRITORIAL, UNE POLITIQUE PUBLIQUE TERRITORIALISÉE QUI ENGENDRE DES REPRÉSENTATIONS DIFFÉRENCIÉES SUIVANT LES ACTEURS

Estelle DUGOUJON

19. Si vous privilégiez les produits phytosanitaires, quelle en est la raison principale ?

- 1. Efficacité
- 2. Gain de temps par rapport aux techniques alternatives
- 3. Par habitude
- 4. Méconnaissance des techniques alternatives
- 5. Ne se prononce pas

20. Si vous privilégiez les techniques alternatives, quelle en est la raison principale ?

- 1. Les produits phytosanitaires sont dangereux pour la santé
- 2. Je ne veux pas polluer l'eau
- 3. Les techniques alternatives sont plus économiques
- 4. Par habitude
- 5. Ne se prononce pas

21. Quel(s) type(s) de produits phytosanitaires utilisez-vous ?

- 1. Je n'utilise pas de produits phytosanitaires
- 2. Herbicide
- 3. Insecticide
- 4. Fongicide
- 5. Anti-limaces
- 6. Ne se prononce pas

Vous pouvez cocher plusieurs cases (4 au maximum).

Prochain plan et réglementation

22. Si vous habitez Estang, comprenez-vous les efforts qui vous sont demandés dans le cadre du PAT, en sachant que l'AAC se situe sur votre commune ?

- 1. Je comprends, tout le monde doit faire un effort pour protéger la ressource en eau
- 2. J'ai conscience du problème de pollution des eaux, mais ce n'est pas à moi de faire des efforts
- 3. Je n'ai pas d'impact
- 4. Ne se prononce pas

23. Si vous n'avez pas d'impact, précisez pourquoi :

24. Si vous habitez une autre commune, seriez-vous prêt à partager les efforts fournis par les Estangois, les agriculteurs et les forestiers de l'AAC ?

- 1. J'ai conscience du problème de la pollution des eaux et je fais déjà des efforts
- 2. J'ai pris conscience du problème de pollution des eaux et je suis prêt(e) à adapter mes pratiques
- 3. J'ai conscience du problème de l'eau, mais je ne compte pas adapter mes pratiques
- 4. Non, je ne me sens pas concerné
- 5. Ne se prononce pas

25. Si vous ne vous sentez pas concernés ou que vous ne comptez pas adapter vos pratiques, quelle en est la raison ?

26. Connaissez-vous la loi Labbé du 6 février 2014 qui vise à interdire totalement l'utilisation des produits phytosanitaires pour les particuliers (2019) et les collectivités (2017) ?

- 1. Oui
- 2. Non

27. Qu'en pensez-vous ?

- 1. Je trouve ça très bien, tout le monde doit faire un effort
- 2. Je suis d'accord sur le principe, mais je trouve ça trop restrictif
- 3. Je ne comprends pas, à mon échelle je n'ai pas d'impact
- 4. Sans opinion

Consommation de l'eau

28. Au quotidien quel type d'eau buvez-vous le plus généralement ?

- 1. Je bois l'eau du robinet
- 2. Je bois de l'eau en bouteille
- 3. Ne se prononce pas

29. Si vous buvez de l'eau en bouteille, quelles en sont les raisons ?

- 1. Goût et/ou odeur
- 2. Mon régime alimentaire me l'impose
- 3. Inquiétude sur la composition de l'eau (présence potentielle de nitrates et de pesticides)
- 4. Par habitude
- 5. Ne se prononce pas

Vous pouvez cocher plusieurs cases (3 au maximum).

30. Si vous buvez l'eau du robinet, quelles en sont les raisons ?

- 1. Pour des raisons économiques
- 2. J'ai confiance dans la qualité de l'eau
- 3. Pour des raisons économiques, même si j'ai des inquiétudes sur la qualité de l'eau
- 4. Par habitude
- 5. Ne se prononce pas

Vous pouvez cocher plusieurs cases (3 au maximum).

Renseignements généraux

31. Quel âge avez-vous ?

- 1. <25 ans
- 2. 25 à 35 ans
- 3. 36 à 45 ans
- 4. 46 à 60 ans
- 5. 61 à 70 ans
- 6. + de 70 ans

32. Dans quelle commune habitez-vous ?

33. Depuis combien de temps habitez-vous dans cette commune ou une commune avoisinante ?

- 1. Moins d'1 an
- 2. 1 à 5 ans
- 3. 5 à 15 ans
- 4. Plus de 15 ans

34. Remarques / Commentaires

UN PLAN D'ACTION TERRITORIAL, UNE POLITIQUE PUBLIQUE TERRITORIALISÉE QUI ENGENDRE DES REPRÉSENTATIONS DIFFÉRENCIÉES SUIVANT LES ACTEURS

Estelle DUGOUJON

Annexe 2 : Grille d'entretien pour les organismes

Grille organismes			
<p>Cet entretien est strictement personnel, libre et volontaire. Je vous rappelle que le commanditaire de l'audit est le Syndicat des Eaux d'Estang, il entre dans le cadre de l'évaluation globale du Plan d'Action Territorial. Nous cherchons à connaître la perception et le degré d'appropriation du PAT par les différents acteurs. Il ne s'agit pas d'un simple questionnaire, mais d'un échange basé sur une série de questions plus ou moins ouvertes. Le contenu de l'entretien est strictement confidentiel et anonymisé. L'entretien n'engage ni l'audité, ni le commanditaire, ni moi dans une obligation d'agir. Les audits donneront lieu à un rapport de synthèse qui engage ma responsabilité professionnelle sur le plan de la confidentialité et de la recherche du « partageable ». Ce rapport sera géré sur le plan de la confidentialité et de la diffusion par le seul commanditaire de l'audit patrimonial.</p>			
Etapes	Thèmes	Questions	Relances
Identification de la problématique	Présentation structure	Pourriez-vous me présenter brièvement votre structure/ service ?	Quel rôle joue votre structure (ou votre service) dans la préservation de la ressource en eau ?
	Missions du syndicat	Pourriez-vous me présenter les missions du Syndicat des Eaux d'Estang ?	En terme de compétence Sur les aspects qualitatifs (sanitaires,...), quantitatifs (rendement de réseau,...) ? En termes de gestion patrimoniale, de prix de l'eau ? (service de bonne qualité pour demain) Quel regard portez-vous sur ces missions ?
	Importance de la problématique	Comment qualifieriez-vous l'importance de la problématique du captage de la Fontaine Sainte ?	Comparaison avec d'autres captages du département /priorité de la problématique
Diagnostic de la démarche	Avis sur le PAT	Que pensez-vous de ce premier PAT ?	Ambition sur les objectifs fixés ? Niveau d'atteinte des objectifs (objectifs de moyens et de résultats) Manière dont ça c'est passé
	Gouvernance et animation	Sauriez-vous présenter le PAT en termes de gouvernance et d'animation ? Qu'en avez-vous pensé ?	Acteurs engagés, Concertation Réunion, comité de pilotage Animateur Animation en elle-même : suivis,

UN PLAN D'ACTION TERRITORIAL, UNE POLITIQUE PUBLIQUE TERRITORIALISÉE QUI ENGENDRE DES REPRÉSENTATIONS DIFFÉRENCIÉES SUIVANT LES ACTEURS

Estelle DUGOUJON

			communication
	Atteinte des objectifs	Au vu de la problématique, pensez-vous que les actions qui ont été mises en place vont permettre de répondre aux objectifs fixés ?	Quelles actions doivent être reconduites ? Quelles actions ne doivent pas l'être ?
	Points forts/faibles	Selon vous y a-t-il eu des points forts et des points faibles ?	Qu'est-ce qui a bien marché ? Dynamique entre les acteurs, implications des acteurs, sensibilisation, prise de conscience de la problématique ? Réussites Qu'est-ce qui n'a pas bien marché ? Echec Manque d'investissement de la part des communes Echec du plan simple de gestion
Prospective	Démarche préventive, ou démarche curative	Pensez-vous que le syndicat se doit de poursuivre les actions sur la préservation de l'eau brute (grand cycle de l'eau) ?	Est-ce que démarches préventive et curative sont complémentaires ? Si oui pourquoi ? Si non pourquoi ?
	Implication future	Est-ce que votre structure a pour vocation de s'investir dans le prochain PAT ?	Si oui, comment ? Si non, pourquoi ? Si non, pensez-vous que le PAT doit-être reconduit ?
Propositions	Attentes et propositions	Qu'attendez-vous du prochain PAT ?	
		Pourriez-vous formuler des propositions ? que conserver ? que modifier ?	En terme : d'action, de gouvernance, d'animation, de démarches (présentation du PAT sous forme d'actions ou d'objectifs), de moyens techniques et financiers

UN PLAN D'ACTION TERRITORIAL, UNE POLITIQUE PUBLIQUE TERRITORIALISÉE QUI ENGENDRE DES REPRÉSENTATIONS DIFFÉRENCIÉES SUIVANT LES ACTEURS

Estelle DUGOUJON

Annexe 3 : Grille d'entretien pour les agriculteurs

Grille agriculteurs			
<p>Cet entretien est strictement personnel, libre et volontaire. Je vous rappelle que le commanditaire de l'audit est le Syndicat des Eaux d'Estang, il entre dans le cadre de l'évaluation globale du Plan d'Action Territorial. Nous cherchons à connaître la perception et le degré d'appropriation du PAT par les différents acteurs. Il ne s'agit pas d'un simple questionnaire, mais d'un échange basé sur une série de questions plus ou moins ouvertes. Le contenu de l'entretien est strictement confidentiel et anonymisé. L'entretien n'engage ni l'audité, ni le commanditaire, ni moi dans une obligation d'agir. Les audits donneront lieu à un rapport de synthèse qui engage ma responsabilité professionnelle sur le plan de la confidentialité et de la recherche du « partageable ». Ce rapport sera géré sur le plan de la confidentialité et de la diffusion par le seul commanditaire de l'audit patrimonial.</p>			
Etapes	Thèmes	Questions	Relances
Identification de la problématique	Présentation structure	Pourriez-vous me présenter votre exploitation en quelques mots ?	Surface, culture Fonctionnement (individuel, CUMA...) Quelles sont vos sources de conseils techniques ?
	Mission du syndicat	D'après-vous quelles sont les missions du Syndicat des Eaux d'Estang ?	En terme de compétence Sur les aspects qualitatifs (sanitaires,...), quantitatifs (rendement de réseau,...) ? En termes de gestion patrimoniale, de prix de l'eau ? (service de bonne qualité pour demain) Quel regard portez-vous sur ces missions ?
	Potabilisation	Sauriez-vous parler de la potabilisation de l'eau de manière générale ? Plus particulièrement sur le captage de la Fontaine Sainte ?	En termes de filière de traitement, de technicité, de sécurisation, de coûts de d'investissement et de fonctionnement, d'enjeux liés aux approches préventive et/ou curative
	Prise de conscience du problème	Avant le PAT, aviez-vous des contraintes par rapport à la protection de l'eau ?	Qu'en pensez-vous ?
	Vision du plan	Que pensez-vous de ce projet local – PAT ? Vous semble t-il important ou pas	Pourquoi ? Comment avez-vous vécu l'arrivée du PAT ?

UN PLAN D'ACTION TERRITORIAL, UNE POLITIQUE PUBLIQUE TERRITORIALISÉE QUI ENGENDRE
DES REPRÉSENTATIONS DIFFÉRENCIÉES SUIVANT LES ACTEURS
Estelle DUGOUJON

		dans le contexte local ?	
Diagnostic de la démarche	Compréhension de l'action	Bien que la qualité actuelle de l'eau du captage de la Fontaine Sainte doive être surveillée et maîtrisée, la situation n'est pas préoccupante. L'action du syndicat vous paraît-elle nécessaire ?	Comprenez-vous les efforts qui vous sont demandés ? Le PAT a choisit la logique partenariale et incite à des actions volontaires, comprenez-vous ce choix ?
	Expérience du PAT	L'arrivée du PAT a-t-elle entraîné des changements dans la gestion de votre exploitation ?	De quelle manière vous êtes-vous engagés ? Perte/gain économique ? Investissements ? Participation aux réunions
	Motivation changement de pratiques	Si vous cherchez à faire évoluer vos pratiques, vos itinéraires techniques, quelles sont vos motivations ?	Avancée technologique Gain de temps Economique Sensibilité environnementale
	Animation et gouvernance	Sauriez-vous présenter le PAT en termes de gouvernance et d'animation ? Qu'en avez-vous pensé ?	Choix des acteurs engagés Concertation Réunions, comité de pilotage
			Animateurs Animation en elle-même : suivis, communication Formations
	MAE	Qu'avez-vous pensé du système des MAE ? Préfereriez-vous un autre système ?	MAE souscrite, surface Fréquence des rencontres, échanges, avec qui – élus, techniciens ... Processus Rémunération
	Atteintes aux objectifs	Selon vous, les actions qui ont été mises en place vont-elles permettre de répondre aux objectifs fixés ?	Quelles actions doivent être reconduites ? Quelles actions ne doivent pas l'être ?
Points forts/faibles	Selon vous y a-t-il eu des points forts et des points faibles ?	Qu'est-ce qui a bien marché ? Dynamique, implications des acteurs Réussites Qu'est-ce qui n'a pas marché ? Problèmes rencontrés Echecs (les essais)	

UN PLAN D'ACTION TERRITORIAL, UNE POLITIQUE PUBLIQUE TERRITORIALISÉE QUI ENGENDRE DES REPRÉSENTATIONS DIFFÉRENCIÉES SUIVANT LES ACTEURS

Estelle DUGOUJON

Prospective	Contexte territorial	Pensez-vous que le maintien de l'activité économique agricole sur l'AAC peut être rendue compatible avec les enjeux liés à la préservation des captages ?	Si oui comment ? Si non pourquoi ? Pensez-vous que pour préserver la ressource, il faille passer par du réglementaire ?
	Changement de pratiques	Quels sont les freins et les moteurs aux changements de pratiques ?	Selon vous quels seraient les leviers pour faciliter l'évolution des pratiques agricoles ? Quels sont les freins identifiés ? Qu'est-ce que le Syndicat pourrait faire pour motiver les changements de pratiques ?
	Poursuite de l'exploitation	Comment envisagez-vous l'avenir de votre exploitation ?	Evolution du système de production ? Changement de filière de production agricole ? Repreneur au départ à la retraite ?
	Implication future	Souhaiteriez-vous être impliqués dans le prochain PAT ?	
		Si vous ne souhaitez pas participer au prochain plan, quelles en sont les raisons ?	Pensez-vous que le plan doit être reconduit ? Déception du premier PAT Qu'est-ce qui vous a manqué ? Que faudrait-il faire pour vous remotiver ?
Propositions	Volontés prochains PAT	Si vous souhaitez être impliqué, qu'attendez-vous du prochain PAT ?	De quelle manière souhaitez-vous être impliqué ?
	Propositions	Pourriez-vous formuler des propositions pour le prochain PAT ? Que conserver ? que modifier ?	En terme : d'actions, d'animation, de gouvernance, de démarche (rédaction du plan par objectifs ou par actions), de moyens techniques et financiers

Annexe 4 : Grille d'entretien pour les propriétaires forestiers

Grille propriétaires forestiers			
<p>Cet entretien est strictement personnel, libre et volontaire. Je vous rappelle que le commanditaire de l'audit est le Syndicat des Eaux d'Estang, il entre dans le cadre de l'évaluation globale du Plan d'Action Territorial. Nous cherchons à connaître la perception et le degré d'appropriation du PAT par les différents acteurs. Il ne s'agit pas d'un simple questionnaire, mais d'un échange basé sur une série de questions plus ou moins ouvertes. Le contenu de l'entretien est strictement confidentiel et anonymisé. L'entretien n'engage ni l'audité, ni le commanditaire, ni moi dans une obligation d'agir. Les audits donneront lieu à un rapport de synthèse qui engage ma responsabilité professionnelle sur le plan de la confidentialité et de la recherche du « partageable ». Ce rapport sera géré sur le plan de la confidentialité et de la diffusion par le seul commanditaire de l'audit patrimonial.</p>			
Etapes	Thèmes	Questions	Relances
Identification de la problématique	Présentation structure	Pourriez-vous me parler en quelques mots de votre exploitation ?	Surfaces, essences Pratiques
	Missions syndicat	D'après vous quelles sont les missions du Syndicat des Eaux ?	En terme de compétence Sur les aspects qualitatifs (sanitaires,...), quantitatifs (rendement de réseau,...) ? En termes de gestion patrimoniale, de prix de l'eau ? (service de bonne qualité pour demain) Quel regard portez-vous sur ces missions ?
	Potabilisation	Sauriez-vous parler de la potabilisation de l'eau de manière générale ? Plus particulièrement sur le captage de la Fontaine Sainte ?	En termes de filière de traitement, de technicité, de sécurisation, de coûts de d'investissement et de fonctionnement, d'enjeux liés aux approches préventive et/ou curative
	Prise de conscience du problème	Avant le PAT, aviez-vous des contraintes par rapport à la protection de l'eau ?	Qu'en pensez-vous ?
	Vision du plan	Que pensez-vous de ce projet local – PAT ? Vous semble t-il important ou pas dans le contexte local ?	Pourquoi ? Comment avez-vous vécu l'arrivée du PAT ?
Diagnostic des actions engagées	Compréhension de l'action	Bien que la qualité de l'eau du captage de la Fontaine Sainte doit être surveillée	Comprenez-vous les efforts qui vous sont demandés ?

UN PLAN D'ACTION TERRITORIAL, UNE POLITIQUE PUBLIQUE TERRITORIALISÉE QUI ENGENDRE DES REPRÉSENTATIONS DIFFÉRENCIÉES SUIVANT LES ACTEURS
Estelle DUGOUJON

		et maîtrisée, la situation n'est pas préoccupante. L'action du syndicat vous paraît-elle nécessaire ?	Le PAT a choisit la logique partenariale et incite à des actions volontaires, comprenez-vous ce choix ? Pensez-vous que pour préserver la ressource, il faille passer par du règlementaire ?
	Expérience du PAT	L'arrivée du PAT a-t-elle entraînée des changements dans la gestion de votre exploitation ? De quelle manière vous êtes-vous engagés ?	Changement de pratiques Investissement Pertes / gains économiques Participation aux réunions
	Motivation changement de pratique	Si vous cherchez à faire évoluer vos pratiques, la conduite de vos productions forestières, quelles sont vos motivations ?	Avancée technologique Gain de temps Economique Sensibilité environnementale
	Animation et gouvernance	Sauriez-vous présenter le PAT en termes de gouvernance et d'animation ? Qu'en avez-vous pensé ?	Acteurs engagés Concertation Réunions et comité de pilotage Animateurs Animation en elle-même (Suivis, communication, Formations)
	Atteinte des objectifs	Selon vous, les actions qui ont été mises en place permettent-elles de répondre aux objectifs fixés ?	Quelles actions doivent être reconduites ? Quelles actions ne doivent pas l'être ?
	Points forts/faibles	Selon vous y a-t-il eu des points forts et des points faibles ?	Qu'est-ce qui a bien marché ? Dynamique entre les acteurs, implications des acteurs Réussites Qu'est-ce qui n'a pas marché ? Echec : plan de gestion
Prospective	Contexte territorial	Pensez-vous que le maintien de l'activité économique sylvicole sur l'AAC peut être rendue compatible avec les enjeux liés à la préservation des captages ?	Si oui comment ? Si non pourquoi ? Pensez-vous que pour préserver la ressource, il faille passer par du règlementaire ?

UN PLAN D'ACTION TERRITORIAL, UNE POLITIQUE PUBLIQUE TERRITORIALISÉE QUI ENGENDRE DES REPRÉSENTATIONS DIFFÉRENCIÉES SUIVANT LES ACTEURS

Estelle DUGOUJON

	Changement de pratiques	Quels sont les freins et les moteurs aux changements de pratiques sylvicoles?	Selon vous quels seraient les leviers pour faciliter l'évolution des pratiques sylvicoles ? Quels sont les freins identifiés ? Qu'est-ce que le Syndicat pourrait faire pour motiver les changements de pratiques ?
	Poursuite de l'exploitation	Comment envisagez-vous, l'avenir de votre exploitation ?	Evolution du système de production ? Changement de filière de production ? Repreneur au départ à la retraite ?
	Implication future	Souhaitez-vous être intégrés au prochain plan ?	
		Si vous ne souhaitez pas participer au prochain plan, quelles en sont les raisons ?	Pensez-vous que le plan doit être reconduit ? Déception du premier PAT Qu'est-ce qui vous a manqué ? Que faudrait-il faire pour vous remotiver ?
Propositions	Volontés prochains PAT	Si vous souhaitez être impliqué, qu'attendez-vous du prochain PAT ?	De quelle manière souhaitez-vous être intégrés ?
	Propositions	Pourriez-vous formuler des propositions pour le prochain PAT ? Que conserver ? Que modifier ?	En terme : d'action, de gouvernance, d'animation, de démarche (présentation du PAT sous forme d'objectifs ou d'actions), de moyens techniques et financiers

Annexe 5 : Grille d'entretien pour les acteurs liés à la forêt

Grilles Acteurs forêt			
<p>Cet entretien est strictement personnel, libre et volontaire. Je vous rappelle que le commanditaire de l'audit est le Syndicat des Eaux d'Estang, il entre dans le cadre de l'évaluation globale du Plan d'Action Territorial. Nous cherchons à connaître la perception et le degré d'appropriation du PAT par les différents acteurs. Il ne s'agit pas d'un simple questionnaire, mais d'un échange basé sur une série de questions plus ou moins ouvertes. Le contenu de l'entretien est strictement confidentiel et anonymisé. L'entretien n'engage ni l'audité, ni le commanditaire, ni moi dans une obligation d'agir. Les audits donneront lieu à un rapport de synthèse qui engage ma responsabilité professionnelle sur le plan de la confidentialité et de la recherche du « partageable ». Ce rapport sera géré sur le plan de la confidentialité et de la diffusion par le seul commanditaire de l'audit patrimonial.</p>			
Etapes	Thèmes	Questions	Relances
Identification de la problématique	Présentation structure	Pourriez-vous présenter en quelques mots votre structure ?	Quel rôle jouez-vous dans la protection de l'eau ?
	Mission syndicat	D'après-vous quelles sont les missions du Syndicat des Eaux ?	En terme de compétence Sur les aspects qualitatifs (sanitaires,...), quantitatifs (rendement de réseau,...) ? En termes de gestion patrimoniale, de prix de l'eau ? (service de bonne qualité pour demain) Quel regard portez-vous sur ces missions ?
	Importance de la problématique	Comment qualifieriez-vous l'importance de la problématique du captage de la Fontaine Sainte ?	Place de la forêt dans la problématique
Diagnostic des actions	Avis PAT	Que pensez-vous de ce premier PAT ?	Ambition sur les objectifs fixés ? Manière dont ça c'est passé
	Gouvernance et Animation	Sauriez-vous présenter le PAT en termes de gouvernance et d'animation ? Qu'en avez-vous pensé ?	Acteurs engagés Réunion, comité de pilotage Animateur Animation en elle-même (suivis, communication)
	Atteintes des objectifs	Au vu de la problématique, pensez-vous que les actions qui ont été mises en place permettent de répondre aux objectifs fixés ?	Quelles actions doivent être reconduites ? Quelles actions ne doivent pas l'être ?

UN PLAN D'ACTION TERRITORIAL, UNE POLITIQUE PUBLIQUE TERRITORIALISÉE QUI ENGENDRE DES REPRÉSENTATIONS DIFFÉRENCIÉES SUIVANT LES ACTEURS

Estelle DUGOUJON

	Points forts / faibles	Selon vous y a-t-il eu des points forts et des points faibles ?	Volet forestier en particulier / PAT en général Actions réussies / Echecs Dynamique, implication des acteurs Plan simple de gestion Absence de boisements de nouvelles parcelles
Prospective	Contexte territorial	Pensez-vous que le maintien de l'activité économique sylvicole sur l'AAC peut être rendue compatible avec les enjeux liés à la préservation des captages ?	Si oui, comment ? Si non, pourquoi ?
	Changement de pratiques	Quels sont les freins et les moteurs aux changements de pratiques sylvicoles ?	Selon vous quels seraient les leviers pour faciliter l'évolution des pratiques sylvicoles ? Quels sont les freins identifiés ? Qu'est-ce que le Syndicat pourrait faire pour motiver les changements de pratiques ?
	Evolution de la situation	Comment envisagez-vous l'évolution de la problématique ? Evolution de la situation forestière ?	
	Démarche préventive, ou démarche curative	Pensez-vous que le syndicat se doit de poursuivre les actions sur la préservation de l'eau brute (grand cycle de l'eau) ?	Est-ce que démarches préventive et curative sont complémentaires ? Si oui pourquoi ? Si non pourquoi ?
	Implication future	Souhaiteriez-vous être impliqués dans le prochain PAT ?	Si oui, de quelle manière ? Si non, pourquoi ? Si non, pensez-vous que le PAT doit être reconduit ?
Propositions	Propositions	Pourriez-vous formuler des propositions pour le prochain PAT ? Que conserver ? que modifier ?	En terme : d'actions, de gouvernance, d'animation, de démarche (présentation du PAT sous forme d'actions ou d'objectifs), de moyens techniques et financiers

UN PLAN D'ACTION TERRITORIAL, UNE POLITIQUE PUBLIQUE TERRITORIALISÉE QUI ENGENDRE
DES REPRÉSENTATIONS DIFFÉRENCIÉES SUIVANT LES ACTEURS
Estelle DUGOUJON

Annexe 6 : Données agricoles complémentaires en 2009 (IFT et Doses d'Azote)

Doses moyennes d'azote apportées (kg/ha)		Maïs	Tournesol	Soja	Colza	Vigne
Toutes parcelles	l'AAC Sur d'Estang	157	30		132	17
Parcelles Bio		100	0	0	0	
Hors parcelles Bio		165	36		165	17
Parcelles avec apport d'azote minéral exclusivement	France 2006	164	56		165	

Doses d'azote apportées sur les parcelles de l'AAC en 2009
(Sources : cahiers d'enregistrement, dires d'exploitants, dossier Agreste)

IFT moyens	herbicides			hors herbicides			total		
	AAC	AAC/ref	ref	AAC	AAC/ref	ref	AAC	AAC/ref	ref
Colza	0,74	35 %	2,1	0	0 %	4,9	0,74	11 %	7
Tournesol	0,82	48 %	1,7	0,48	44 %	1,1	1,3	46 %	2,8
Maïs	1,72	104 %	1,7	0,76	72 %	1,1	2,48	92 %	2,7

Comparaison des IFT moyens de l'AAC et des IFT de référence régionaux

SIAEP d'Estang et al, La fontaine Sainte, captage Grenelle : vers la protection d'une ressource souterraine stratégique, 2011-2015, 2011, 184 pages, page 22-23

Annexe 7 : Résultats du questionnaire

Connaissance du captage et du Plan d'Action Territorial / Avis sur la politique du syndicat

1. Avant de lire le courrier ci-joint, connaissiez-vous l'existence du captage de la Fontaine Sainte ?			2. Avant de lire le courrier ci-joint, aviez-vous eu connaissance de l'existence d'un Plan d'Action Territorial (PAT) visant à protéger ce captage ?		
Oui	228	62.1%	Oui	149	41.0%
Non	139	37.9%	Non	214	59.0%
Total	367	100.0%	Total	363	100.0%

3. Si oui, avez-vous une idée de ce qu'il contient ? (réponses groupées)	
Non ou pas vraiment	46
Oui mais ne précise pas	5
Protection de la zone	10
Préservation de la qualité de l'eau	18
Image un peu fautive (souvent interdiction complète des produits phytosanitaires sur l'AAC)	7
Quelques éléments ou bonne connaissance	21
Total	107

4. Si vous connaissez le PAT, qu'en pensez-vous ? (réponses groupées)	
Bonne chose / à continuer / Indispensable	51
A améliorer	10
Crainte augmentation du prix de l'eau	1
Des contraintes	5
Sceptique sur l'efficacité	4
Total	71

5. Pour la préservation de la ressource en eau, le syndicat privilégie une politique préventive plutôt que curative. Qu'en pensez-vous ?		
Je trouve ça très bien, il vaut mieux prévenir que guérir	319	90.6%
Je trouve ça légitime, mais je vois d'autres priorités	15	4.3%
Ce n'est pas au syndicat de s'en occuper	3	0.9%
Ne se prononce pas	15	4.3%
Total	352	100.0%

6. Si vous voyez d'autres priorités, quelles sont-elles ?	
Assurer la pérennité de nos exploitations	1
Conseil sur consommation, intervention rapide des agents 7j/7, baisse des tarifs.	1
Eau trop calcaire.	1
État du réseau, coupures récurrentes	1
Faire tomber le pH du calcaire	1
Il faudrait réduire le calcaire.	1
Pensez à la saturation de la source.	1
Qu'en est-il des fosses sceptiques?	1
Rénover les conduites d'eau.	1
Un village, un fleurissement suivis, une attention pour les personnes âgées.	1
Total	10

UN PLAN D'ACTION TERRITORIAL, UNE POLITIQUE PUBLIQUE TERRITORIALISÉE QUI ENGENDRE DES REPRÉSENTATIONS DIFFÉRENCIÉES SUIVANT LES ACTEURS
Estelle DUGOUJON

Sensibilisation

7. Avez-vous déjà vu au moins un des panneaux d'entrée dans l'AAC (Aire d'Alimentation du Captage) aux abords d'Estang ?			8. Avez-vous pris connaissance d'au moins une des plaquettes d'informations distribuée(s) avec votre facture d'eau, sur les pratiques de jardinage alternatives " Des conseils pour des jardins et potagers respectueux de la nature " ?		
Oui	124	34.5%	Oui	216	59.7%
Non	235	65.5%	Non	146	40.3%
Total	359	100.0%	Total	362	100.0%

9. Si oui, qu'en avez-vous pensé ?		
Je pratiquais déjà les techniques alternatives	106	50.2%
Très bien, elles ont fait évoluer mes pratiques	66	31.3%
Elles ne m'ont pas fait changer mes pratiques	13	6.2%
Je ne me suis pas senti concerné(e) car je n'ai pas d'espace extérieur ou je ne jardine pas	17	8.1%
Ne se prononce pas	9	4.3%
Total	211	100.0%

10. Si non, pourquoi ?		
Je n'avais pas envie de la lire	15	11.2%
Je ne me suis pas senti concerné(e) car je n'ai pas d'espace extérieur ou je ne jardine pas	21	15.7%
Je n'ai pas eu accès à ces plaquettes	64	47.8%
Autre	13	9.7%
Ne se prononce pas	21	15.7%
Total	134	100.0%

11. Si 'Autre', précisez :	
A un moment on est obligé de faire ce qu'on peut!!!	1
J'ai du la lire mais ne m'en souviens plus.	1
Je n'ai certainement pas été attentif	1
Je ne m'en rappelle plus	1
Je ne m'en souviens pas	1
Je ne met aucun produit dans mon jardin.	1
Le respect intégrale de la nature dans sa globalité accompagne ma vie depuis toujours.	1
Manque de temps	1
Nouvel arrivant	1
Pas pris le temps de la lire.	1
Total	10

12. Pensez-vous que nous devrions poursuivre nos actions de sensibilisation et aller plus loin ?		
Oui	276	87.1%
Non	41	12.9%
Total	317	100.0%

UN PLAN D'ACTION TERRITORIAL, UNE POLITIQUE PUBLIQUE TERRITORIALISÉE QUI ENGENDRE DES REPRÉSENTATIONS DIFFÉRENCIÉES SUIVANT LES ACTEURS
Estelle DUGOUJON

13. Si oui, quelles actions vous intéresseraient ?	
Informations / sensibilisation pratiques / dangers des produits phytosanitaires	15
Réunions publiques	6
Sensibilisation agriculteurs	2
Pénaliser les irresponsables / être plus sévère --> suppression des produits phytosanitaires	5
Economie d'eau / subvention récupérateurs d'eau de pluie	7
Courriers / écrits	3
Rappel régulier	3
Par la mairie	1
Mesures assainissement	2
Planter des bois ou autres initiatives	3
Visite captage	3
Favoriser les techniques alternatives (subvention équipements)	2
Foire / marché	3
Actions avec les scolaires	2
Plus de signalétiques	2
Autre	3
Total	62

Pratiques de jardinage :

14. Pour nettoyer les surfaces imperméabilisées de votre espace extérieur, comment procédez-vous ?	
Je n'ai pas d'espace extérieur	20
Nettoyage à haute pression	125
Utilisation de produits chimiques	68
Utilisation de produits d'origine naturelle	61
Désherbage thermique	23
Mécaniquement/Manuellement	233
Ne se prononce pas	7

15. Jardinez-vous ?		
Oui	293	80.3%
Non	72	19.7%
Total	365	100.0%

16. Généralement, quel type de traitement choisissez-vous pour vos plantes ou légumes ?		
Je ne traite jamais	82	31.2%
Produits d'origine chimique	34	12.9%
Produits d'origine naturelle	143	54.4%
Ne se prononce pas	4	1.5%
Total	263	100.0%

UN PLAN D'ACTION TERRITORIAL, UNE POLITIQUE PUBLIQUE TERRITORIALISÉE QUI ENGENDRE DES REPRÉSENTATIONS DIFFÉRENCIÉES SUIVANT LES ACTEURS
Estelle DUGOUJON

17. Généralement, comment désherbez-vous vos plates bandes potagères et florales ?		
Utilisation de produits phytosanitaires	24	10.0%
Utilisation de produits d'origine naturelle	15	6.3%
Mécaniquement/Manuellement	185	77.1%
Désherbage thermique	1	0.4%
Je n'ai que des plantes en pots	10	4.2%
Autre	2	0.8%
Ne se prononce pas	3	1.3%
Total	240	100.0%

18. Généralement, quel type d'engrais utilisez-vous ?		
Je ne mets pas d'engrais	56	21.4%
Engrais d'origine chimique	25	9.5%
Engrais d'origine naturelle	176	67.2%
Ne se prononce pas	5	1.9%
Total	262	100.0%

A noter pour la question 17, un certain nombre de réponses non comptabilisées désignaient 2 réponses : utilisation de produits d'origine naturelle et Mécaniquement/Manuellement, ce qui renforce la domination des techniques alternatives.

19. Si vous privilégiez les produits phytosanitaires, quelle en est la raison principale ?		
Efficacité	42	46.7%
Gain de temps par rapport aux techniques alternatives	9	10.0%
Par habitude	18	20.0%
Méconnaissance des techniques alternatives	4	4.4%
Ne se prononce pas	17	18.9%
Total	90	100.0%

20. Si vous privilégiez les techniques alternatives, quelle en est la raison principale ?		
Les produits phytosanitaires sont dangereux pour la santé	51	37.5%
Je ne veux pas polluer l'eau	35	25.7%
Les techniques alternatives sont plus économiques	9	6.6%
Par habitude	21	15.4%
Ne se prononce pas	20	14.7%
Total	136	100.0%

21. Quel(s) type(s) de produits phytosanitaires utilisez-vous ?	
Je n'utilise pas de produits phytosanitaires	95
Herbicide	92
Insecticide	56
Fongicide	46
Anti-limaces	102
Ne se prononce pas	9

23. Si vous n'avez pas d'impact, précisez pourquoi :

Absence de réponses

22. Si vous habitez Estang, comprenez-vous les efforts qui vous sont demandés dans le cadre du PAT, en sachant que l'AAC se situe sur votre commune ?		
Je comprends, tout le monde doit faire un effort pour protéger la ressource en eau	86	88.7%
J'ai conscience du problème de pollution des eaux, mais ce n'est pas à moi de faire des efforts	8	8.2%
Je n'ai pas d'impact	0	0.0%
Ne se prononce pas	3	3.1%
Total	97	100.0%

24. Si vous habitez une autre commune, seriez-vous prêt à partager les efforts fournis par les Estangois, les agriculteurs et les forestiers de l'AAC ?		
J'ai conscience du problème de la pollution des eaux et je fais déjà des efforts	150	60.7%
J'ai pris conscience du problème de pollution des eaux et je suis prêt(e) à adapter mes pratiques	68	27.5%
J'ai conscience du problème de l'eau, mais je ne compte pas adapter mes pratiques	3	1.2%
Non, je ne me sens pas concerné	12	4.9%
Ne se prononce pas	14	5.7%
Total	247	100.0%

UN PLAN D'ACTION TERRITORIAL, UNE POLITIQUE PUBLIQUE TERRITORIALISÉE QUI ENGENDRE DES REPRÉSENTATIONS DIFFÉRENCIÉES SUIVANT LES ACTEURS
Estelle DUGOUJON

25. Si vous ne vous sentez pas concernés ou que vous ne comptez pas adapter vos pratiques, quelle en est la raison ?	
Connait pas les efforts à faire.	1
Les plus pollueurs sont les agriculteurs.	1
Pas de jardin, pas d'engrais, aucun produit chimique.	1
Très peu d'utilisation de produits.	1
Total	4

26. Connaissez-vous la loi Labbé du 6 février 2014 qui vise à interdire totalement l'utilisation des produits phytosanitaires pour les particuliers (2019) et les collectivités (2017) ?		
Oui	159	46.8%
Non	181	53.2%
Total	340	100.0%

27. Qu'en pensez-vous ?		
Je trouve ça très bien, tout le monde doit faire un effort	160	56.5%
Je suis d'accord sur le principe, mais je trouve ça trop restrictif	86	30.4%
Je ne comprends pas, à mon échelle je n'ai pas d'impact	16	5.7%
Sans opinion	21	7.4%
Total	283	100.0%

Consommation de l'eau

28. Au quotidien quel type d'eau buvez-vous le plus généralement ?		
Je bois l'eau du robinet	176	56.8%
Je bois de l'eau en bouteille	132	42.6%
Ne se prononce pas	2	0.6%
Total	310	100.0%

29. Si vous buvez de l'eau en bouteille, quelles en sont les raisons ?	
Goût et/ou odeur	100
Mon régime alimentaire me l'impose	28
Inquiétude sur la composition de l'eau (présence potentielle de nitrates et de pesticides)	85
Par habitude	51
Ne se prononce pas	3

30. Si vous buvez l'eau du robinet, quelles en sont les raisons ?	
Pour des raisons économiques	63
J'ai confiance dans la qualité de l'eau	137
Pour des raisons économiques, même si j'ai des inquiétudes sur la qualité de l'eau	33
Par habitude	89
Ne se prononce pas	4

Renseignements généraux

31. Quel âge avez-vous ?		
<25 ans	2	0.6%
25 à 35 ans	23	6.4%
36 à 45 ans	35	9.8%
46 à 60 ans	97	27.1%
61 à 70 ans	95	26.5%
+ de 70 ans	106	29.6%
Total	358	100.0%

32. Dans quelle commune habitez-vous ?		
Estang	99	28.4%
Panjas	39	11.2%
Mauléon d'Armagnac	34	9.7%
Laujuzan	29	8.3%
Larée	26	7.4%
Ayzieu	18	5.2%
Monlézun d'Armagnac	18	5.2%
Lias d'Armagnac	16	4.6%
Maupas	14	4.0%
Castex d'Armagnac	13	3.7%
Lannemaignan	13	3.7%
Monclar d'Armagnac	12	3.4%
Salles d'Armagnac	12	3.4%
Marguestau	5	1.4%
Cazaubon	1	0.3%
Total	349	100.0%

33. Depuis combien de temps habitez-vous dans cette commune ou une commune avoisinante ?		
Moins d'1 an	13	3.7%
1 à 5 ans	53	15.0%
5 à 15 ans	72	20.3%
Plus de 15 ans	216	61.0%
Total	354	100.0%

UN PLAN D'ACTION TERRITORIAL, UNE POLITIQUE PUBLIQUE TERRITORIALISÉE QUI ENGENDRE
DES REPRÉSENTATIONS DIFFÉRENCIÉES SUIVANT LES ACTEURS

Estelle DUGOUJON

34. Remarques / Commentaires (réponses groupées)	
Calcaire	14
Mauvais goût / odeur (javel/chlore)	15
Merci / Bonne chose de consulter la population	6
Continuer les efforts.	19
Plus d'informations / sensibilisation	8
Pas assez d'efforts de la part des agriculteurs/ critique utilisation trop importante de phytosanitaires	14
Meilleur entretien du réseau, des canalisations / problème de pression / coupures récurrentes	7
Interdire les produits phytosanitaires	6
Accentuer les mesures	4
Prix de l'eau / branchement trop onéreux / inquiétude du coût de la sensibilisation	6
Veiller à garder le syndicat d'Estang	5
Trop de contraintes	1
Autres	9
Eau très correcte/ Bon travail du syndicat	4
Récupération eau de pluie intéressante	2
Total	120

UN PLAN D'ACTION TERRITORIAL, UNE POLITIQUE PUBLIQUE TERRITORIALISÉE QUI ENGENDRE DES REPRÉSENTATIONS DIFFÉRENCIÉES SUIVANT LES ACTEURS
Estelle DUGOUJON

Annexe 8 : Grille d'entretien pour les Acteurs locaux

Grille Acteurs locaux			
<p>Cet entretien est strictement personnel, libre et volontaire. Je vous rappelle que le commanditaire de l'audit est le Syndicat des Eaux d'Estang, il entre dans le cadre de l'évaluation globale du Plan d'Action Territorial. Nous cherchons à connaître la perception et le degré d'appropriation du PAT par les différents acteurs. Il ne s'agit pas d'un simple questionnaire, mais d'un échange basé sur une série de questions plus ou moins ouvertes. Le contenu de l'entretien est strictement confidentiel et anonymisé. L'entretien n'engage ni l'audité, ni le commanditaire, ni moi dans une obligation d'agir. Les audits donneront lieu à un rapport de synthèse qui engage ma responsabilité professionnelle sur le plan de la confidentialité et de la recherche du « partageable ». Ce rapport sera géré sur le plan de la confidentialité et de la diffusion par le seul commanditaire de l'audit patrimonial.</p>			
Etapes	Thèmes	Questions	Relances
Identification de la problématique	Présentation structure	Pourriez-vous présenter brièvement votre commune/communauté de commune ?	Depuis quand votre commune est-elle adhérente au syndicat ? Savez-vous d'où vient l'eau qui alimente votre commune ? Savez-vous quelles communes sont alimentées par la même ressource que vous ?
	Missions du syndicat	D'après vous quelles sont les missions du Syndicat des Eaux ?	En terme de compétence Sur les aspects qualitatifs (sanitaires,...), quantitatifs (rendement de réseau,...) ? En termes de gestion patrimoniale, de prix de l'eau ? (service de bonne qualité pour demain) Quel regard portez-vous sur ces missions ?
	Potabilisation	Sauriez-vous parler de la potabilisation de l'eau de manière générale ? Plus particulièrement sur le captage de la Fontaine Sainte ?	En termes de filière de traitement, de technicité, de sécurisation, de coûts d'investissement et de fonctionnement, d'enjeux liés aux approches préventive et/ou curative
	Connaissance de la problématique	Que savez-vous de la problématique du captage de la fontaine Sainte ?	Raisons de son classement « prioritaire » ? Pour vous, quelles sont les causes des menaces qui pèsent sur la ressource ?
	Connaissance du PAT	Que savez-vous du Plan d'Action Territorial du captage de la Fontaine Sainte ?	Objectifs Volets Répond-t-il à la problématique de départ ?

UN PLAN D'ACTION TERRITORIAL, UNE POLITIQUE PUBLIQUE TERRITORIALISÉE QUI ENGENDRE DES REPRÉSENTATIONS DIFFÉRENCIÉES SUIVANT LES ACTEURS
Estelle DUGOUJON

	Intérêt pour le plan	Vous (ou votre structure) sentez-vous concernés par le plan ?	Comment vous-êtes-vous engagés dans le plan ?
Diagnostic de la démarche	Gouvernance et Animation	Sauriez-vous présenter le PAT en termes de gouvernance et d'animation ? Qu'en avez-vous pensé ?	Acteurs engagés Concertation Réunion, comité de pilotage Animateurs Animations en elle-même (suivis, communication)
	Atteinte des objectifs	Selon vous, les actions qui ont été mises en place permettent-elles d'atteindre les objectifs fixés ?	Quelles actions doivent être reconduites ? Quelles actions ne doivent pas l'être ?
	Diagnostic des pratiques	Suite au diagnostic sur vos pratiques, concernant la gestion de vos espaces verts, comptez-vous faire des investissements pour limiter l'utilisation de produits phytosanitaires ?	Si non, pourquoi ? Si oui, quel type ? Pensez vous que ce type d'action soit nécessaire/ prioritaire ? comment le syndicat pourrait-il vous accompagner dans vos changements de pratiques ?
	Points forts / points faibles	Selon vous y a-t-il eu des points forts et des points faibles ?	Sensibilisation des communes, des habitants ? Impact sur les pratiques ? Prises de conscience de la problématique ?
Prospective	Démarche préventive, ou démarche curative	Pensez-vous que le syndicat se doit de poursuivre les actions sur la préservation de l'eau brute (grand cycle de l'eau) ?	Est-ce que démarches préventive et curative sont complémentaires ? Si oui, pourquoi ? Si non, pourquoi ?
	Implication future	Votre implication dans le premier PAT vous paraît-elle satisfaisante ? (Nouvelle : de quelle manière pensez-vous qu'une commune du syndicat doit être impliquée dans le PAT ?)	Pensez-vous que le plan doit être reconduit ? Que faudrait-il faire pour vous intégrer davantage dans le nouveau plan ? De quelle manière souhaiteriez-vous participer ? Pensez-vous qu'il serait opportun de créer une commission « qualité de l'eau » regroupant des communes du syndicat pour participer au comité de pilotage du PAT ?
Propositions	Propositions	Pourriez-vous formuler des propositions ? Avez-vous des attentes ?	En terme : d'actions, de gouvernance, d'animation, de démarche (présentation du plan par actions ou objectifs), de moyens techniques et financiers

UN PLAN D'ACTION TERRITORIAL, UNE POLITIQUE PUBLIQUE TERRITORIALISÉE QUI ENGENDRE DES REPRÉSENTATIONS DIFFÉRENCIÉES SUIVANT LES ACTEURS

Estelle DUGOUJON

Annexe 9 : Grille d'entretien pour les Délégués syndicaux

Grille Délégués syndicaux			
<p>Cet entretien est strictement personnel, libre et volontaire. Je vous rappelle que le commanditaire de l'audit est le Syndicat des Eaux d'Estang, il entre dans le cadre de l'évaluation globale du Plan d'Action Territorial. Nous cherchons à connaître la perception et le degré d'appropriation du PAT par les différents acteurs. Il ne s'agit pas d'un simple questionnaire, mais d'un échange basé sur une série de questions plus ou moins ouvertes. Le contenu de l'entretien est strictement confidentiel et anonymisé. L'entretien n'engage ni l'audité, ni le commanditaire, ni moi dans une obligation d'agir. Les audits donneront lieu à un rapport de synthèse qui engage ma responsabilité professionnelle sur le plan de la confidentialité et de la recherche du « partageable ». Ce rapport sera géré sur le plan de la confidentialité et de la diffusion par le seul commanditaire de l'audit patrimonial.</p>			
Etapes	Thèmes	Questions	Relances
Identification de la problématique	Présentation structure	Pourriez-vous me parler de votre rôle au sein du Syndicat des Eaux d'Estang ?	
	Mission du syndicat	Pourriez-vous me présenter les missions de votre syndicat ?	En terme de compétence Sur les aspects qualitatifs (sanitaires,...), quantitatifs (rendement de réseau,...) ? En termes de gestion patrimoniale, de prix de l'eau ? (service de bonne qualité pour demain) Quel regard portez-vous sur ces missions ?
	Connaissance du PAT	Que savez-vous du Plan d'Action Territorial du captage de la Fontaine Sainte ?	Quelles sont les causes des menaces qui pèsent sur la ressource en eaux ? Problématique / Objectifs du PAT
	Rôle de relais	En tant que délégués syndical, avez-vous joué un rôle de relais auprès de votre commune concernant le PAT ?	Avez-vous su communiquer sur le plan ? Echange avec le Conseil municipal Distribution du compte rendu du comité syndical
Diagnostic de la démarche	Atteintes des objectifs	Selon vous, les actions qui ont été mises en place, vont-elles permettre d'atteindre les objectifs fixés ?	Selon vous quelles sont les avancées positives au bout des 5 années du PAT ? Quelles actions doivent être reconduites ? Quelles actions ne doivent pas l'être ?
	Animation et gouvernance	Sauriez-vous présenter le PAT en termes de gouvernance ? Qu'en avez-vous pensé ?	Acteurs engagés Concertation Réunion, comité de pilotage Considérez-vous être assez informé sur l'avancée du plan ?

UN PLAN D'ACTION TERRITORIAL, UNE POLITIQUE PUBLIQUE TERRITORIALISÉE QUI ENGENDRE DES REPRÉSENTATIONS DIFFÉRENCIÉES SUIVANT LES ACTEURS

Estelle DUGOUJON

	Diagnostic dans les communes	Suite au diagnostic sur les pratiques, concernant la gestion des espaces verts, votre commune compte-t-elle faire des investissements pour limiter l'utilisation de produits phytosanitaires ?	Si non, pourquoi ? Si oui, quel type ? Pensez vous que ce type d'actions soit nécessaire/prioritaire ? Comment le syndicat pourrait-il accompagner vos communes vers des changements de pratiques ?
	Points forts/faibles	Selon vous y a-t-il eu des points forts et des points faibles ?	A votre avis, qu'est-ce qui a bien marché ? Sensibilisation des communes, des habitants ? A votre avis, qu'est-ce qui n'a pas marché ? Absence d'impact sur les pratiques de la majorité des communes ? / Manque d'investissement de la part des communes ?
Prospective	Démarche préventive, ou démarche curative	Pensez-vous que le syndicat se doit de poursuivre les actions sur la préservation de l'eau brute (grand cycle de l'eau) ?	Est-ce que démarches préventive et curative sont complémentaires ? Si oui, pourquoi ? Si non, pourquoi ?
	Implication future	Votre implication dans le premier PAT vous paraît-elle satisfaisante ?	Si oui, de quelle manière ? Si non, pensez-vous que le plan doit être reconduit ? Que faudrait-il faire pour mieux vous intégrer dans le plan ? Pensez-vous qu'il serait opportun de créer une commission « qualité de l'eau » au sein du comité syndical pour participer au comité de pilotage ?
Propositions	Propositions	Pourriez-vous formuler des propositions pour le prochain PAT ? Avez-vous des attentes ?	En terme : d'action, de gouvernance, d'animation, de démarche (présentation du PAT sous forme d'objectifs ou d'actions), de moyens techniques et financiers

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	5
LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS	6
SOMMAIRE	7
PARTIE 1 : LE PAT, UNE POLITIQUE PUBLIQUE TERRITORIALISÉE, DONC DE MISE EN ŒUVRE COMPLEXE.....	14
1. LA NAISSANCE D'UN PAT, UN PROCESSUS IMPOSÉ	14
1.1. <i>Un classement en captage prioritaire sélectif.....</i>	<i>14</i>
1.2. <i>Le dispositif de protection normalisé.....</i>	<i>17</i>
2. UN PAT, UNE IMPLICATION D'ACTEURS NOMBREUX PAR LE TERRITOIRE ET SES MULTIPLES ECHELLES DE GESTION, A L'ORIGINE D'UNE METHODOLOGIE DIFFERENCIEE	22
2.1. <i>Des acteurs nécessaires à un PAT et des acteurs qui en bénéficient.....</i>	<i>22</i>
2.2. <i>Une méthodologie adaptée aux acteurs</i>	<i>26</i>
PARTIE 2 : UN VÉCU TRÈS DIFFÉRENCIÉ ENTRE CEUX QUI IMPOSENT ET CEUX AUXQUELS ON IMPOSE	29
1. UN FOSSE ENTRE LES CATEGORIES D'ACTEURS	29
1.1. <i>Une arrivée du PAT et un dispositif perçus différemment</i>	<i>29</i>
1.2. <i>Des attentes sur l'amélioration de la qualité de l'eau.....</i>	<i>34</i>
2. POUR LES AGRICULTEURS, UNE IMPLICATION INEGALE ET DES CONTRAINTES NOMBREUSES	35
2.1. <i>Quelques avantages pour certains.....</i>	<i>35</i>
2.2. <i>De nombreuses contraintes plus ou moins importantes</i>	<i>37</i>
2.3. <i>Les agriculteurs non impliqués et les conséquences de leurs non implication</i>	<i>46</i>
PARTIE 3 : UNE POLITIQUE QUI IMPLIQUE PEU LES COMMUNES ET LA POPULATION EXTÉRIEURE A ESTANG, MAIS AUX EFFETS PLUTOT POSITIFS	49
1. DES EFFORTS PLUS IMPORTANTS ET UNE MEILLEURE CONNAISSANCE DU PAT SUR ESTANG QUE SUR LES AUTRES COMMUNES	49
1.1. <i>Un PAT mieux connu par les Estangois.....</i>	<i>49</i>
1.2. <i>Des actions plus concentrées sur Estang</i>	<i>54</i>
2. DES ELUS ESTANGOIS PLUS CONCERNES QUE LES AUTRES ELUS DU SYNDICAT	58
2.1. <i>Estang, une commune très engagée</i>	<i>58</i>
2.2. <i>Des communes plutôt spectatrices.....</i>	<i>58</i>
CONCLUSION	64
BIBLIOGRAPHIE	66
SITOGRAPHIE	67
TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	68
TABLE DES ANNEXES	69
ANNEXES.....	70
TABLE DES MATIÈRES	93
DÉCLARATION ANTI-PLAGIAT	94
RÉSUMÉ	95
MOTS-CLES.....	95

DÉCLARATION ANTI-PLAGIAT



Formulaire d'engagement anti-plagiat

Le plagiat consiste à reproduire un texte, une partie d'un texte, toute production littéraire ou graphique, ou à paraphraser un texte sans indiquer quel en est l'auteur.

Le plagiat enfreint les règles de la déontologie universitaire et il constitue une fraude dans les travaux donnant lieu à notation. Le plagiat constitue également une atteinte au droit d'auteur et à la propriété intellectuelle, susceptible d'être assimilé à un délit de contrefaçon.

Lorsque l'auteur d'un travail universitaire éprouve le besoin de s'appuyer sur un autre texte, il doit le faire en respectant les règles suivantes :

- lorsqu'un extrait, même court, est cité exactement, il doit être placé entre guillemets (ou en retrait et en caractères légèrement plus petits si le texte fait plus de quelques lignes) et la référence (nom de l'auteur et source) doit être indiquée ; l'extrait cité doit être court ;
- lorsque le texte ou un passage du texte est paraphrasé ou résumé, la référence (nom de l'auteur et source) doit être donnée.

Ces obligations s'appliquent de la même manière en cas de textes originellement publiés sur internet et de traductions (originales ou non) ; elles concernent aussi les illustrations, tableaux et graphiques.

En cas de plagiat dans un devoir, dossier, mémoire ou thèse, l'étudiant pourra passer devant la section disciplinaire de l'université qui pourra prononcer :

- un avertissement ;
- un blâme ;
- l'exclusion de l'université pour une durée maximum de cinq ans. Cette sanction peut être prononcée avec sursis si l'exclusion n'excède pas deux ans ;
- l'exclusion définitive de l'université ;
- l'exclusion de tout établissement public d'enseignement supérieur pour une durée maximum de cinq ans ;
- l'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur.

La procédure disciplinaire ne présage pas d'éventuelles poursuites judiciaires dans le cas où le plagiat est aussi caractérisé comme étant une contrefaçon.

Je soussigné(e) Estelle DUGOUJON

étudiant(e) en Master 2 DAST à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour

déclare avoir pris connaissance du formulaire d'engagement anti-plagiat et m'engage à indiquer toutes les références des textes sur lesquels je m'appuierai dans mes devoirs et travaux.

Fait à Pau le 04/09/16

Signature

**UN PLAN D'ACTION TERRITORIAL, UNE POLITIQUE PUBLIQUE TERRITORIALISÉE QUI
ENGENDRE DES REPRÉSENTATIONS DIFFÉRENCIÉES SUIVANT LES ACTEURS**

Estelle DUGOUJON

Université de Pau et des Pays de l'Adour
Département de Géographie-Aménagement
UMR 5319 – Passages CNRS/UPPA

RÉSUMÉ :

En 2009, le Grenelle de l'Environnement a établi une liste de 507 captages dit « prioritaires », dont le captage de la Fontaine Sainte situé à Estang dans le Nord-Ouest du Gers. Le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la région d'Estang en charge de la gestion de ce captage a donc mis en place en concertation avec les acteurs du territoire un Plan d'Action Territorial (PAT). Imposé par l'Etat, le syndicat et la commune d'Estang se sont lancés dans ce projet multi-acteurs (Etat, communes, agriculteurs, forestiers....) Ce dernier démarré en 2011 s'est achevé en 2015. L'heure est au bilan, avant de repartir sur un nouveau PAT dès 2017. Les résultats de ce premier PAT sur la qualité de l'eau n'étant pas encore visibles de part l'âge de l'eau de la nappe (9-15 ans), cette année 2016 a donc fait l'objet d'un bilan qualitatif via une Evaluation patrimoniale et sociétale de ce premier PAT. Partie à la rencontre des acteurs et après avoir recueillie l'avis de la population locale, je suis arrivée à la question suivante : « Comment une politique publique de protection des eaux, territorialisée via le périmètre d'un PAT, est vécue ou représentée en fonction du degré d'implication territorial des différents acteurs ? »

MOTS-CLES :

Eau potable, Politique publique, Représentations, Agriculture